



SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE L'OUEST-CORNOUAILLE
TABLEAU DE BORD ANNÉE 2024

ÉDITION 2026

	Le mot du Président	11
1	Préambule	
	1.1 Qu'est-ce qu'un SAGE ?	15
	1.2 Pourquoi un tableau de bord ?	17
2	Le SAGE de l'Ouest-Cornouaille	
	2.1 Le bassin versant	21
	2.2 La structure porteuse	25
	2.3 La Commission Locale de l'Eau	29
	2.4 Le contenu du SAGE	33
3	Atlas de la mise en œuvre du SAGE	
	3.1 Organisation des maîtrises d'ouvrage	41
	3.2 Satisfaction des usages littoraux	49
	3.3 Exposition aux risques de submersion marine	71
	3.4 Qualité de l'eau	77
	3.5 Qualité des milieux	101
	3.6 Satisfaction des besoins en eau	121
	Glossaire	127
	Contacts	129
	Remerciements	130

Le mot du Président ~



Éric Jousseume
Président de OUESCO
et de la CLE du SAGE
Ouest-Cornouaille

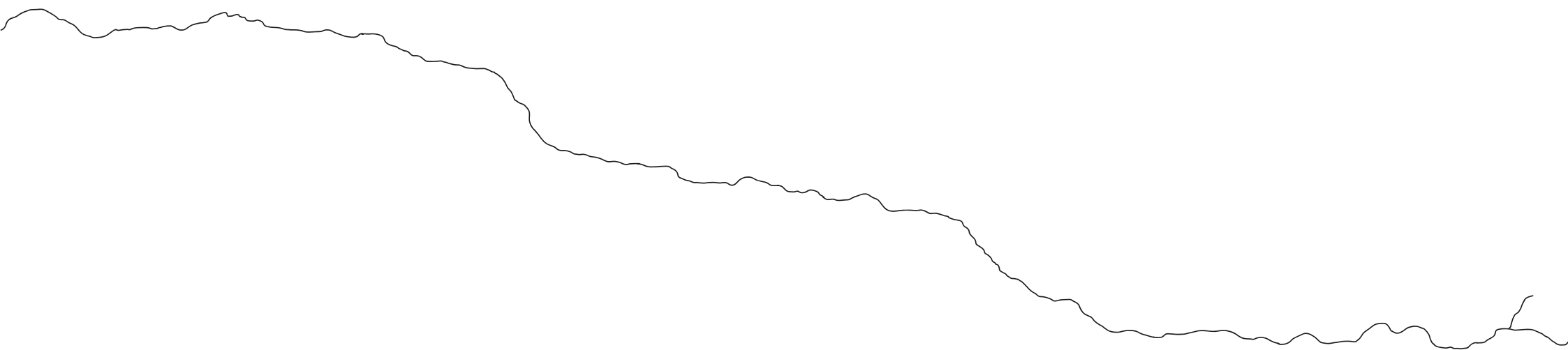
Le bassin de l'Ouest-Cornouaille se distingue par la densité de son réseau de petits fleuves côtiers et la richesse de ses écosystèmes aquatiques. Cependant, peu apte au stockage et particulièrement sensible aux pressions, ce patrimoine hydrologique demeure vulnérable. Cette fragilité est d'autant plus marquée que la crise climatique et la simplification des paysages constituent des facteurs aggravants. Au regard des usages actuels et de l'attractivité de l'Ouest-Cornouaille, l'équation territoriale que nous devons résoudre est complexe et nous invite à questionner notre manière d'habiter le bassin versant.

Résultat d'un long processus de concertation fondé sur l'engagement des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE), le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) constitue un outil majeur pour garantir les équilibres et intégrer les enjeux liés à l'eau dans le cadre plus large de l'aménagement du territoire. Approuvé en 2016, le SAGE de l'Ouest-Cornouaille est aujourd'hui en phase de mise en œuvre. Au cours des dernières années, au nom de la solidarité hydrographique, le syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO) s'est structuré pour porter pleinement cette démarche et mettre en œuvre des actions de lutte contre

les pollutions diffuses, de restauration des milieux aquatiques et de régénération des cycles de l'eau, notamment dans le cadre du Projet de Territoire pour l'Eau (PTE) de l'Ouest-Cornouaille. Le syndicat a également développé des partenariats étroits avec les acteurs publics du cycle technique de l'eau, de l'urbanisme et de l'économie, ainsi qu'avec les associations et les usagers. Au-delà de notre territoire d'action, nous avons engagé des synergies avec les SAGE du sud Finistère afin d'assurer une gestion efficiente des masses d'eau côtières.

Basé sur les données de l'année 2024, le premier tableau de bord du SAGE Ouest-Cornouaille constitue une occasion de dresser l'état des lieux de la mise en œuvre des dispositions du SAGE et de partager les avancées constatées en matière de connaissance, d'alliance avec les écosystèmes et de maîtrise du petit cycle de l'eau.

Je suis convaincu que la question de l'eau doit mobiliser l'ensemble de la société et ne pas rester la prérogative d'un cercle restreint d'initiés. Je vous souhaite par conséquent une bonne lecture et vous invite à faire vivre les informations présentées.



Préambule

1

1.1

Qu'est-ce qu'un SAGE ? ~

Le SAGE est un outil de planification et de déclinaison du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) défini au niveau d'un grand bassin hydrographique (Loire Bretagne en ce qui nous concerne). Il fixe localement au niveau d'un bassin versant (Ouest-Cornouaille en ce qui nous concerne) des objectifs généraux d'utilisation et de protection de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques.

Le SAGE est un outil majeur pour garantir l'équilibre d'un territoire. L'aménagement du territoire, l'activité économique, le bien-être des habitants et l'expression de la biodiversité sont indissociables des enjeux de l'eau. La gestion à l'échelle des territoires hydrographiques et l'animation de la concertation garantissent l'équilibre des usages et la préservation de la ressource et des milieux.

Élaboré de façon concertée par la CLE, le SAGE est constitué de deux documents principaux :

- le Plan d'Aménagement et de Gestion durable (PAGD) qui exprime le projet de la CLE à travers des enjeux, des objectifs et des dispositions
- le Règlement qui renforce et complète certaines mesures prioritaires par des règles opposables aux tiers et à l'administration.

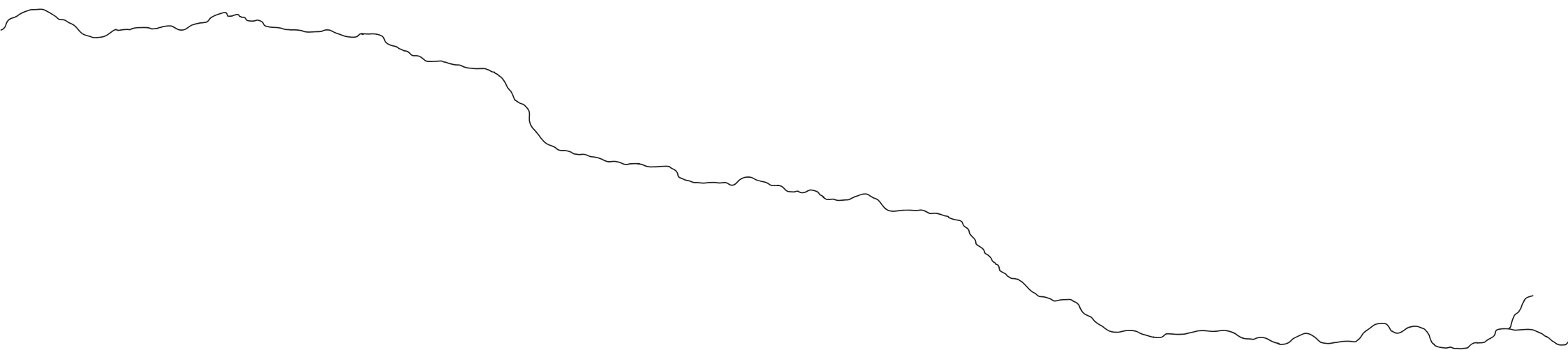
1.2

Pourquoi un tableau de bord? ~

Réaliser un tableau de bord de SAGE est essentiel pour piloter, suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE dans le temps.

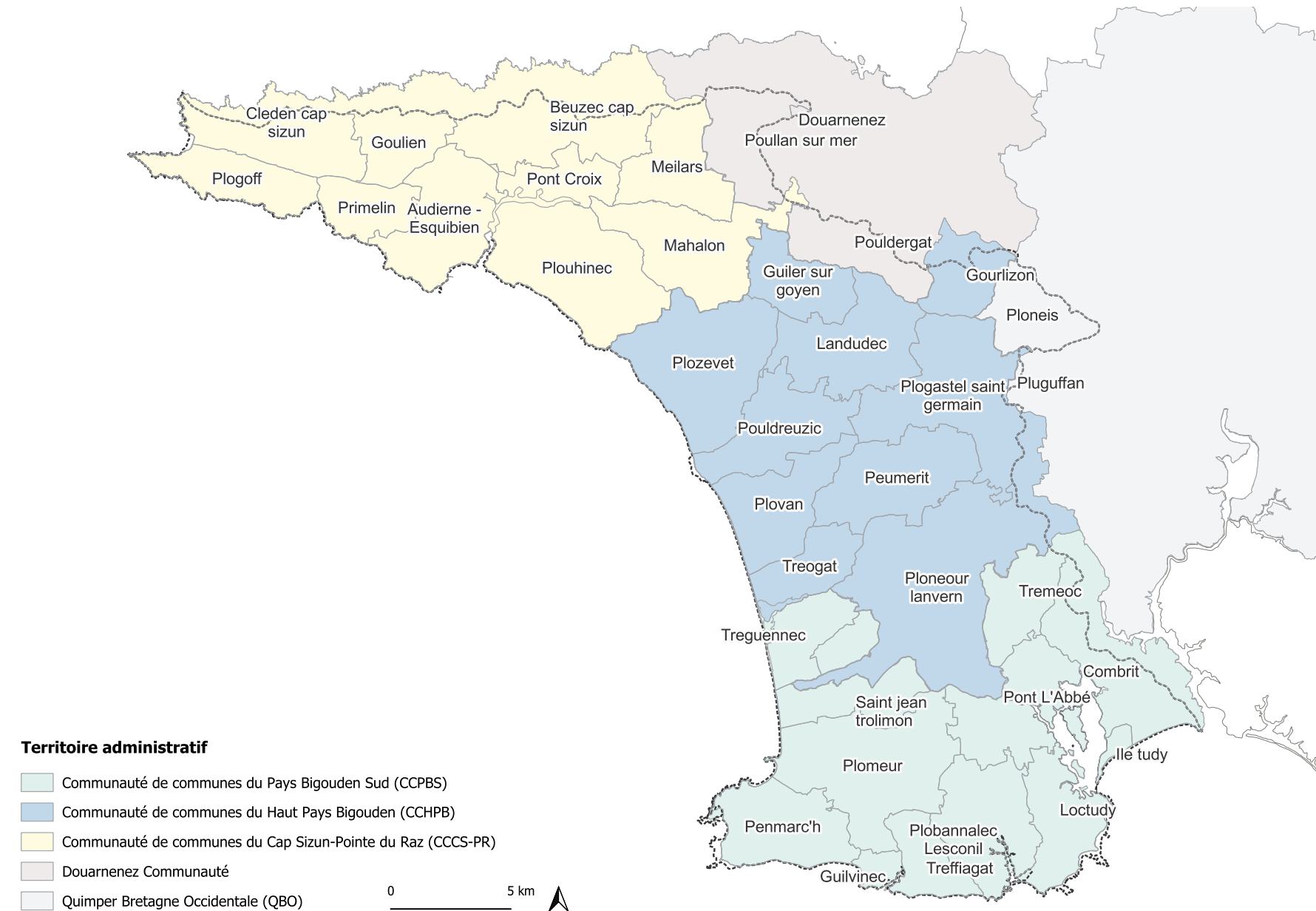
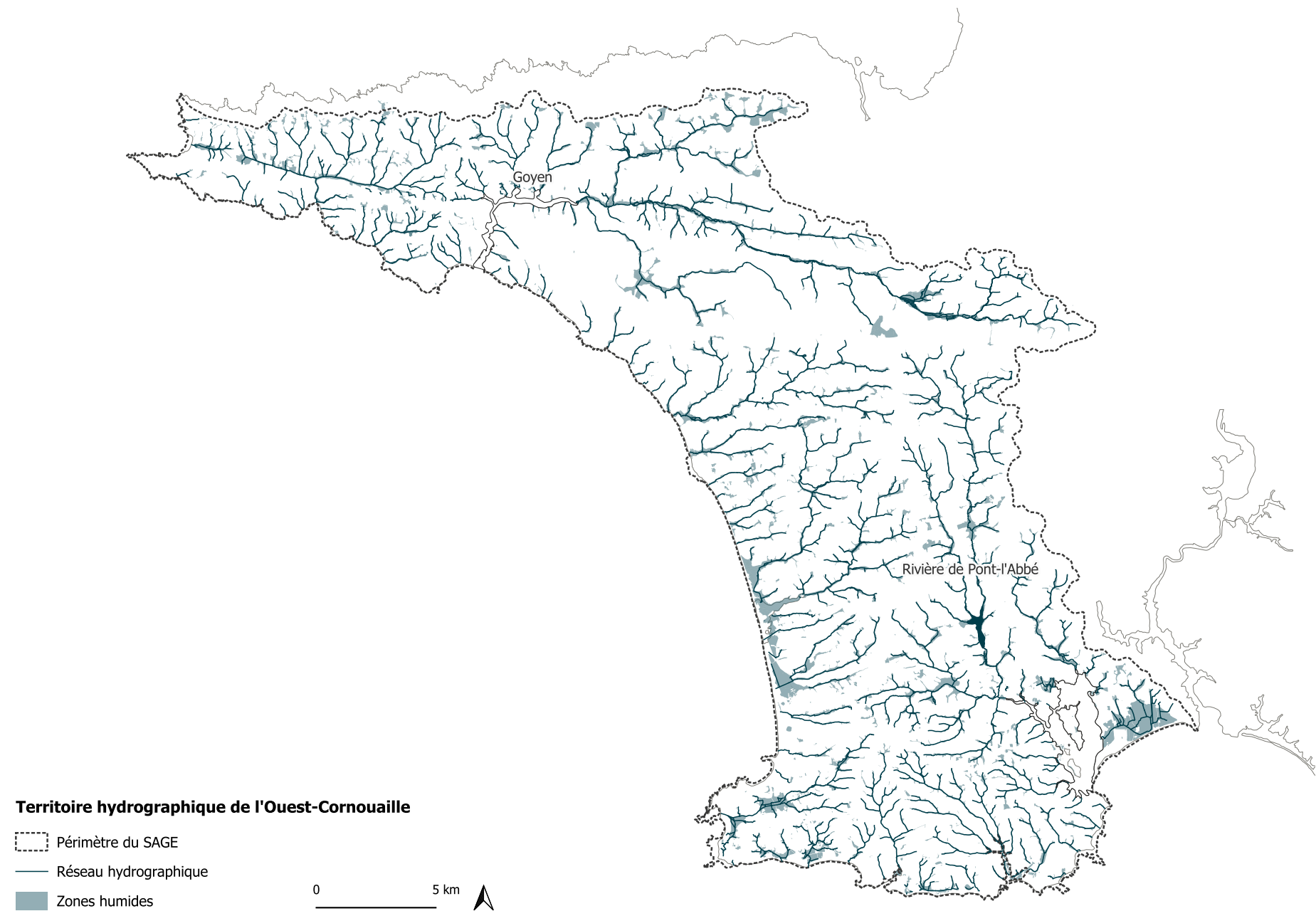
Il permet:

- de suivre la mise en œuvre des dispositions et des règles du SAGE
- d'évaluer l'efficacité des actions déployées sur la ressource en eau et les milieux aquatiques
- d'aider la CLE dans ses décisions et son pilotage
- de communiquer auprès des décideurs territoriaux et des habitants du bassin versant
- de préparer l'évaluation et la révision du SAGE.



Le SAGE
de l'Ouest-Cornouaille

2



2.1

Le bassin versant ~

Situé dans le département du Finistère, le bassin versant de l'Ouest-Cornouaille s'étend de la pointe du Van au nord-ouest (Cap Sizun) jusqu'à la pointe de Combrit au sud-est (Pays Bigouden). Ce territoire se caractérise par une organisation hydrographique complexe, structurée par une multitude de petits fleuves côtiers (dont le Goyen et la rivière de Pont-l'Abbé) et deux milieux récepteurs: la baie d'Audierne et la baie de Concarneau. L'agriculture et les activités littorales y jouent un rôle important. Les espaces naturels y sont nombreux et pour certains, à forte valeur patrimoniale.

Caractéristiques physiques

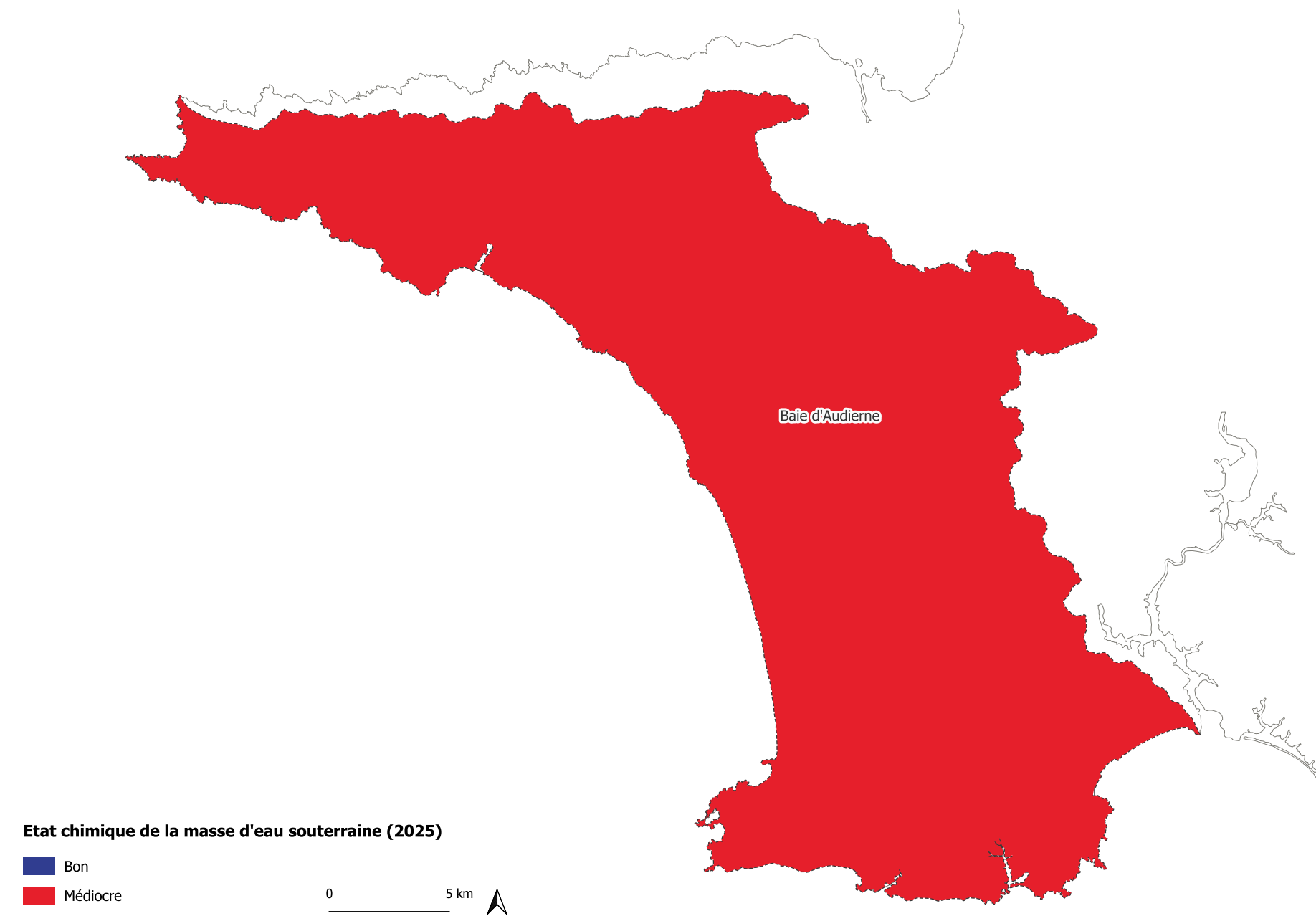
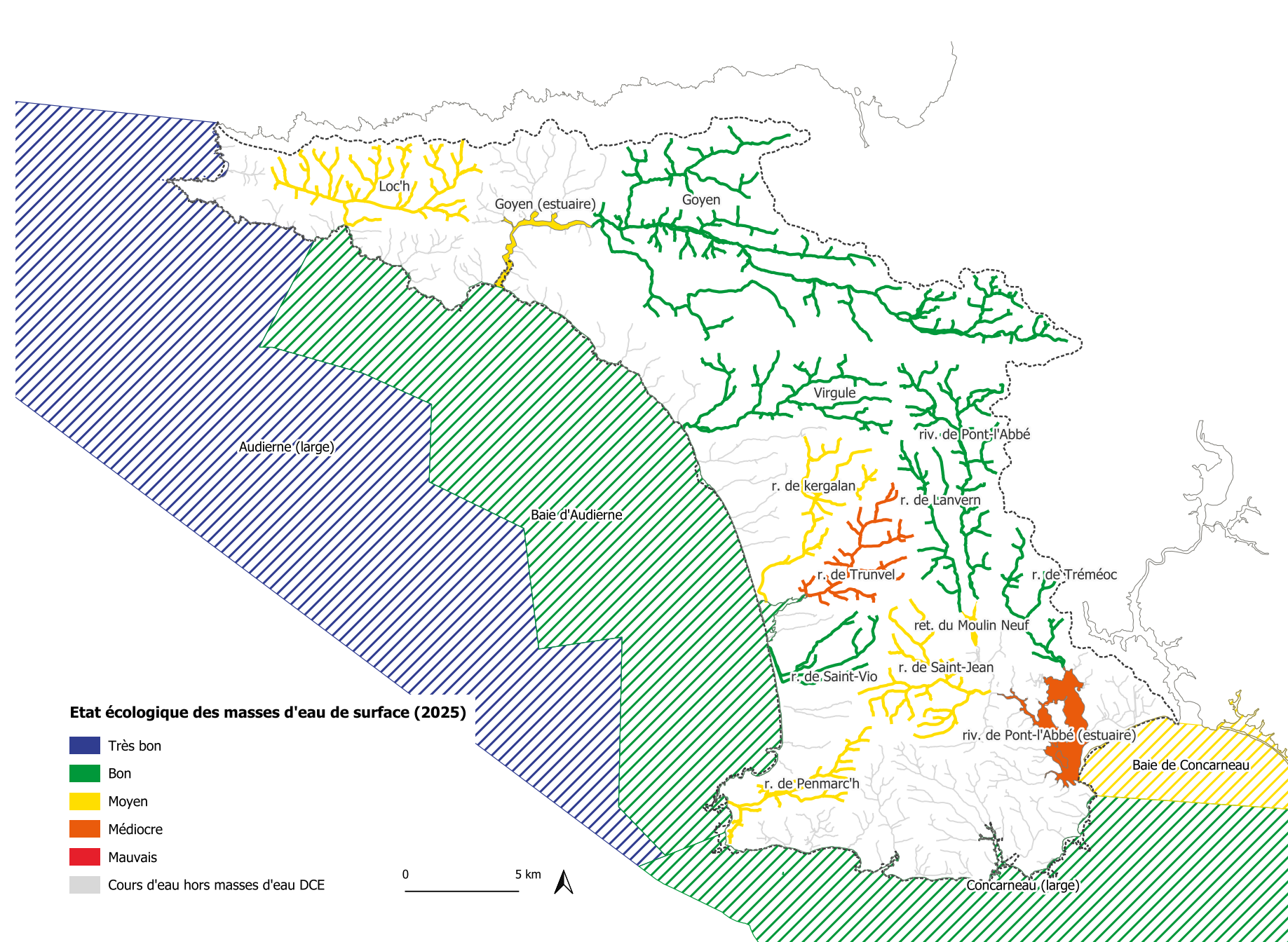
- superficie: 550 km²
- altitudes: max 160 m, mini 0 m
- linéaire de cours d'eau: 750 km
- densité hydrologique: 1,4 km/km² (> à la densité hydrologique du bassin Loire Bretagne)
- zones humides: 5 500 ha (10% du territoire)
- linéaire bocager: 2 707 km
- densité bocagère: 50 ml/ha (~ à la densité bocagère du Finistère)
- linéaire côtier: 130 km

Caractéristiques socio-économiques

- population: 72 800 habitants
- agriculture: 450 exploitations, principalement spécialisées en polyculture-élevage lait et porcs, pour une surface agricole de 28 000 ha (50% du territoire)
- activités littorales: tourisme balnéaire, activités nautiques, conchyliculture, algoculture, pêche à pied et pêche côtière
- activités industrielles: agroalimentaire, spécialisé dans la transformation des produits de la mer et des produits agricoles
- prélèvements en eau: environ 6 000 000 m³ d'eau prélevés par an (79% pour l'alimentation en eau potable, 14% agriculture, 7% industrie)

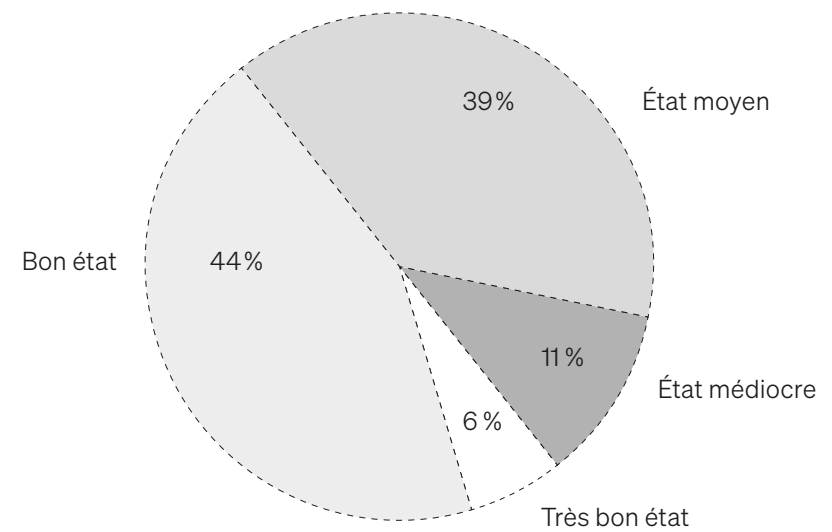
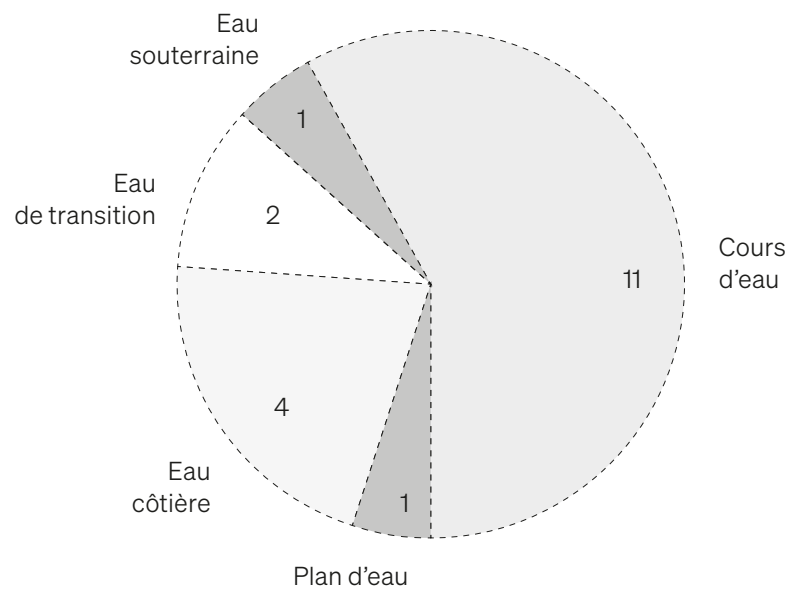
Organisation administrative

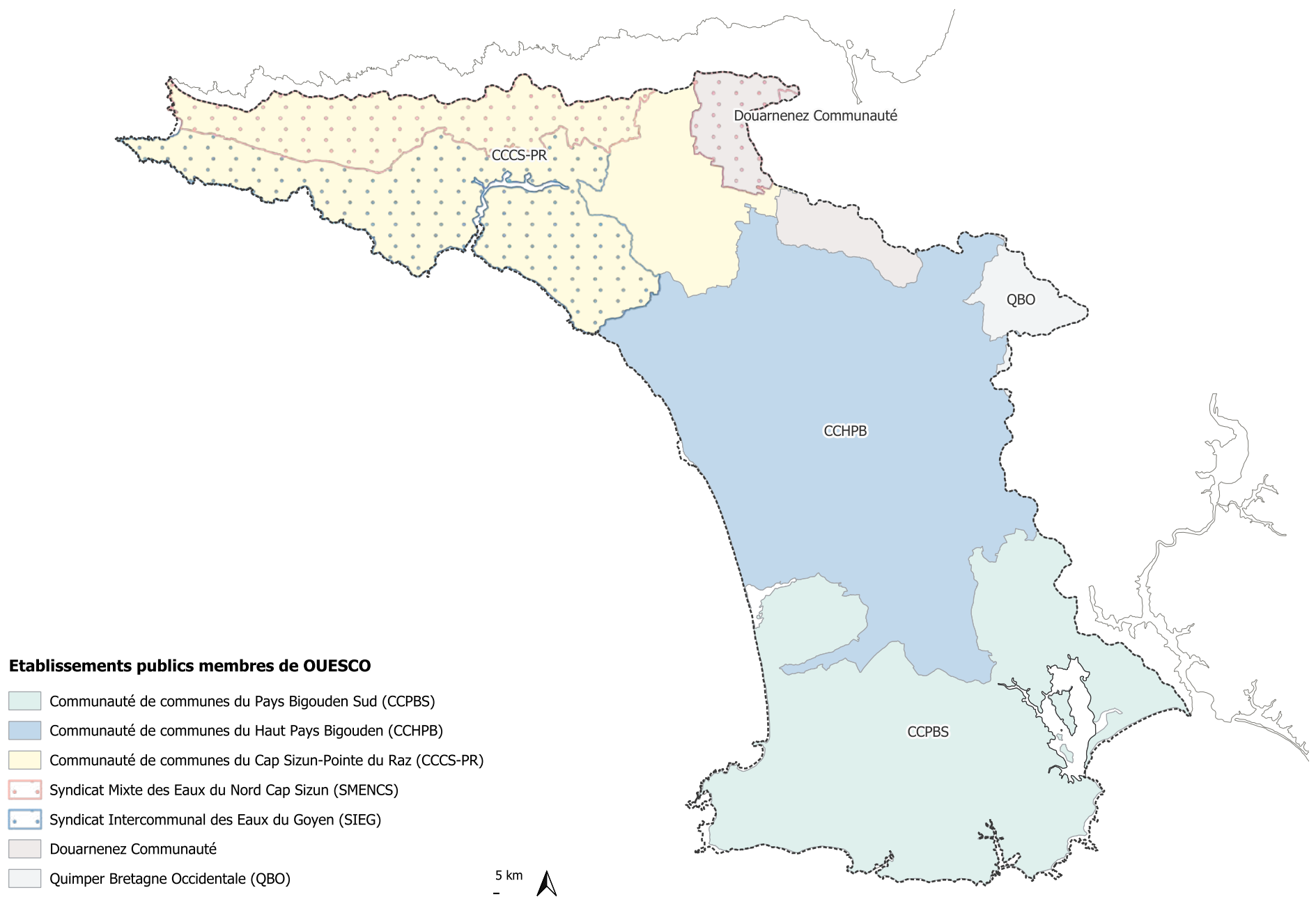
- agglomération principale: Pont-l'Abbé
- nombre de communes: 37
- nombre d'Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI): 5



État des lieux des masses d'eau

- nombre de masses d'eau: 19
- pourcentage de masse d'eau en bon état écologique: 50%
- principales pressions identifiées: pollutions diffuses, morphologie des milieux aquatiques et continuité écologique.





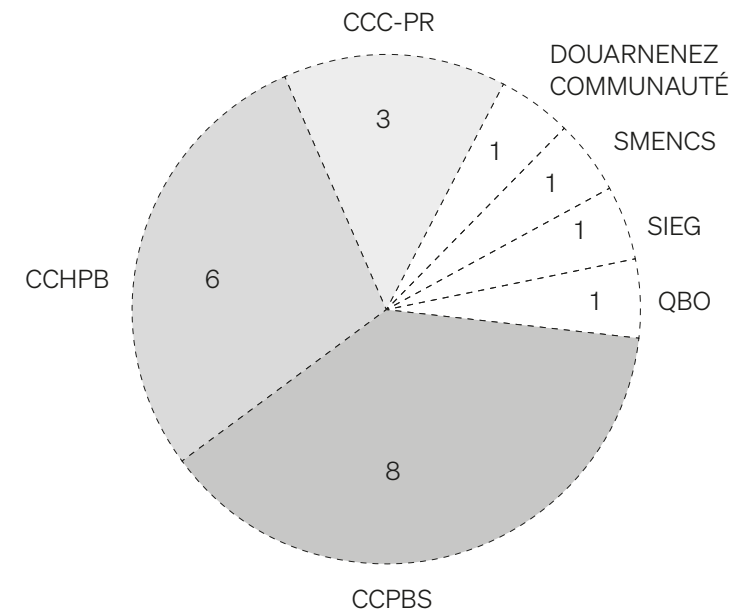
2.2

La structure porteuse ~

Fondé sur le principe de la solidarité hydrographique, OUESCO est un établissement public local qui fédère:

- la communauté de communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS)
- la communauté de communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB)
- la communauté de communes du Cap Sizun – Pointe du Raz (CCCS-PR)
- le syndicat intercommunal des eaux du Goyen (SIEG)
- le syndicat mixte des eaux du Nord Cap Sizun (SMENCS)
- Douarnenez Communauté
- Quimper Bretagne Occidentale (QBO) pour gérer la ressource en eau et préserver les milieux aquatiques à l'échelle du bassin de l'Ouest-Cornouaille.

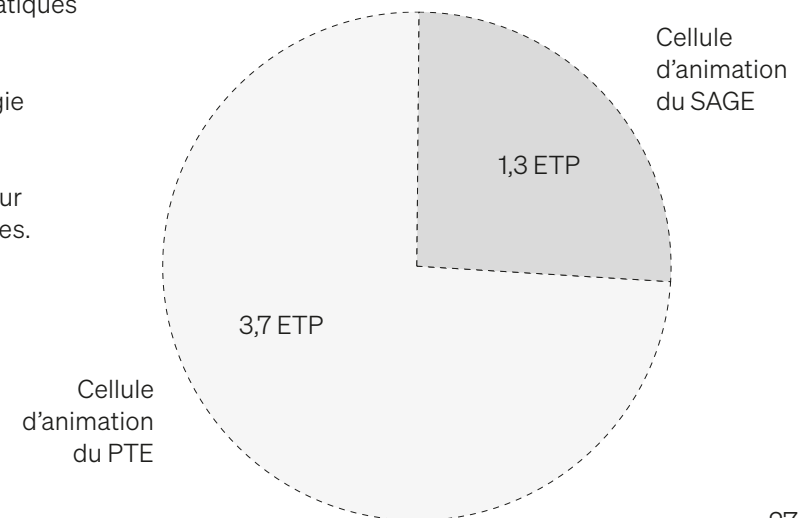
Le comité syndical de OUESCO est constitué de 21 délégués. Le nombre d'élus des structures membres est déterminé en fonction de la surface et du nombre d'habitants de chaque établissement dans le bassin de l'Ouest-Cornouaille.



OUESCO a pour objet:

- la mise en œuvre, la révision et le suivi du SAGE Ouest-Cornouaille pour le compte de la CLE;
- le portage et l'animation de programmes opérationnels de lutte contre les pollutions diffuses, de réduction du ruissellement et de restauration des écosystèmes aquatiques. Le PTE de l'Ouest-Cornouaille inclut un Accord de territoire (AdT), les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) et le programme Breizh-Bocage;
- le suivi de la qualité des eaux, de l'hydrologie du bassin et des milieux aquatiques;
- la diffusion de données et d'informations sur la ressource en eau et les milieux aquatiques.

En 2024, l'équipe technique de OUESCO était constituée de cinq agents. Avec le développement de l'action bocagère et la mise en œuvre des plans de lutte contre les pollutions diffuses agricoles sur les captages prioritaires pour l'eau potable, l'équipe technique atteint désormais 6,8 équivalent temps plein.

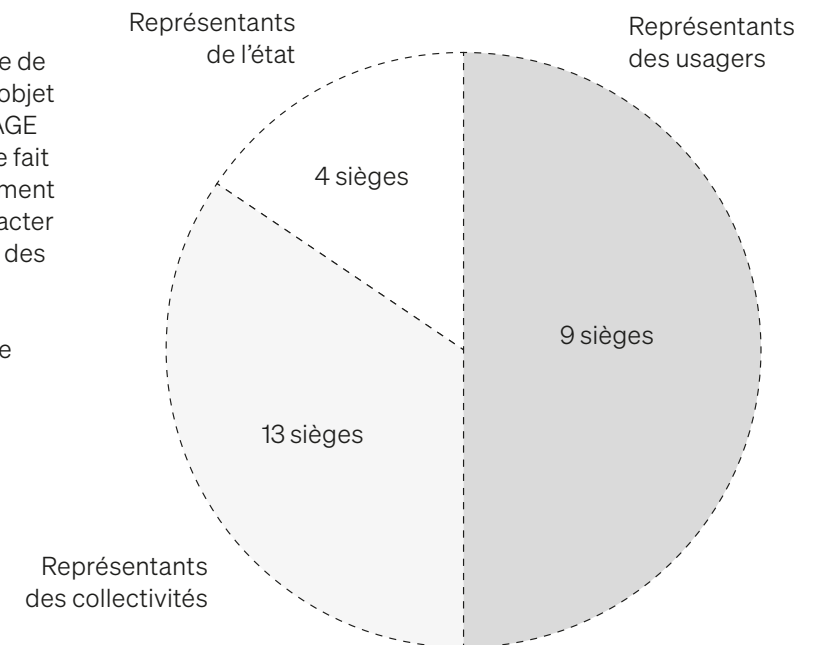


2.3

La Commission Locale de l'Eau ~

Communément appelée «le parlement de l'eau», la Commission Locale de l'Eau (CLE) est l'instance de concertation et de décision du SAGE. Elle a pour objet l'élaboration et la révision du SAGE. Une fois le SAGE approuvé, le rôle de la CLE reste primordial, elle le fait vivre, assure le suivi de sa mise en œuvre, notamment en émettant des avis sur les projets pouvant impacter l'atteinte des objectifs et permet de faire avancer des projets complexes d'aménagement du territoire.

La CLE du SAGE Ouest-Cornouaille est constituée de 26 membres répartis au sein de trois collèges: élus, usagers et services de l'Etat.



**Collège des représentants de l'État
et des établissements publics de l'État**

- Préfet coordonnateur de bassin Loire-Bretagne
- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Préfet du Finistère ou son représentant
le directeur départemental des territoires
et de la mer (DDTM) du Finistère
- Office français de la biodiversité

**Collège des représentants
des collectivités territoriales,
de leurs groupements
et des établissements publics locaux**

- Conseil régional de Bretagne
- Conseil départemental du Finistère
- EPCI
- Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille

**Collège des usagers, des propriétaires
fonciers, des organisations professionnelles
et des associations**

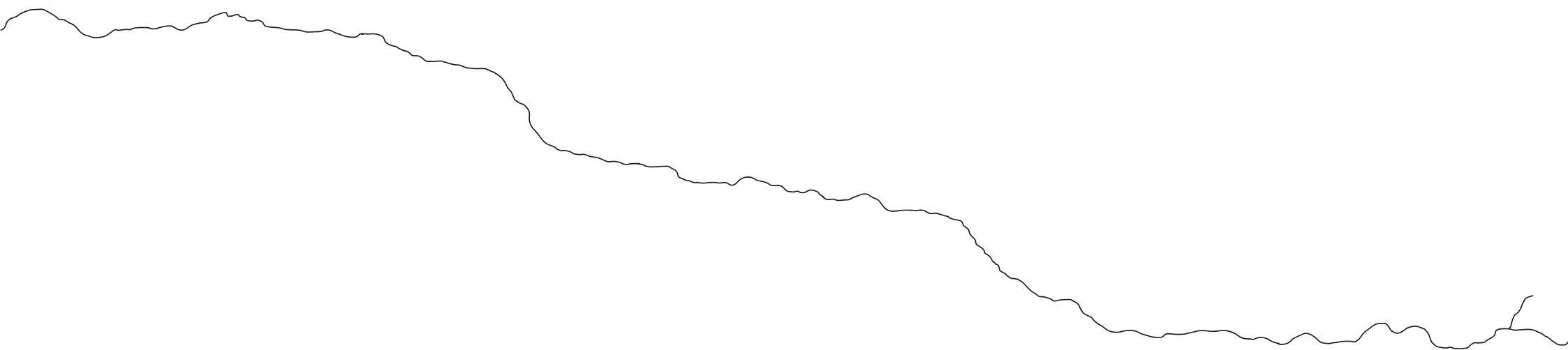
- Chambre d'agriculture du Finistère
- Chambre de commerce et d'industrie
métropolitaine de Bretagne occidentale
- Fédération du Finistère pour la pêche
et la protection du milieu aquatique
- Associations de protection de la nature
- Consommateurs
- Comité régional de la conchyliculture
de Bretagne sud
- Propriétaires fonciers
- Comité régional des pêches maritimes
et des élevages marins
- Producteurs d'hydroélectricité

2.4

Le contenu du SAGE ~

Le SAGE Ouest-Cornouaille est issu d'un long processus de concertation initié en 2009 avec la création de OUESCO, et formalisé en 2016 par arrêté préfectoral. Désormais en phase de mise en œuvre, le SAGE Ouest-Cornouaille identifie six enjeux, déclinés en sous-enjeux hiérarchisés.

1. **Organisation des maîtrises d'ouvrage**
gouvernance, communication
2. **Satisfaction des usages littoraux:**
microbiologie, qualité chimique, algues vertes / phytoplancton toxique, envasement des estuaires, macrodéchets
3. **Expositions aux risques naturels:**
submersion marine, érosion du littoral
4. **Qualité des eaux:**
nitrates, phosphore, pesticides, autres micropolluants, matières organiques
5. **Qualité des milieux:**
hydromorphologie / continuité écologique, zones humides, espèces invasives
6. **Satisfaction des besoins en eau:**
besoin / ressources, sécurisation

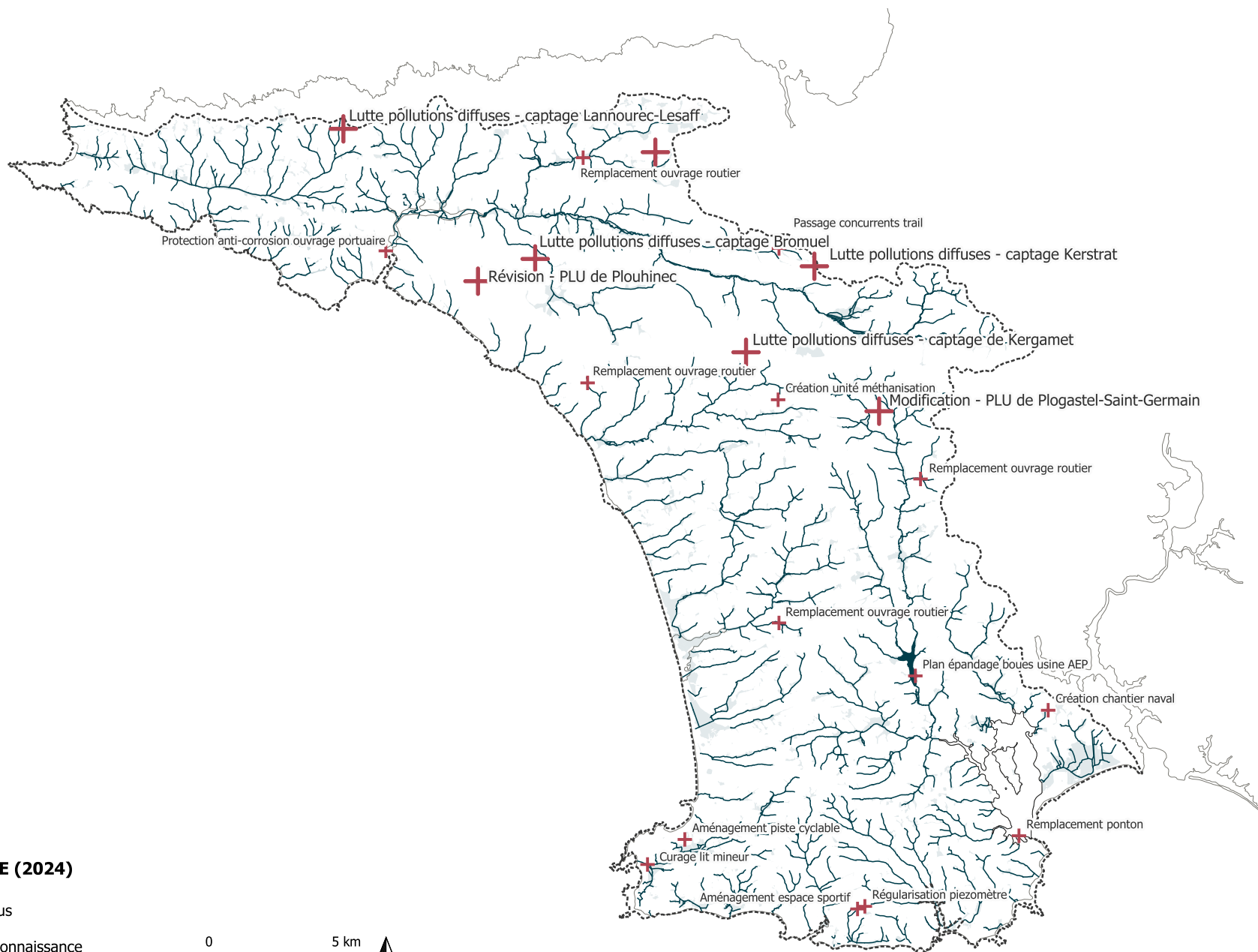


Atlas de la mise
en œuvre du SAGE

En suivant l'architecture générale du PAGD du SAGE (enjeux / sous-enjeux / dispositions),
le tableau de bord du SAGE Ouest-Cornouaille est établi sous la forme d'un atlas.

3

Gouvernance ~
Communication ~



3.1

Organiser la gouvernance du SAGE ~

Disposition 2 ~

Être informé des projets pouvant impacter
l'atteinte des objectifs du SAGE

En s'appuyant sur sa cellule d'animation, la CLE se tient informée des projets du bassin versant. Dans le cadre d'une consultation ou par auto-saisine, elle émet un avis sur les projets pouvant avoir une incidence sur l'eau ou les milieux aquatiques. Cela peut par exemple concerner des documents de planification (SDAGE, SCoT, PLUi...), la délimitation de zonage (zones humides, aires d'alimentation de captage, zones à enjeu sanitaire...), des programmes opérationnels (programme d'actions de prévention des inondations, accord de territoire...), mais aussi des projets d'aménagements ou des opérations d'entretien soumis à autorisation environnementale en application de la loi sur l'eau. L'avis exprimé par la CLE est un avis consultatif qui ne lie pas l'autorité administrative.

Indicateur

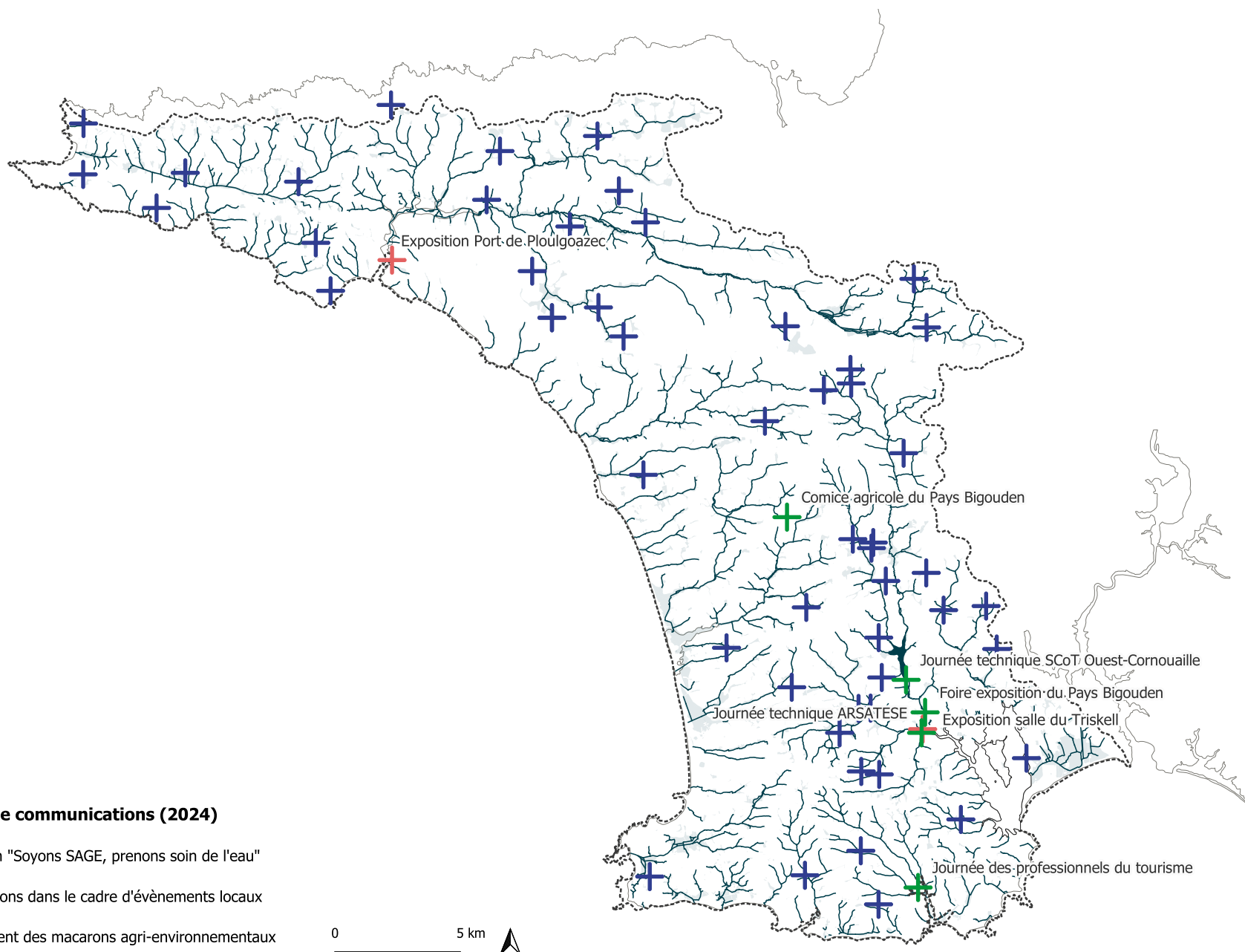
- Nombre annuel d'avis émis par la CLE: 3
- Nombre annuel de dossiers portés à la connaissance de la CLE: 14

Analyse

Faisant office de positionnement officiel de la CLE, les avis émis permettent d'apporter un éclairage local, de vérifier la compatibilité des projets avec le SAGE et de contribuer à la cohérence des politiques publiques.

Malgré la mobilisation de la CLE sur les enjeux liés à l'aménagement du territoire, le nombre d'avis rendus demeure limité. Au-delà de l'émission des avis obligatoires, la CLE souhaite être informée des projets relevant du régime des ICPE et regrette, à ce jour, de ne pas être associée à ces procédures. Les dossiers portés à la connaissance de la CLE sans faire l'objet d'un avis formel sont plus nombreux.

En complément, la cellule d'animation du SAGE travaille en lien étroit avec les porteurs de projets et l'autorité administrative afin d'intégrer les enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques dès les phases amont de l'instruction réglementaire.



3.1

Organiser la communication du SAGE ~

Disposition 4 ~

Assurer la réalisation et la diffusion d'un programme de communication, d'information et de sensibilisation

Le plan de communication vise à faire connaître le SAGE, à faciliter la compréhension des enjeux du bassin de l'Ouest-Cornouaille, à valoriser les actions mises en place ainsi que les résultats obtenus et à emporter l'adhésion des habitants et des décideurs territoriaux. Le présent tableau de bord concourt pleinement à cet objectif.

Indicateur

→ Nombre annuel d'opérations de communication, d'information et de sensibilisation : 3

Analyse

Au-delà des actions (difficilement référençables) menées par les acteurs institutionnels et associatifs du bassin, la cellule d'animation du SAGE porte différentes opérations : L'exposition « Soyons SAGE, prenons soin de l'eau », accrochée dans les espaces publics du territoire, fait découvrir la diversité des thématiques du SAGE à travers dix témoignages d'acteurs de l'eau de l'Ouest-Cornouaille (agriculteur, industriel, surfeuse, conchyliculteur, naturaliste, etc.).

Les macarons « Ici, nous prenons soin de l'eau », installés sur les sièges d'exploitation des agriculteurs engagés en MAEC et/ou dans le dispositif Breizh Bocage, valorisent l'engagement de la profession agricole dans la mise en œuvre du SAGE. En complément, le président de la CLE et la cellule d'animation du SAGE interviennent, au gré des sollicitations dans le cadre d'événements locaux, pour échanger sur les spécificités du système hydrographique de l'Ouest-Cornouaille, les enjeux de la gestion de l'eau et les stratégies territoriales déployées.

Le site Internet www.ouesco.fr, la page Facebook, la chaîne YouTube ainsi que les articles publiés dans la presse locale contribuent également au volet informatif et pédagogique du plan de communication.

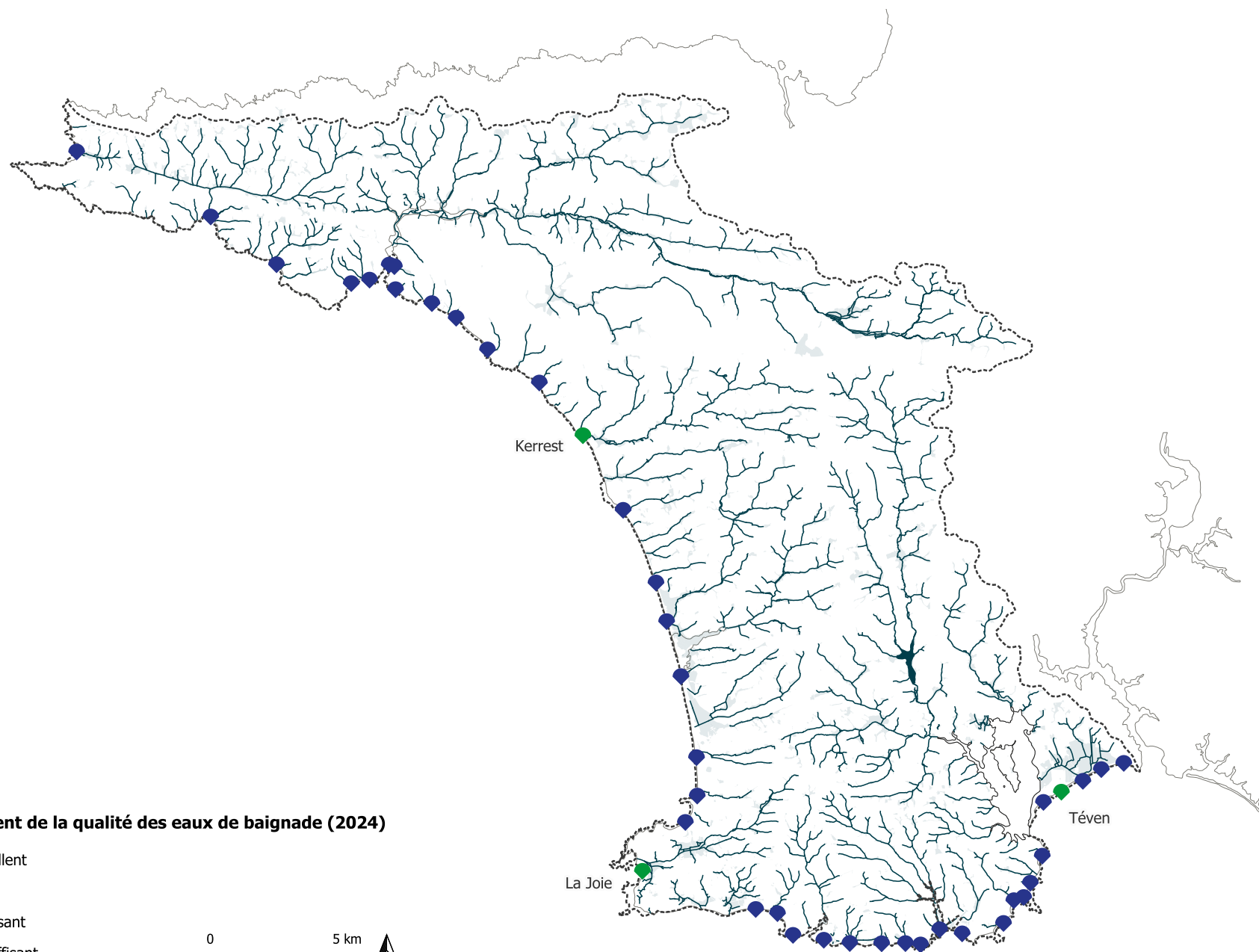
Il convient enfin de rappeler les opérations précédemment déployées comme l'installation de clous urbains « Ne rien jeter, Ici commence la mer », les collectes de pesticides intitulées « Des graines contre des pesticides » ou encore les distributions de cendriers de poche sur les plages, opération intitulée « Pour protéger l'eau ne balance pas ton mégot ».

Microbiologie ~
Qualité chimique ~

Classement de la qualité des eaux de baignade (2024)

- ◆ Excellent
- ◆ Bon
- ◆ Suffisant
- ◆ Insuffisant

0 5 km



3.2

Microbiologie ~

Disposition 5 ~

Améliorer la connaissance sur les altérations
de la qualité des eaux de baignade

La qualité microbiologique des zones de baignade est suivie par l'Agence Régionale de Santé (ARS). De mai à septembre, la qualité sanitaire des plages est contrôlée grâce à la mesure de deux bactéries indicatrices de contamination fécale: *Escherichia coli* et *Entérocoques intestinaux*. Pris en compte sur une période de quatre ans, les résultats permettent de classer les sites en quatre catégories: excellente qualité, bonne qualité, qualité suffisante, qualité insuffisante (baignade déconseillée ou interdite).

Indicateur

→ % de sites de baignade dont la qualité des eaux est supérieure ou égale à bonne: 100%

Analyse

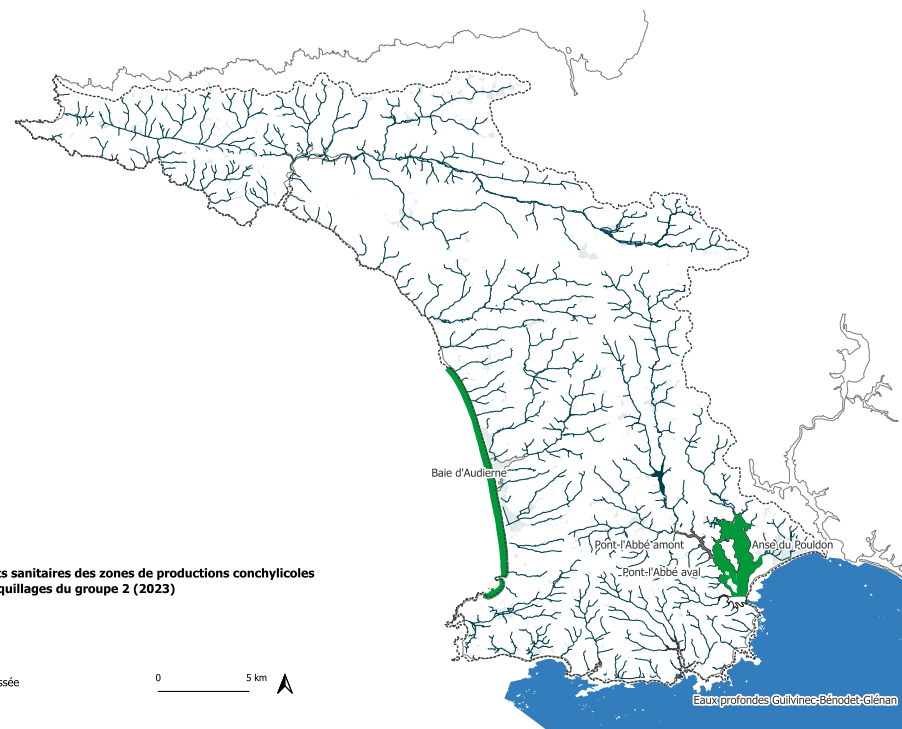
En 2024, les sites de baignade de Kerrest (Plozévet) et de la Joie (Penmarc'h) ont vu leur classement se dégrader d'excellente qualité à bonne qualité. Le site du Teven (Ile-Tudy) reste en bonne qualité.

La cellule d'animation du SAGE accompagne les communes ou leur groupement dans la réalisation de profils de baignade en amont des sites dont la qualité est inférieure à bonne et dont les origines de pollution sont indéterminées. Fondées sur des investigations complémentaires sur le bassin versant, ces études permettent d'identifier les sources de pollution et de mettre en place des mesures de gestion.

**Classements sanitaires des zones de productions conchycoles
pour les coquillages du groupe 2 (2023)**

- A
- B
- C
- Non classée

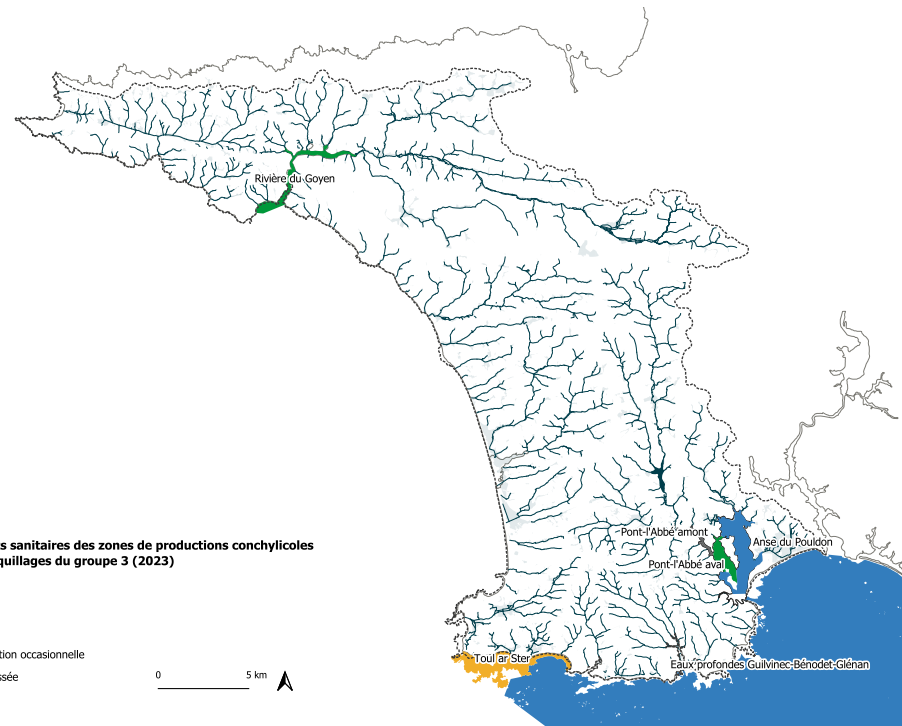
0 5 km



**Classements sanitaires des zones de productions conchycoles
pour les coquillages du groupe 3 (2023)**

- A
- B
- C
- Exploitation occasionnelle
- Non classée

0 5 km



3.2

Microbiologie ~

Disposition 6 ~

Améliorer la connaissance sur les altérations de la qualité des zones conchylicoles

La qualité microbiologique des zones de production de coquillages est suivie par l'Ifremer, sous l'autorité de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) et de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), dans le cadre du REseau de contrôle Microbiologique (REMI).

La qualité sanitaire est définie grâce à la mesure des concentrations en *Escherichia coli* dans la chair des coquillages. Prise en compte sur une période de 3 ans, les résultats permettent de déterminer le classement sanitaire des zones conchylicoles en 4 catégories : A (consommation possible en l'état), B (purification ou traitement requis), C (traitement thermique obligatoire), Non classée (non autorisée à la production), selon 3 groupes de coquillages : Groupe 1 (gastéropodes marins, échinodermes et tuniciers), Groupe 2 (bivalves fouisseurs, exemple : palourdes et coques) et Groupe 3 (bivalves non-fouisseurs, exemple : huîtres et moules).

Indicateur

→ % de zones conchylicoles dont le classement des eaux est égal ou supérieur à B pour l'ensemble des groupes de coquillages : 100 %

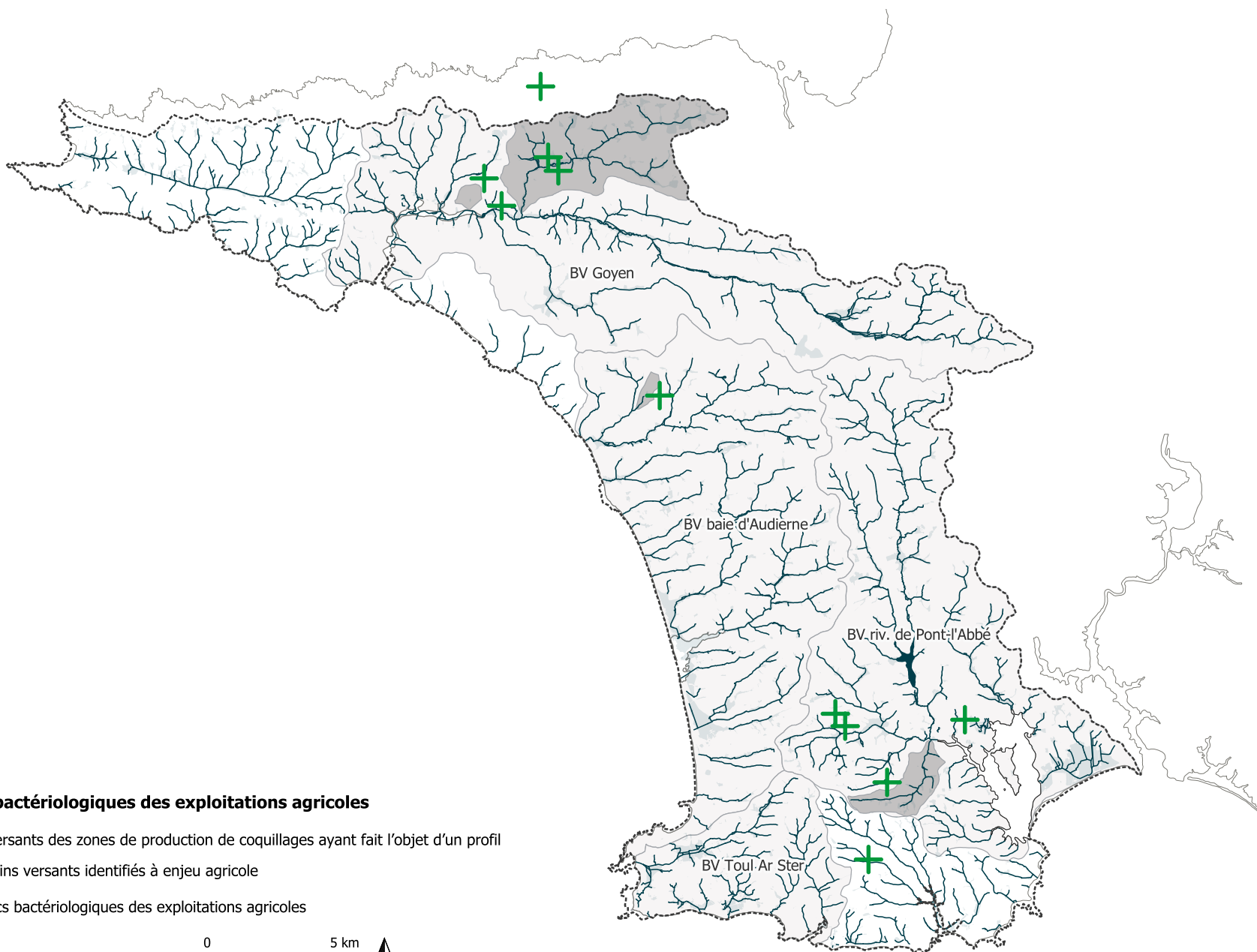
Analyse

Pour localiser et caractériser les sources de la pollution bactériologique, mobiliser les acteurs et mettre en place des mesures de gestion, la cellule d'animation du SAGE a réalisé des profils de vulnérabilité conchylicole sur les zones conchylicoles dont le classement est inférieur à A pour l'un des groupes de coquillages. Ces études ont donc porté sur : la rivière de Pont l'Abbé, le Goyen, la baie d'Audierne, et la zone de Toul Ar Ster. Validés par la CLE en octobre 2022, les plans d'action des profils de vulnérabilité conchylicole sont désormais en phase de mise en œuvre. Les prescriptions concernent principalement l'assainissement des eaux usées (ouvrages collectifs et individuels), la gestion des eaux pluviales et l'agriculture. Les résultats du REMI montrent néanmoins un risque de dégradation du classement sanitaire de la zone Pont-l'Abbé aval pour les coquillages de groupe 2.

Diagnostics bactériologiques des exploitations agricoles

-  Bassins versants des zones de production de coquillages ayant fait l'objet d'un profil
-  Sous bassins versants identifiés à enjeu agricole
-  Diagnostics bactériologiques des exploitations agricoles

0 5 km 



3.2

Microbiologie ~

Disposition 7 ~

Diagnostiquer les risques de transfert de germes pathogènes agricoles au milieu sur les bassins prioritaires

Dans certaines conditions, les sites d'élevage, le pâturage et l'épandage des effluents d'élevage peuvent constituer des sources de pollution bactériologique des milieux littoraux.

Les profils de vulnérabilité conchylicole réalisés sur les bassins versants de la rivière de Pont-l'Abbé, du Goyen, de la baie d'Audierne et de la zone de Toul Ar Ster ont permis d'identifier plusieurs sous-bassins versants à enjeu agricole, notamment : Les Camélias (Pont-l'Abbé et Plobannalec-Lesconil), Lestrouguy (Plozévet), Le Légot (Pont-Croix) et le Lochrist (Pont-Croix, Poullan-sur-Mer, etc.).

Sur chacun de ces sous-bassins versants, des diagnostics d'exploitation sont en cours. En cas de mise en évidence d'ouvrages ou de pratiques susceptibles d'avoir un impact sur la qualité microbiologique des eaux, des prescriptions techniques sont proposées et discutées avec les agriculteurs.

Indicateur

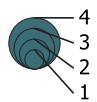
→ Nombre de diagnostics bactériologiques agricoles réalisés sur les bassins versants situés en amont des zones conchylicoles : 11

Résultat et analyse de l'indicateur

Réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de OUESCO dans le cadre du contrat de territoire du bassin versant de l'Ouest-Cornouaille, ces diagnostics sont proposés gratuitement aux agriculteurs volontaires. Après deux années de mise en œuvre, le taux d'adhésion est satisfaisant (81 %). Les problématiques identifiées restent globalement mineures. Les prescriptions portent par exemple sur l'aménagement de talus, l'élargissement des bandes enherbées, l'adaptation des pratiques d'épandage ou encore la gestion des eaux pluviales sur les sites d'élevage. Dans un souci d'exhaustivité et d'efficacité, ce travail pourrait à l'avenir être complété par un diagnostic des parcelles à risque et un renforcement du suivi de la mise en œuvre des prescriptions techniques.

Déversements des eaux usées des systèmes d'assainissement collectif (2024)

Nombre de déversements annuels



Communes

SIVOM de la baie d'Audierne

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden

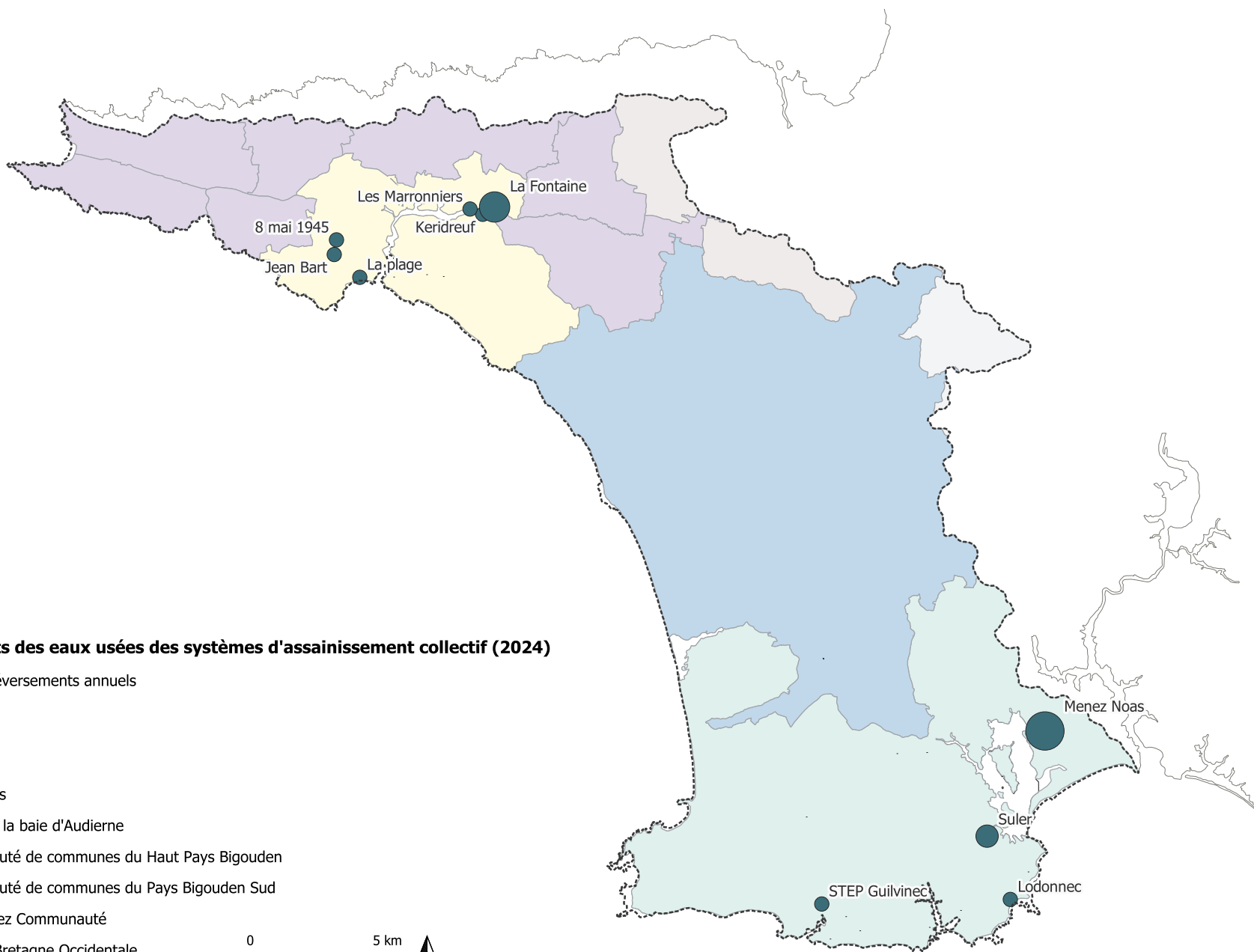
Communauté de communes du Pays Bigouden Sud

Douarnenez Communauté

Quimper Bretagne Occidentale

0

5 km



3.2

Microbiologie ~

Disposition 9 ~

Maîtriser le transfert des effluents à la station d'épuration

Constitués de canalisations, de postes de relevage et de stations d'épuration, les systèmes d'assainissement collectif des eaux usées peuvent être à l'origine de rejets accidentels susceptibles d'impacter les milieux et les usages littoraux. La conformité des branchements, l'état des réseaux ainsi que le dimensionnement des ouvrages constituent des enjeux majeurs pour la préservation de la qualité sanitaire des eaux estuariennes et côtières. Pour les communes littorales, le SAGE fixe comme objectif l'absence de déversements au milieu pour une pluie trimestrielle.

Indicateur

→ Nombre annuel de déversements d'eaux usées du réseau d'assainissement collectif: 16

Analyse

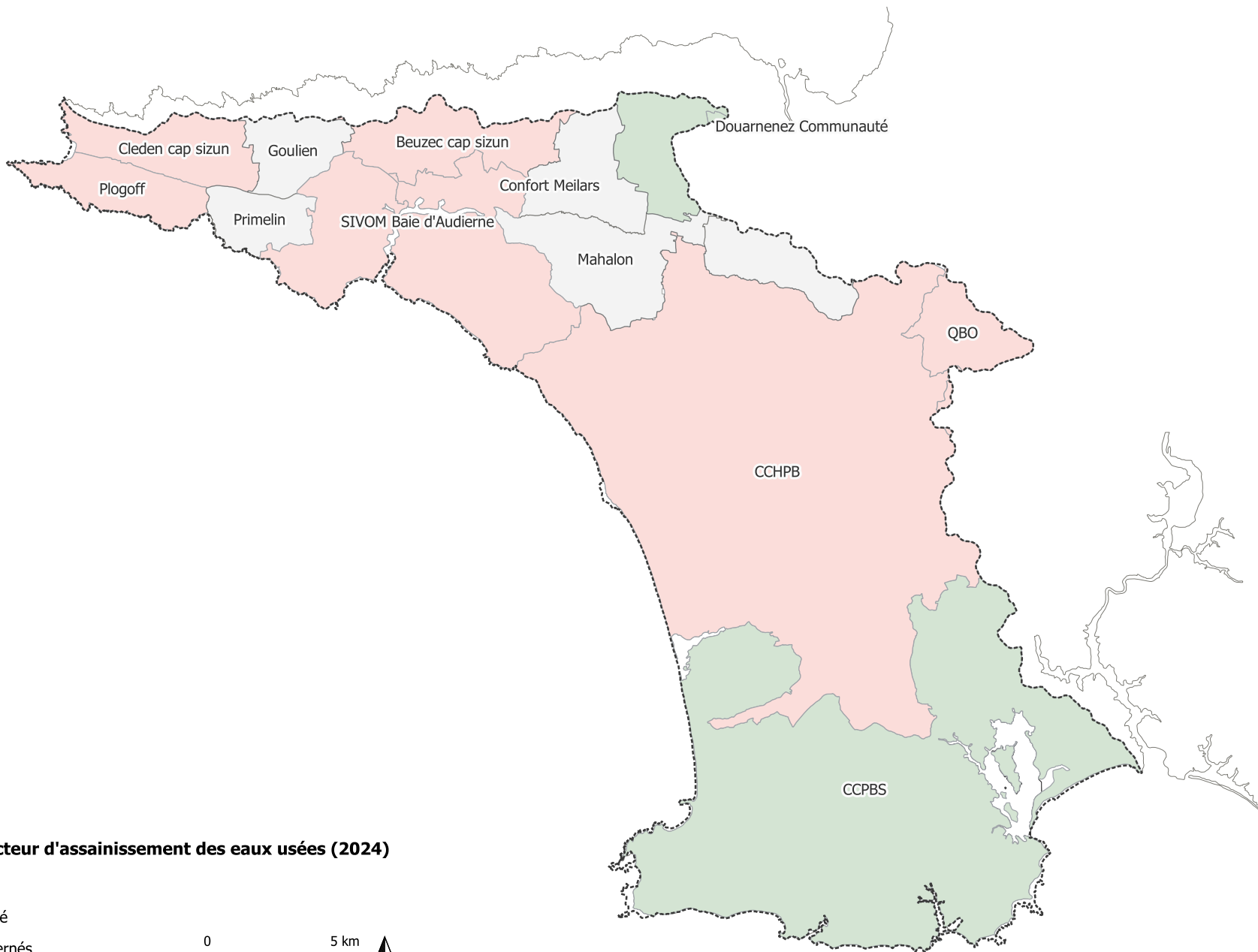
À l'exclusion du territoire du Cap-Sizun, la compétence «assainissement» est assurée par les communautés de communes et la communauté d'agglomération. Les transferts de compétence ont permis de structurer les services et de renforcer les moyens financiers.

L'évaluation du fonctionnement des systèmes d'assainissement repose sur la mise en place d'une métrologie adaptée des réseaux, capable

de quantifier les débits et les charges polluantes rejetées au milieu en situation incidentelle. Cependant, aujourd'hui, les informations disponibles nous renseignent essentiellement sur les périodes de déversement. La fréquence et la durée des débordements permettent toutefois d'identifier les secteurs problématiques et de prioriser les travaux.

Les rejets d'eaux usées interviennent principalement lors des forts cumuls de précipitations et/ou pendant les périodes de nappes hautes, entraînant une surcharge hydraulique du système d'assainissement. En raison des dysfonctionnements constatés et de la sensibilité des usages aval, l'Agence de l'eau Loire Bretagne identifie les systèmes d'assainissement de Pont-l'Abbé, de Combrit et de Pont-Croix comme prioritaires. Le système d'assainissement de Loctudy n'est pas intégré à cette liste, pourtant en 2023, sur certains secteurs de la commune, le préfet du Finistère a invité le maire à ne plus délivrer d'autorisations d'urbanisme supposant un raccordement au réseau public d'assainissement.

Au-delà du fonctionnement du réseau, les concentrations en *Escherichia coli* des eaux traitées doivent être prises en considération. Le rejet peut être maîtrisé par l'installation d'une filière de traitement tertiaire. Aujourd'hui, seulement 6 % des stations d'épuration sont équipées d'un traitement tertiaire. Des réflexions sont actuellement en cours dans le Pays Bigouden pour renforcer les filières de traitement.



3.2

Microbiologie ~

Disposition 11 ~

Réaliser/actualiser les schémas directeurs d'assainissement des eaux usées

Le schéma directeur d'assainissement des eaux usées est un document stratégique et opérationnel qui permet aux collectivités d'organiser, de planifier et d'optimiser la gestion de leurs eaux usées à moyen et long terme. Il permet de diagnostiquer l'existant (état des réseaux, fonctionnement des stations d'épuration, analyse des performances...), d'analyser les enjeux (sensibilité des milieux récepteurs...), de définir des scénarios (évolution de la population...), d'arrêter un programme d'actions.

Les montants programmés sont souvent importants et peuvent impacter le prix de l'eau.

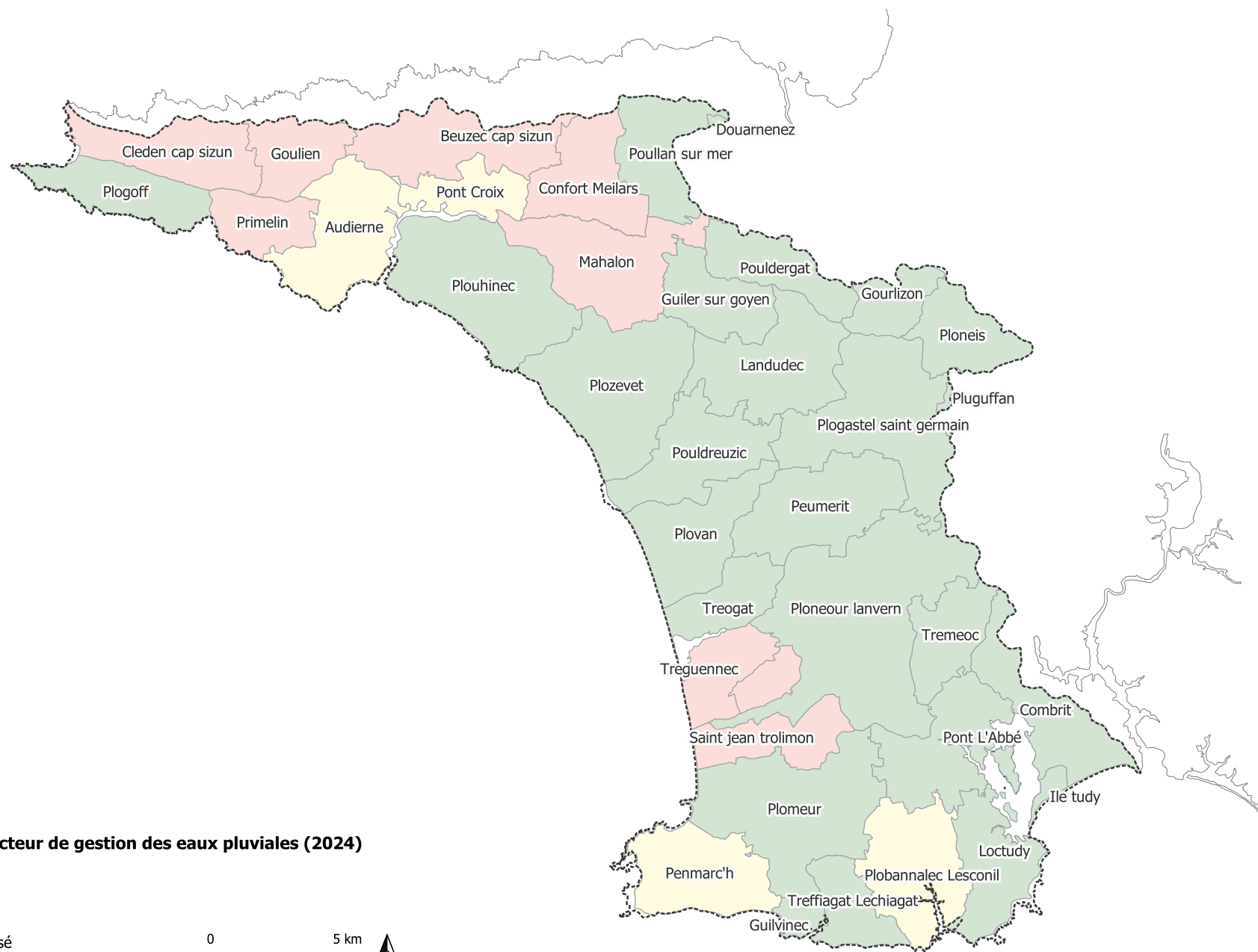
Indicateur

→ % de communes disposant d'un assainissement collectif bénéficiant d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées: 75%

Analyse

Suite au transfert de la compétence assainissement à la plupart des EPCI, une nouvelle génération de schémas directeurs d'assainissement se met progressivement en place à l'échelle intercommunale. Le lancement de ces études est généralement concomitant à l'élaboration d'un PLUi.

La cellule d'animation du SAGE veille à la bonne adéquation entre les perspectives de développement démographique et le dimensionnement des systèmes d'assainissement (capacités organiques et hydrauliques) et à la priorisation des travaux sur les secteurs dysfonctionnels et/ou sensibles en raison des usages aval.



3.2

Microbiologie ~

Disposition 15 ~

Mettre en place les outils permettant une meilleure gestion des eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales se situe à l'interface de deux grands champs d'action publics : l'aménagement du territoire et la gestion de l'eau.

Le schéma directeur de gestion des eaux pluviales est un document de planification visant à intégrer la question des eaux pluviales dans la définition des projets d'aménagement.

Il permet : de mieux comprendre le fonctionnement hydraulique du territoire, d'identifier les enjeux (inondations, ruissellement, pollution diffuse...), de définir une stratégie de gestion adaptée et de programmer les travaux nécessaires pour protéger les biens et les personnes, préserver le milieu récepteur et favoriser la recharge des nappes.

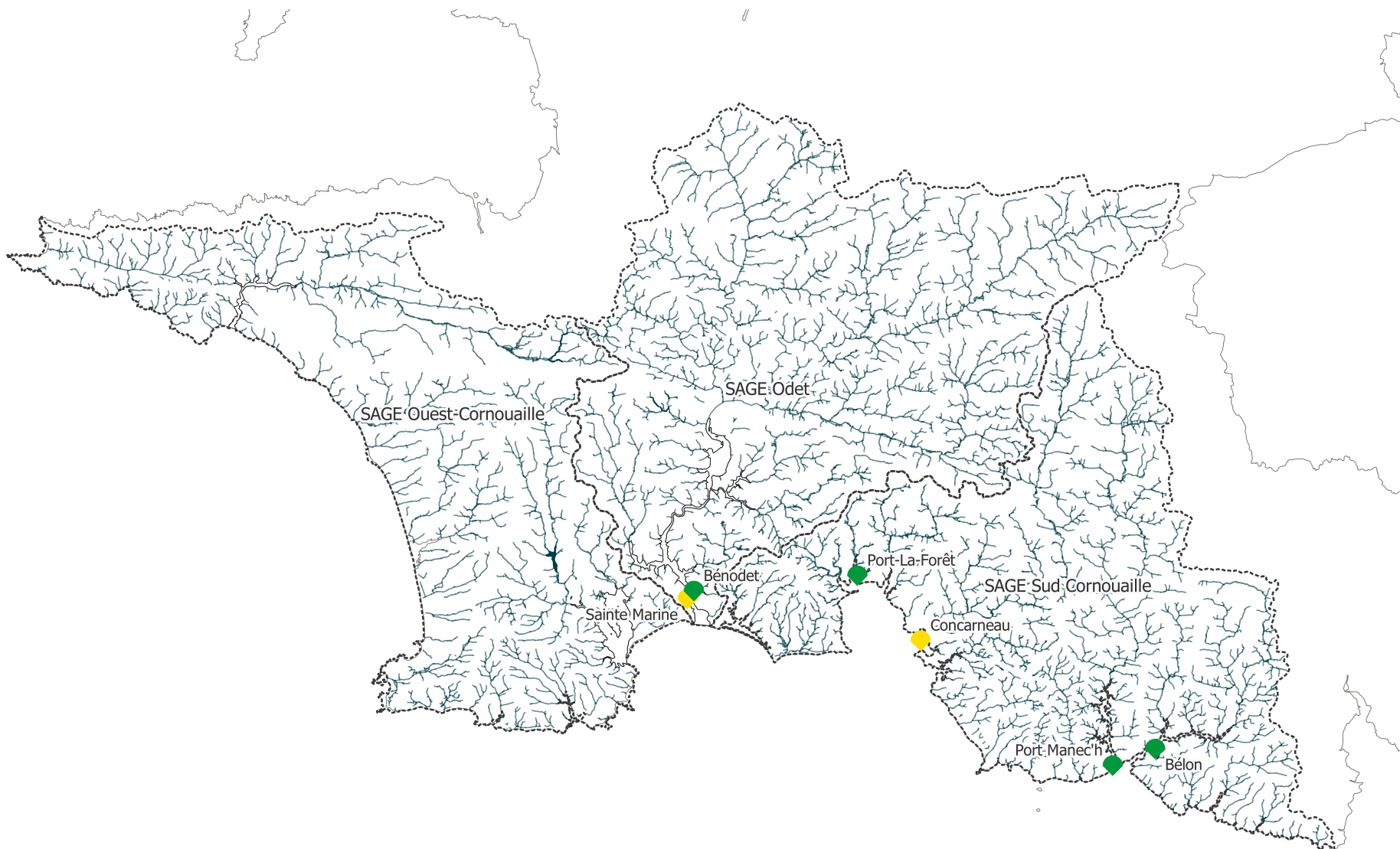
Indicateur

→ % de communes bénéficiant d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales : 68 %

Analyse

À l'exclusion de Douarnenez Communauté et de Quimper Bretagne Occidentale, la compétence de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) est exercée par les communes. La grande majorité des communes du bassin de l'Ouest-Cornouaille ont entrepris l'élaboration de leur schéma directeur de gestion des eaux pluviales. Les moyens limités des petites communes rurales pénalisent cependant la mise en œuvre des travaux. La CLE préconise le transfert de la GEPU aux EPCI afin de faciliter l'émergence d'une ingénierie dédiée.

En phase d'élaboration du document, la cellule d'animation du SAGE veille à l'intégration des principes de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP). Il s'agit plus concrètement d'accompagner le passage d'une gestion hydraulique curative « je rejette ailleurs, via des tuyaux ou des fossés », à une gestion préventive plus respectueuse du cycle de l'eau privilégiant les solutions fondées sur la nature pour infiltrer à la source.



Gestion portuaire des eaux grises et noires (inter-SAGE 2023)

- Pompes fixes
- Pompes mobiles

0 10 km



3.2

Microbiologie ~

Disposition 18 ~

Équiper les ports et les zones de mouillage organisées de sanitaires et de pompes de récupération des eaux grises et noires des bateaux

Le rejet des eaux grises et noires des plaisanciers contribue à la pollution bactériologique des milieux estuariens et côtiers. Ces rejets sont interdits dans les ports et les zones de mouillage. Les rejets sont uniquement autorisés après broyage et désinfection, à plus de 3 milles nautiques de la côte, ou sans traitement, à plus de 12 milles.

Les bateaux de plaisance construits après le 1er janvier 2008 et équipés de toilette doivent disposer d'une cuve de rétention des eaux noires ou d'un système de traitement agréé. L'installation de pompe de récupération des eaux grises et noires dans les ports permet aux plaisanciers de vidanger les cuves de leur embarcation.

Indicateur

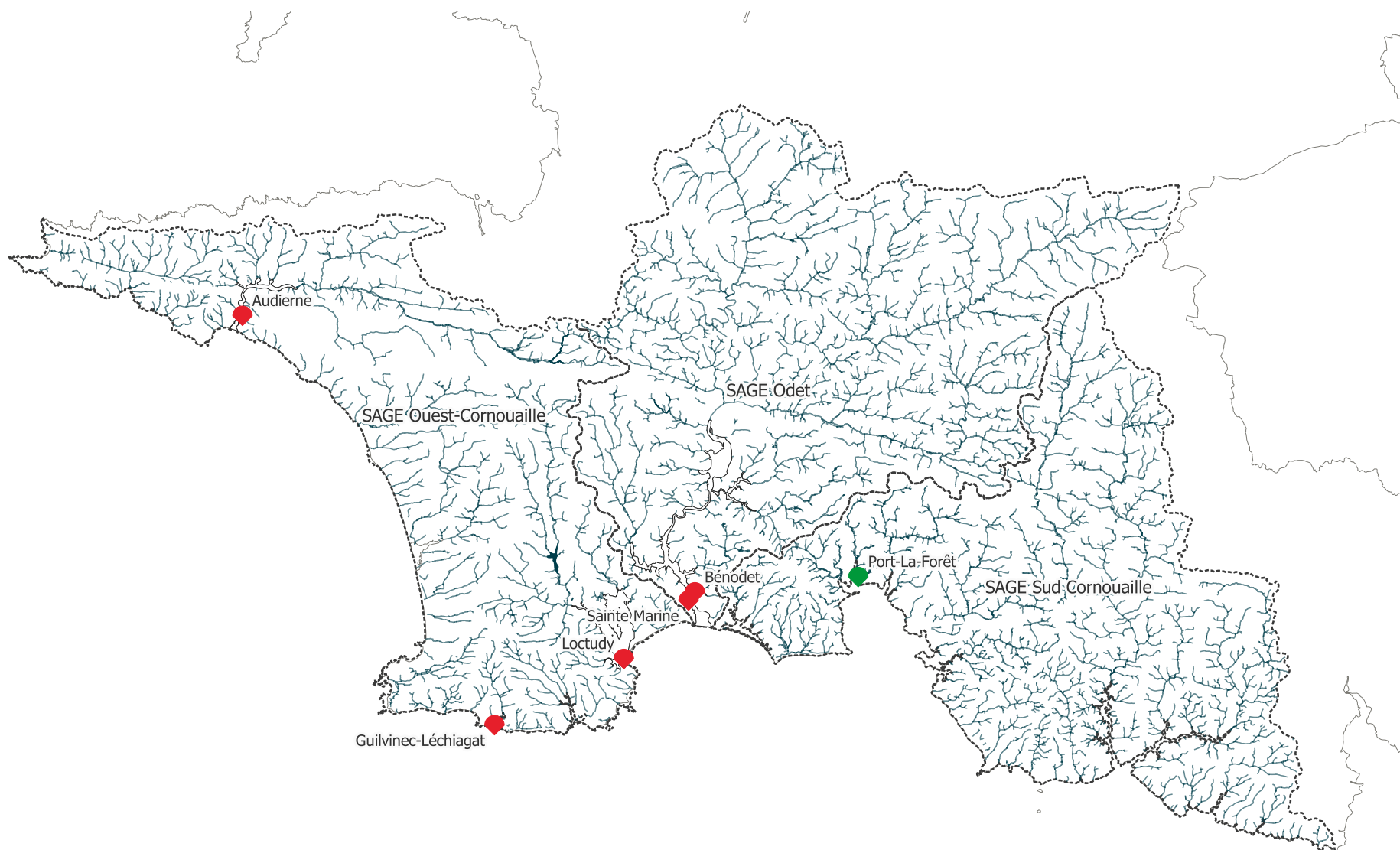
→ % de ports prioritaires disposant de pompe eaux grises / eaux noires: 0 %

Analyse

Le schéma de gestion des eaux portuaires inter-SAGE (Ouest-Cornouaille, Odet, Sud-Cornouaille), en cours d'élaboration, a mis en évidence qu'aucun port de plaisance du bassin de l'Ouest-Cornouaille ne dispose actuellement d'équipements de pompage permettant la récupération des eaux grises et noires. Les ports d'Audierne, du Guilvinec et de Loctudy ont été identifiés comme prioritaires pour le déploiement de ces équipements.

La cellule d'animation du SAGE a engagé des discussions avec la commune de Loctudy et le syndicat mixte des ports de Cornouaille pour inciter à la mise en place de pompes et définir les modalités d'installation des équipements.

Le schéma de gestion des eaux portuaires prescrit l'installation d'ouvrages facilement accessibles aux plaisanciers (pompes fixes sur ponton).



Conformité des aires de carénage (inter-SAGE 2024)

-  Rejet conforme
-  Rejet non conforme

0 10 km



3.2

Qualité chimique ~

Disposition 20 ~ Réaliser un schéma de carénage

Le carénage est une opération d'entretien périodique de la coque d'un bateau, visant à restaurer ses performances nautiques. Elle comprend généralement le nettoyage et la mise en peinture de la carène avec un produit antifouling contenant des biocides. Environ 80 % de la matière active des peintures est relarguée lors de la phase d'immersion des carènes. 1 g de biocide contamine 10 000 m³ d'eau.

Le carénage est strictement interdit sur la grève et sur les ouvrages non équipés de dispositifs de récupération et de traitement des effluents. Cette interdiction est encadrée par plusieurs textes, dont le règlement du SAGE. Le schéma de carénage permet de dresser l'état des lieux des aires de carénage et des pratiques afin de définir une stratégie territoriale adaptée aux enjeux.

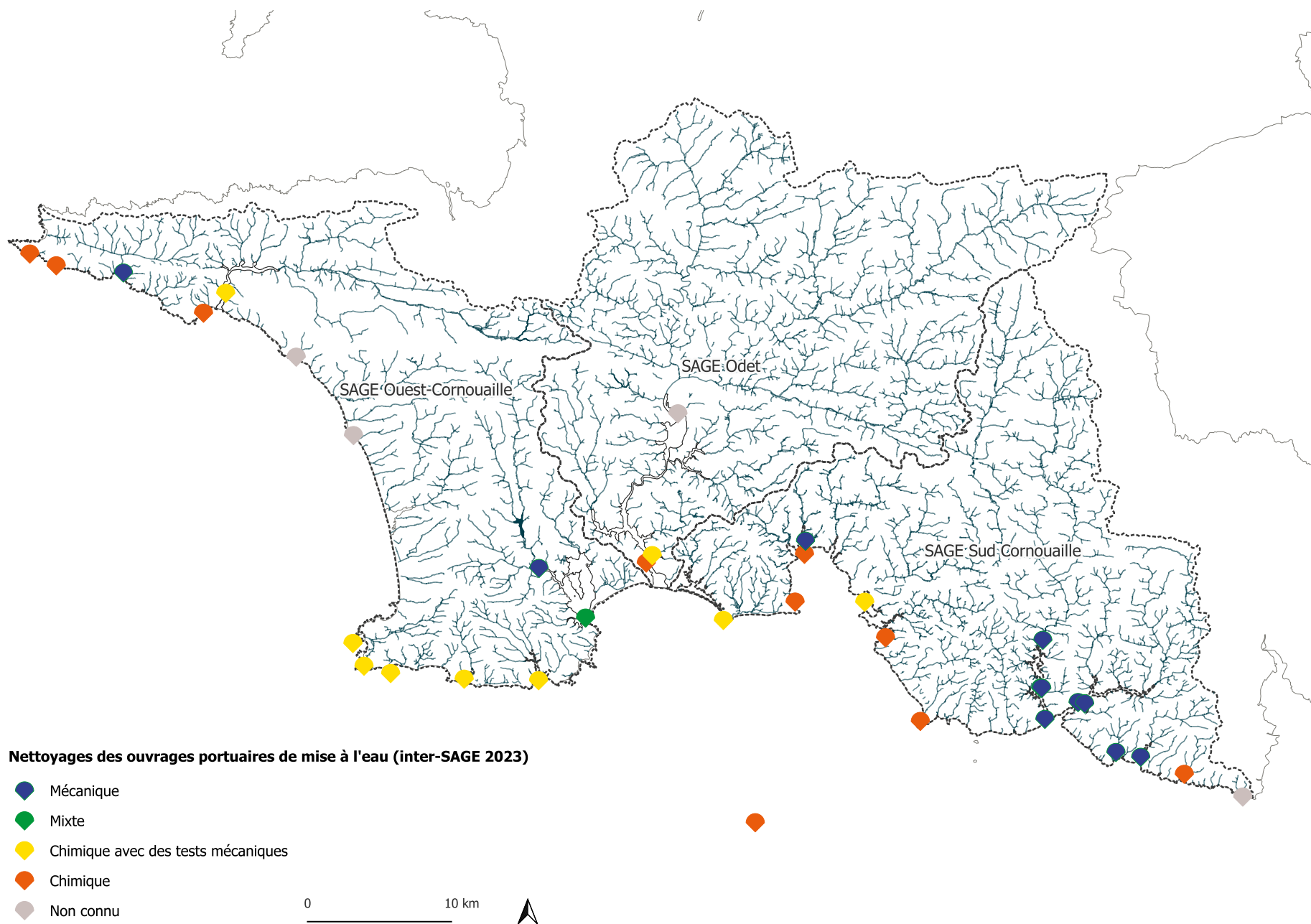
Indicateur

→ % de ports structurants disposant d'une aire de carénage conforme: 0%

Analyse

Le schéma de carénage inter-SAGE (Ouest-Cornouaille, Odet, Sud-Cornouaille), en cours de réalisation, a mis en évidence le fait qu'aucun port de plaisance du bassin de l'Ouest-Cornouaille ne dispose actuellement d'une aire de carénage conforme. La gestion des filières de traitement requiert le développement de compétences spécifiques au sein des équipes techniques des gestionnaires portuaires. Les non-conformités sont parfois liées à la détection de biocides interdits, tels que le tributylétain (TBT).

Les aires de carénage des ports d'Audierne et de Loctudy ont été identifiées comme des équipements structurants sur lesquels concentrer les moyens financiers et humains en termes d'investissement et de fonctionnement. La cellule d'animation du SAGE travaille à l'élaboration d'un plan d'actions en lien étroit avec les acteurs de la plaisance.



3.2

Qualité chimique ~

Disposition 26 ~

Proscrire l'utilisation de biocides
pour le lavage des aménagements portuaires

L'entretien des cales, pontons et autres ouvrages d'accès de mise à l'eau garantit la sécurité des usagers. Toutefois, ces opérations conduisent généralement à l'usage de biocides sur des surfaces directement en contact avec le milieu marin. 1 g de biocide contamine 10 000 m³ d'eau. L'utilisation de biocides est encadrée par un ensemble réglementaire européen et national. Le catalogue répertoriant les produits biocides déclarés sur le marché français, disposant ou non d'une autorisation de mise sur le marché est consultable sur le site biocid-anses.fr.

Indicateur

→ % de règlements portuaires intégrant l'interdiction de l'utilisation d'eau de javel ou de biocide pour le nettoyage des ouvrages portuaires: 0%

Analyse

Le schéma de gestion des eaux portuaires inter-SAGE (Ouest-Cornouaille, Odet, Sud-Cornouaille), en cours d'élaboration, a mis en évidence la diversité des stratégies déployées par les gestionnaires portuaires (nettoyage chimique, mécanique, mixte). Les techniques déployées divergent en fonction des moyens disponibles et de la nature des ouvrages. La cellule d'animation du SAGE travaille à l'élaboration d'un plan d'actions visant la réduction de l'utilisation des biocides.

Submersion marine ~

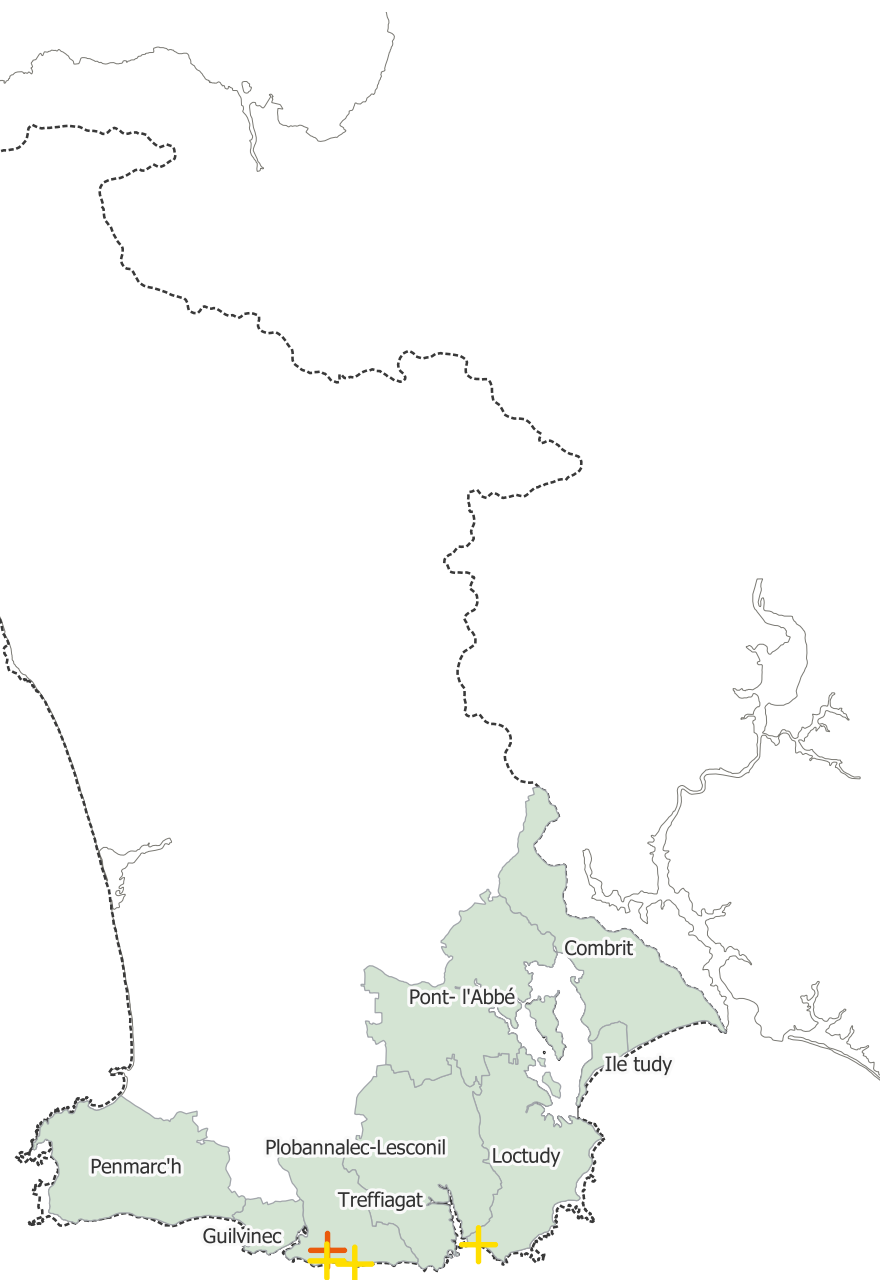
**Programme d'actions et de prévention des inondations du littoral
Sud Finistère (2024)**

 Communes concernées

 Acquisition immobilière

 Confortement dunaire

0 5 km 



3.3

Risque de submersion marine ~

Disposition 35 ~

Développer une démarche collective
pour coordonner les politiques
sur le risque de submersions marines

Le littoral du Sud Finistère (de Penmarch à Concarneau) est exposé aux submersions marines. La Communauté de communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS), la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF) et Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) se sont fédérées pour porter un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Ce document vise à consolider les actions de sensibilisation, à améliorer la connaissance, à réduire la vulnérabilité et à mettre en œuvre les stratégies de protection et d'adaptation des territoires aux risques de submersion marine.

Indicateur

→ Nombre d'opérations mises en œuvre
dans le cadre du PAPI «littoral Sud-Finistère»: 4

Analyse

Labellisé en juin 2024, le PAPI complet du «littoral Sud Finistère» est désormais en phase de mise en œuvre. Les premières opérations de confortement dunaire et de repli stratégique ont été engagées.

Nitrates ~

Phosphore ~

Pesticides ~

Concentrations moyennes en nitrates des eaux souterraines (2019)

Unités homogènes en termes de pressions de pollution azotée et de fonctionnement hydrogéologique

▲ Captages AEP / RCO

■ Forages

● Sources

● Concentration inférieure à l'objectif du SAGE (35 mg/L en 2041)

● Concentration supérieure à l'objectif du SAGE (35 mg/L en 2041)

0 5 km



3.4

Nitrates ~

Disposition 36 ~

Évaluer la qualité de la masse d'eau souterraine sur le paramètre nitrates

La masse d'eau souterraine de la baie d'Audierne, définie par la directive-cadre sur l'eau, coïncide avec le périmètre du SAGE. Ce découpage intègre différents aquifères dont la profondeur et le fonctionnement varient. Le SAGE vise une moyenne des concentrations en nitrates inférieure ou égale à 35 mg/l à l'horizon 2041.

Pour évaluer les concentrations moyennes en nitrates, la CLE a validé un protocole de suivi fondé sur un réseau de 21 stations de suivi (captages destinés à l'alimentation en eau potable, forages privés et sources), répartis au sein de huit unités homogènes. Le protocole repose sur deux campagnes de prélèvement (nappe haute et nappe basse) renouvelées tous les 5 à 6 ans.

En complément, il convient d'indiquer que les captages d'eau souterraine de Bromuel (Plouhinec), Lannourec (Beuzec-Cap-Sizun), Lesaff (Poullan-sur-Mer), Kerstrat (Pouldergat) et Kergamet (Landudec) sont jugés prioritaires (disposition 6C-1 du SDAGE Loire Bretagne) en raison des concentrations en nitrates de leurs eaux brutes (concentrations supérieures à 40 mg/L).

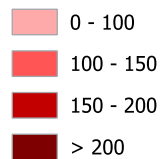
Indicateur

→ Concentration moyenne en nitrates de la masse d'eau souterraine de la baie d'Audierne: 44,9 mg/L

Analyse

Mis en œuvre pour la première fois en 2019 par la cellule opérationnelle du PTE, le protocole de suivi des nitrates de la masse d'eau souterraine témoigne d'une concentration moyenne nettement supérieure à l'objectif fixé par le SAGE et met en évidence des concentrations très contrastées, allant de 0,5 mg/L à 178 mg/L. Ces variations sont corrélées à la variabilité des pressions agricoles et aux modalités de fonctionnement hydrologique des aquifères. Les résultats sont globalement stables entre la campagne «nappe haute» et la campagne «nappe basse».

À l'échelle des aires d'alimentation des captages prioritaires, en lien avec les producteurs d'eau gestionnaires, OUESCO a élaboré des plans de lutte contre les pollutions diffuses. Validés en 2024 par la CLE, ces programmes reposent principalement sur une stratégie foncière (exercice du droit de préemption «eau» et signature de baux ruraux environnementaux) et la contractualisation de paiements pour services environnementaux (PSE). Sur ces aires d'alimentation restreintes en superficie mais à forts enjeux, l'animation territoriale à venir visera à favoriser l'émergence d'un nouveau cadre de coopération avec les agriculteurs, afin de rendre compatibles les activités agricoles avec les exigences liées à la production d'eau destinée à la consommation humaine.



0 5 km 



3.4

Nitrates ~

Disposition 37 ~

Évaluer la pression azotée sur le territoire du SAGE

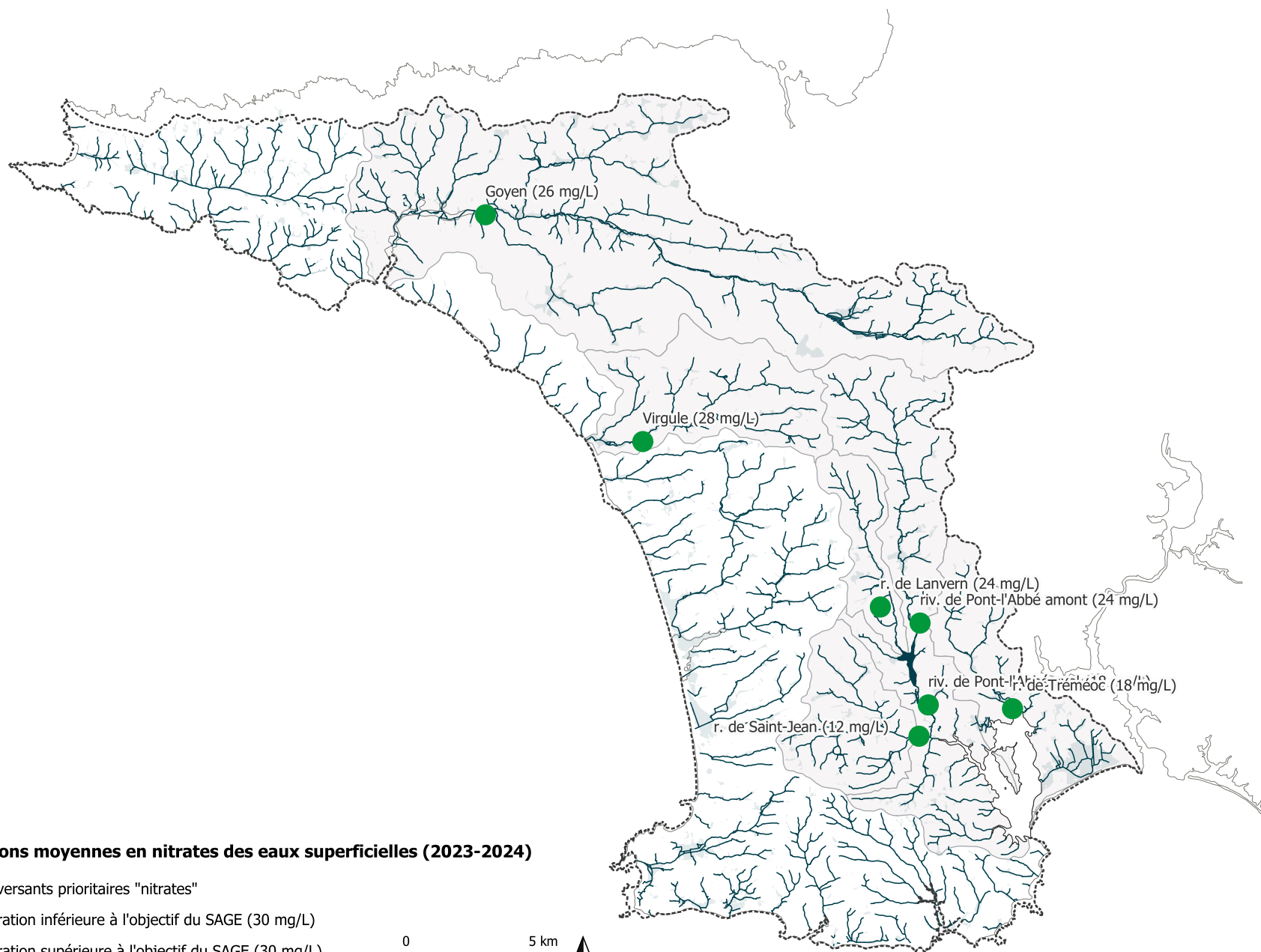
Le diagnostic du SAGE estime que 80 à 90% des nitrates sont d'origine agricole. Entièrement classées en zone vulnérable, les exploitations agricoles du bassin de l'Ouest-Cornouaille sont soumises à l'obligation de réalisation d'une déclaration de flux d'azote. Ce dispositif permet de quantifier et de déclarer les flux d'azote produits, importés, exportés et épandus au sein des exploitations. Il constitue un outil d'évaluation du bilan azoté et contribue à l'identification du risque de transfert des nitrates vers les milieux aquatiques. Issue des données déclarées, la pression azotée agricole correspond à la quantité totale d'azote épandue sur les surfaces agricoles. Elle est exprimée en kg d'azote / ha / an.

Indicateur

→ Pression azotée du territoire:
135 kg d'azote / ha de SAU

Analyse

L'analyse territoriale met en évidence une superposition cohérente entre le niveau de pression azotée et les principaux secteurs agricoles du bassin. L'analyse temporelle des données témoigne d'une légère diminution de la pression azotée. Cette évolution semble principalement liée à une réduction des apports d'azote organique issus des élevages. Il est précisé, d'une part, que la pression azotée n'est pas proportionnelle à l'excédent d'azote et, d'autre part, qu'il existe une variabilité de la sensibilité des milieux récepteurs.



3.4

Nitrates ~

Information complémentaire ~

Évaluer les concentrations en nitrates des cours d'eau

Le SAGE identifie le Goyen, la Virgule, la rivière de Pont-l'Abbé, le ruisseau de Saint-Jean et le ruisseau de Tréméoc comme prioritaires vis-à-vis des nitrates. Cette hiérarchisation repose sur deux logiques complémentaires. Le Goyen et la Virgule se distinguent par des concentrations en nitrates historiquement élevées. La rivière de Pont-l'Abbé, le ruisseau de Saint-Jean et le ruisseau de Tréméoc sont identifiés en raison de la sensibilité de leur milieu récepteur, tandis que la ria de Pont-l'Abbé est particulièrement vulnérable au développement des algues vertes. Sur ces masses d'eau, le SAGE fixe comme objectif l'atteinte d'une concentration moyenne maximale de 30 mg/L à l'horizon 2022.

Les nitrates sont transférés vers les cours d'eau via les eaux de percolation (circulation horizontale). Afin d'évaluer les concentrations moyennes en nitrates, la CLE a validé un protocole de suivi fondé sur sept stations, faisant l'objet d'un suivi mensuel calendaire.

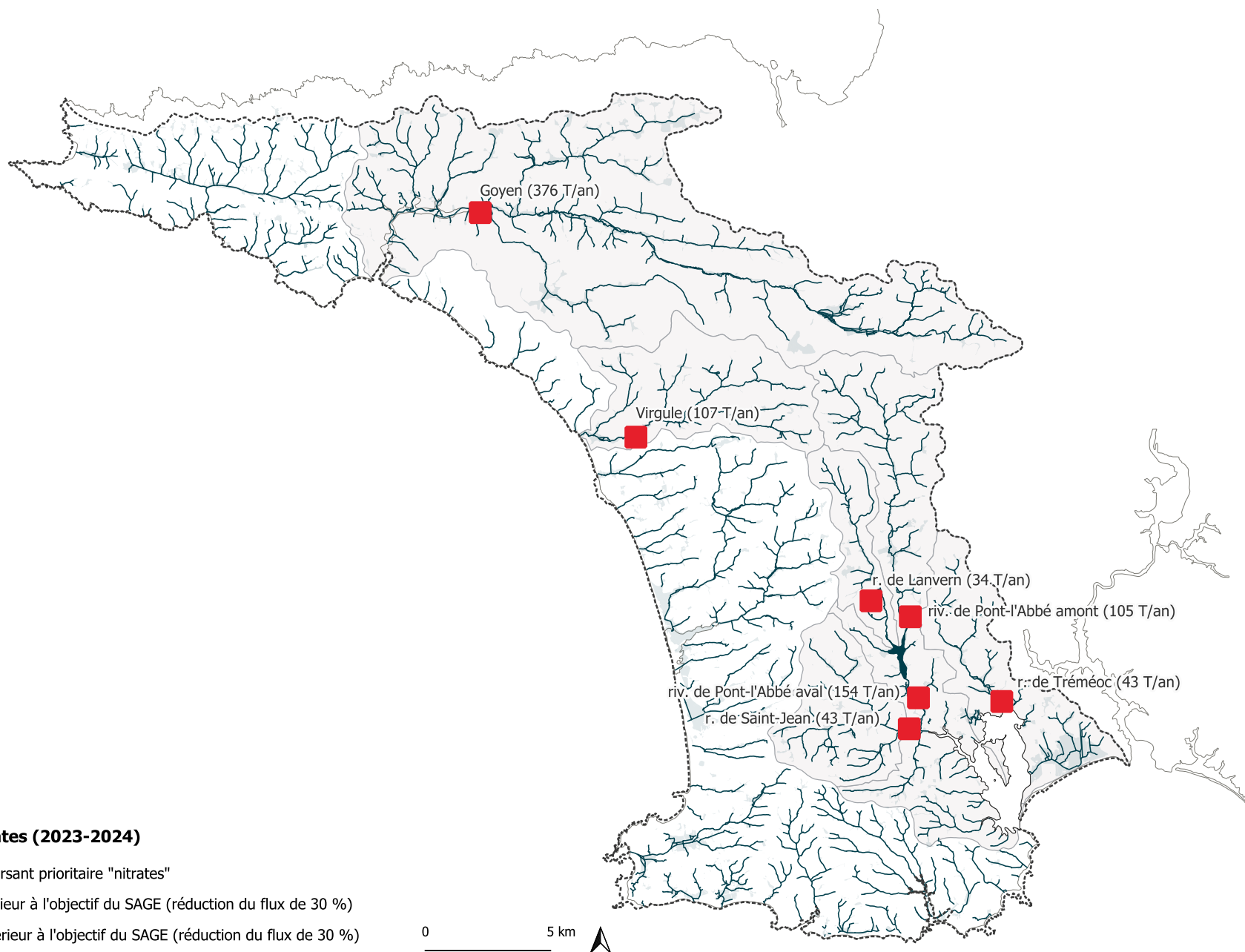
Indicateur

→ Concentration moyenne en nitrates des masses d'eau cours d'eau prioritaires:
Goyen: 26 mg/L, Virgule: 28 mg/L,
rivière de Pont-l'Abbé (aval): 18 mg/L,
ruisseau de Tréméoc: 18 mg/L,
ruisseau de Saint Jean: 12 mg/L

Analyse

Ce suivi historique, animé par la cellule technique de OUESCO, met en évidence une diminution significative des concentrations en nitrates sur l'ensemble des cours d'eau. Si cette diminution apparaît moins marquée ces dernières années, il convient de souligner que, depuis l'année hydrologique 2022-2023, l'ensemble des cours d'eau prioritaires présente des concentrations moyennes conformes à l'objectif du SAGE (< 30 mg/L). À titre de comparaison, au milieu des années 1990, le Goyen présentait des concentrations moyennes proches de 50 mg/L, traduisant une amélioration notable de la qualité de l'eau sur le long terme.

Toutefois, malgré l'atteinte des objectifs fixés par le SAGE, les flux d'azote demeurent importants et la prolifération des algues vertes persiste sur les vasières de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé. En amont de ce secteur, un suivi à haute résolution spatiale a été déployé afin d'identifier les «points noirs» et de caractériser les sous-bassins les plus contributeurs. Il convient enfin de souligner le mécanisme de dénitrification, probablement associé à une production d'ammonium, à l'œuvre dans la retenue du Moulin Neuf.



3.4

Nitrates ~

Information complémentaire ~

Évaluer les flux de nitrates des cours d'eau

Le flux brut correspond à la quantité totale de nitrates transportée par un cours d'eau. Il varie fortement en fonction de l'hydrologie de l'année (variation des débits). Le flux pondéré par l'hydraulicité permet de corriger l'influence des variations climatiques, de comparer les années entre elles et par conséquent d'évaluer l'effet de l'engagement agro-environnemental des agriculteurs. Sur les cours prioritaires (le Goyen, la Virgule, la rivière de Pont-l'Abbé, le ruisseau de Saint-Jean et le ruisseau de Tréméoc), le SAGE fixe comme objectif de réduire de 30% le flux de nitrates pondéré par l'hydraulicité à l'horizon 2022, en référence à l'année hydrologique 2014-2015.

Indicateur

→ Flux de nitrates pondéré par l'hydraulicité arrivant dans l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé: 240 T/an

Analyse

Les calculs de flux réalisés par la cellule technique de OUESCO mettent en évidence une diminution des flux d'azote sur l'ensemble des cours d'eau prioritaires:

- 20% sur le Goyen, -21% sur la Virgule,
- 23% sur la rivière de Pont-l'Abbé (Pen Enez),
- 15% sur le ruisseau de Saint-Jean,
- 20% sur le ruisseau de Tréméoc.

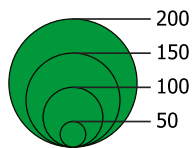
Bien que significative, cette réduction n'atteint pas les objectifs fixés par le SAGE.

Développement des algues vertes dans l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé (2023)

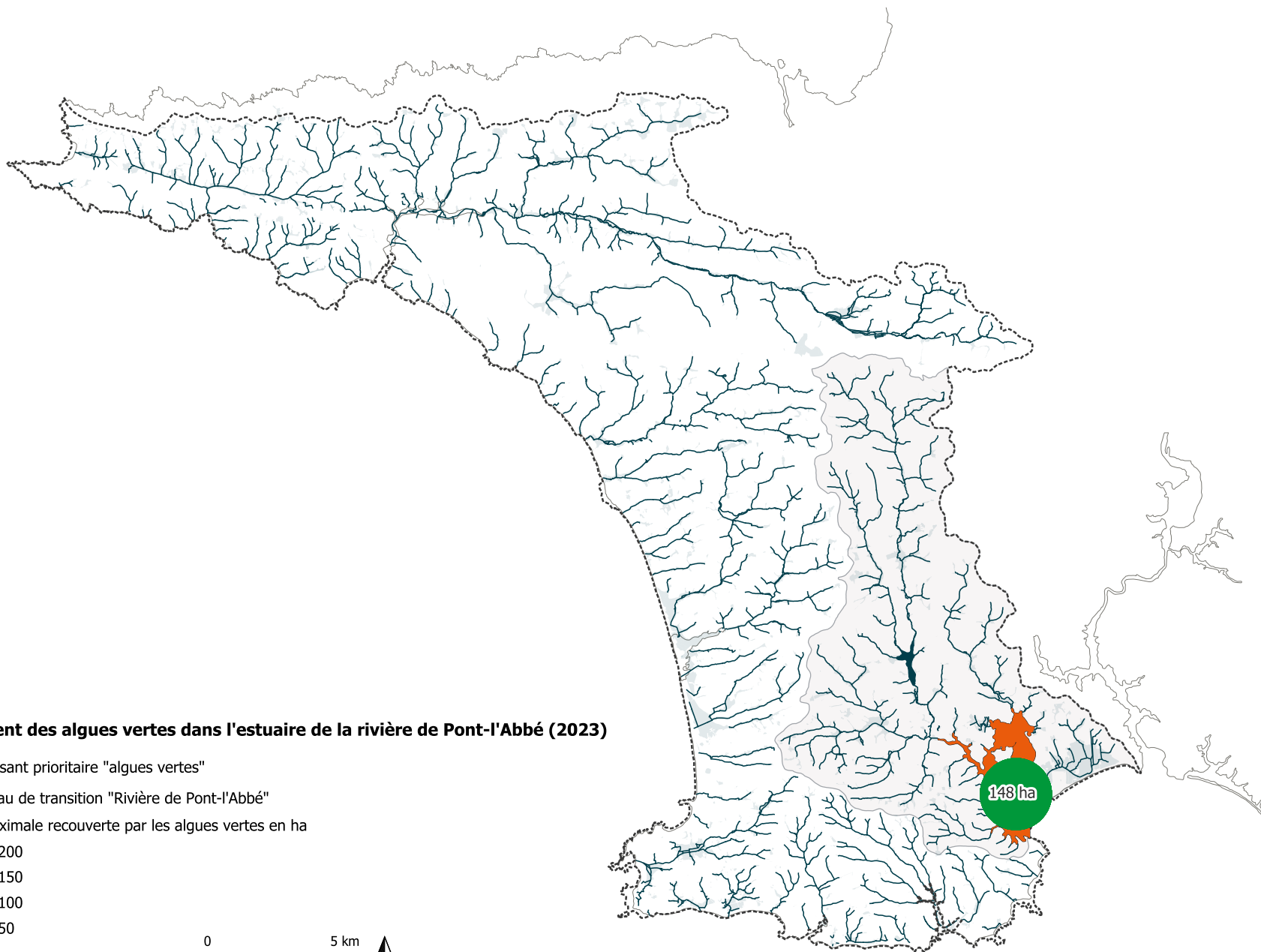
 Bassin versant prioritaire "algues vertes"

 Masse d'eau de transition "Rivière de Pont-l'Abbé"

Surface maximale recouverte par les algues vertes en ha



0 5 km 



3.4

Nitrates ~

Information complémentaire ~

Évaluer le développement des algues vertes dans l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé

Le développement des algues vertes sur le littoral est lié à un apport terrigène excessif de nutriments dans l'eau (principalement des nitrates). Ce phénomène d'eutrophisation côtière peut être d'autant plus marqué si le milieu récepteur est peu profond, présente un faible renouvellement de l'eau et est fortement ensoleillé.

Les vasières de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé sont identifiées comme un site sensible à la prolifération des algues vertes (disposition 10A-2 du SDAGE Loire Bretagne). Sur cette base, l'état des lieux du SDAGE définit cette masse d'eau de transition en état écologique médiocre. Le SAGE, quant à lui, vise la limitation du développement des algues vertes et des phytoplanctons toxiques. Un suivi des surfaces couvertes par les algues dans la ria de Pont-l'Abbé est réalisé annuellement au mois de juillet par survol aérien, par le Centre d'Étude et de Valorisation des Algues (CEVA). Cette estimation repose sur le géoréférencement et la digitalisation des photographies, et permet d'évaluer la dynamique du phénomène.

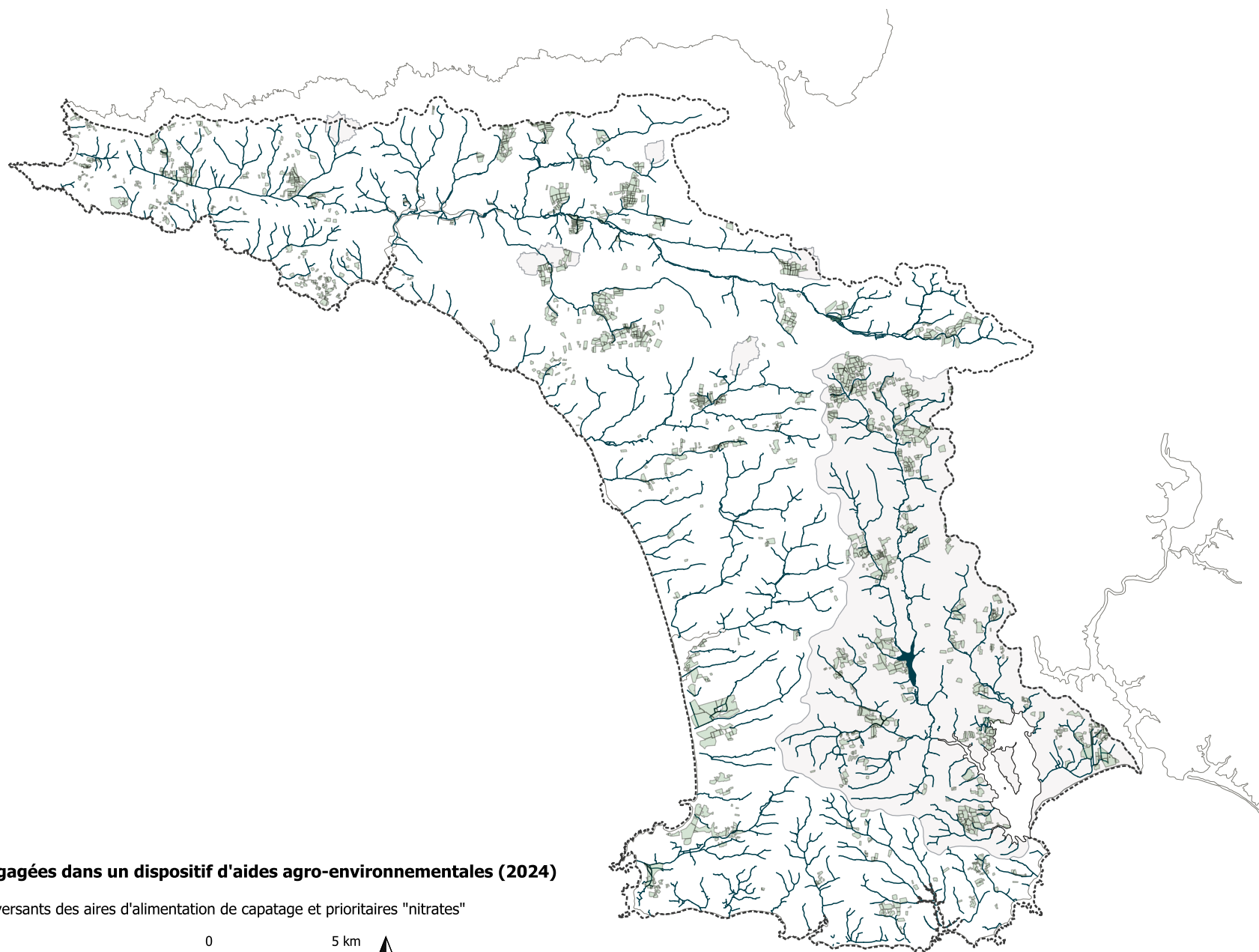
Indicateur

→ Surface annuelle maximale d'échouages d'algues vertes dans l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé : 148 ha

Analyse

Engagé en 2008, le suivi des échouages d'algues vertes témoigne d'une relative stabilité du phénomène, avec toutefois des variations annuelles importantes, allant de 56 ha à 186 ha. Cette variabilité annuelle est directement liée aux conditions météorologiques. Il convient de préciser ici que la majorité des autres sites bretons de développement d'algues vertes sur vasière observent une augmentation des surfaces couvertes.

Sur la base du suivi de l'azote à haute résolution spatiale réalisé sur le bassin versant de l'estuaire cf. p.81: Évaluer les concentrations en nitrates des cours d'eau), la cellule technique de OUESCO travaille sur la conception d'un processus de co-construction d'un plan de réduction des flux de nitrates.



Surfaces engagées dans un dispositif d'aides agro-environnementales (2024)

-  Bassins versants des aires d'alimentation de capatage et prioritaires "nitrates"
-  MAEC

0 5 km 

3.4

Nitrates ~

Disposition 39 ~

Poursuivre les actions de lutte contre les pollutions diffuses agricoles sur les bassins prioritaires

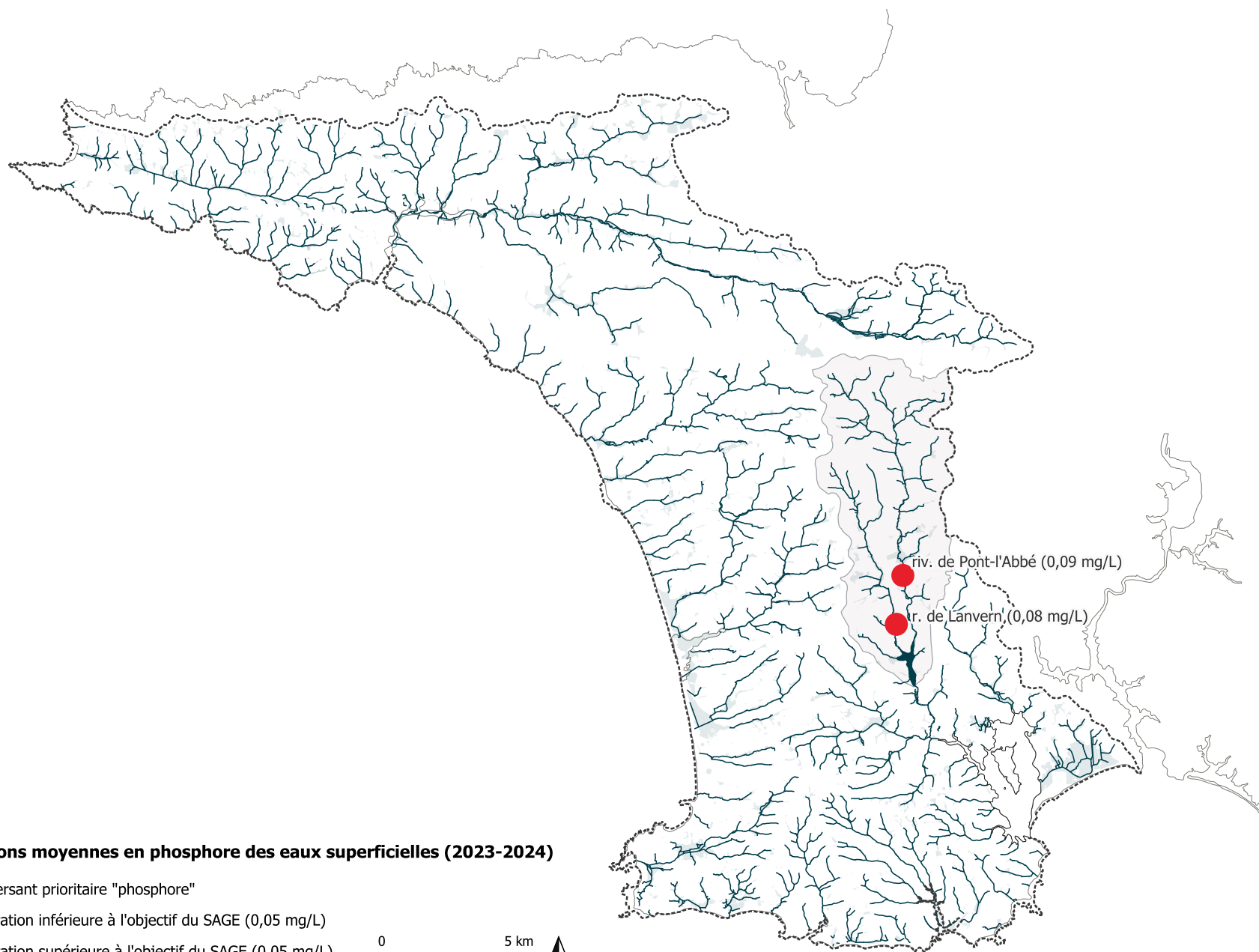
La lutte contre les pollutions diffuses agricoles est territorialisée sur le bassin versant de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé (enjeu algues vertes) et sur les aires d'alimentation des captages prioritaires (enjeu eau potable). Elle repose principalement sur la contractualisation de MAEC. Ce dispositif s'appuie sur des contrats rémunérés, destinés aux agriculteurs volontaires qui s'engagent à adopter des pratiques vertueuses pour l'environnement. Les mesures ouvertes dans le projet agro-environnemental et climatique porté par OUESCO visent l'augmentation des surfaces en herbe, la réduction des apports d'engrais minéraux azotés, la réduction de l'utilisation des pesticides ou encore la gestion des zones humides.

Indicateur

→ Nombre d'exploitations engagées dans un programme d'aide agro-environnementale : 63

Analyse

La nouvelle programmation des MAEC, lancée en 2023, a marqué une hausse sensible des contractualisations. Il convient de souligner que les mesures proposées par l'autorité de gestion sont particulièrement adaptées aux systèmes agricoles pâturants. La contractualisation des exploitations spécialisées en porc ou en volaille est, par conséquent, très limitée. En complément de l'animation des MAEC, en 2025, la mise en œuvre des plans de lutte contre les pollutions diffuses agricoles sur les aires d'alimentation des captages prioritaires (cf. p.77: Disposition 36 – Évaluer la qualité de la masse d'eau souterraine sur le paramètre nitrates) marquera le déploiement de nouveaux outils: le droit de préemption «eau», le bail rural environnemental et les PSE.



Concentrations moyennes en phosphore des eaux superficielles (2023-2024)

 Bassin versant prioritaire "phosphore"

 Concentration inférieure à l'objectif du SAGE (0,05 mg/L)

 Concentration supérieure à l'objectif du SAGE (0,05 mg/L)

0 5 km 

3.4

Phosphore ~

Information complémentaire ~

Évaluer les concentrations en phosphore des cours d'eau

La retenue du Moulin Neuf est particulièrement exposée au stockage du phosphore particulaire (disposition 3B-1 du SDAGE Loire-Bretagne). Les bassins versants situés à l'amont doivent faire l'objet de mesures de bonne gestion du phosphore et de réduction des risques de transfert. Sur les deux principaux contributeurs de la retenue, la rivière de Pont-l'Abbé et le ruisseau de Lanvern, le SAGE vise l'atteinte du haut de la classe de bon état, c'est-à-dire des concentrations en phosphore total inférieures à 0,05 mg/L.

Le transfert du phosphore se fait principalement par processus de ruissellement et d'érosion (circulation horizontale). Afin de suivre les pics de concentration de phosphore, la CLE a validé un protocole de suivi fondé sur deux stations, faisant l'objet d'un suivi mensuel par temps de pluie.

Indicateur

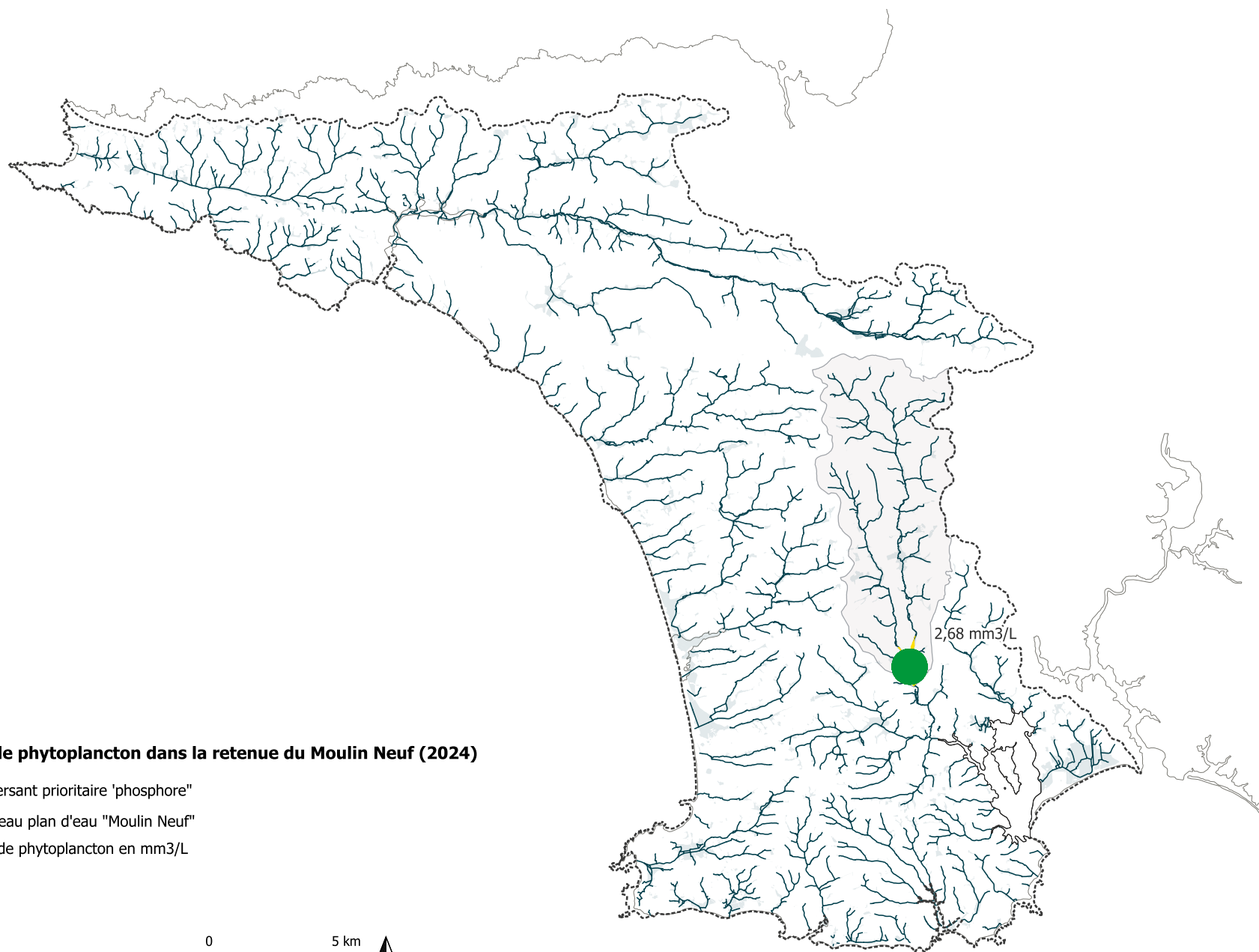
→ Concentration maximale en phosphore total sur la rivière de Pont-l'Abbé et le ruisseau de Lanvern: 0,55 mg/L

Analyse

Bien que l'ensemble des cours d'eau du bassin présente des concentrations compatibles avec le bon état, les cours d'eau prioritaires pour le phosphore, faisant l'objet d'une exigence supérieure, ne sont pas conformes aux objectifs du SAGE (< 0,05 mg/L). Le suivi historique, animé par la cellule technique de OUESCO, met en évidence l'existence de pics de concentration à l'occasion des épisodes de ruissellement.

Il convient de préciser que les apports de phosphore ont progressivement diminué avec l'arrêt de la pisciculture de Moulin Callac et la mise aux normes de la station d'épuration de Plogastel-Saint-Germain. Cependant, combinés aux relargages de phosphore des sédiments de la retenue, les flux actuels restent générateurs de blooms de phytoplancton en période estivale au niveau de la retenue.

En complément, l'étude pour la réduction des transferts de phosphore, menée en 2022 par OUESCO, a permis d'identifier 12 sous-bassins (communes de Peumerit et de Plogastel-Saint-Germain), particulièrement sensibles à l'aléa érosif, et d'estimer que 90% du phosphore total arrivant à la retenue est d'origine agricole.



3.4

Phosphore ~

Information complémentaire ~

Évaluer du développement du phytoplancton dans la retenue du Moulin Neuf

Le développement du phytoplancton dans la retenue du Moulin Neuf est directement corrélé aux apports terrigènes passés et actuels de phosphore. Ce phénomène d'eutrophisation dans les plans d'eau peut être d'autant plus marqué si le milieu récepteur est peu profond et sensible au réchauffement.

La retenue du Moulin Neuf, créée en 1977 pour constituer une réserve d'eau pour le Pays Bigouden Sud, est, de par sa configuration, sensible à l'eutrophisation (disposition 3B-1 du SDAGE Loire Bretagne). Sur cette base, l'état des lieux du SDAGE définit cette masse d'eau en état écologique moyen. Le SAGE, quant à lui, vise l'atteinte du bon état (phosphore total < 0,03 mg/L, orthophosphates < 0,02 mg/L, chlorophylle a < 11,3 µg/L). Un suivi de la qualité de la retenue, réalisé par la CCPBS, permet d'évaluer le biovolume de phytoplancton dans l'eau.

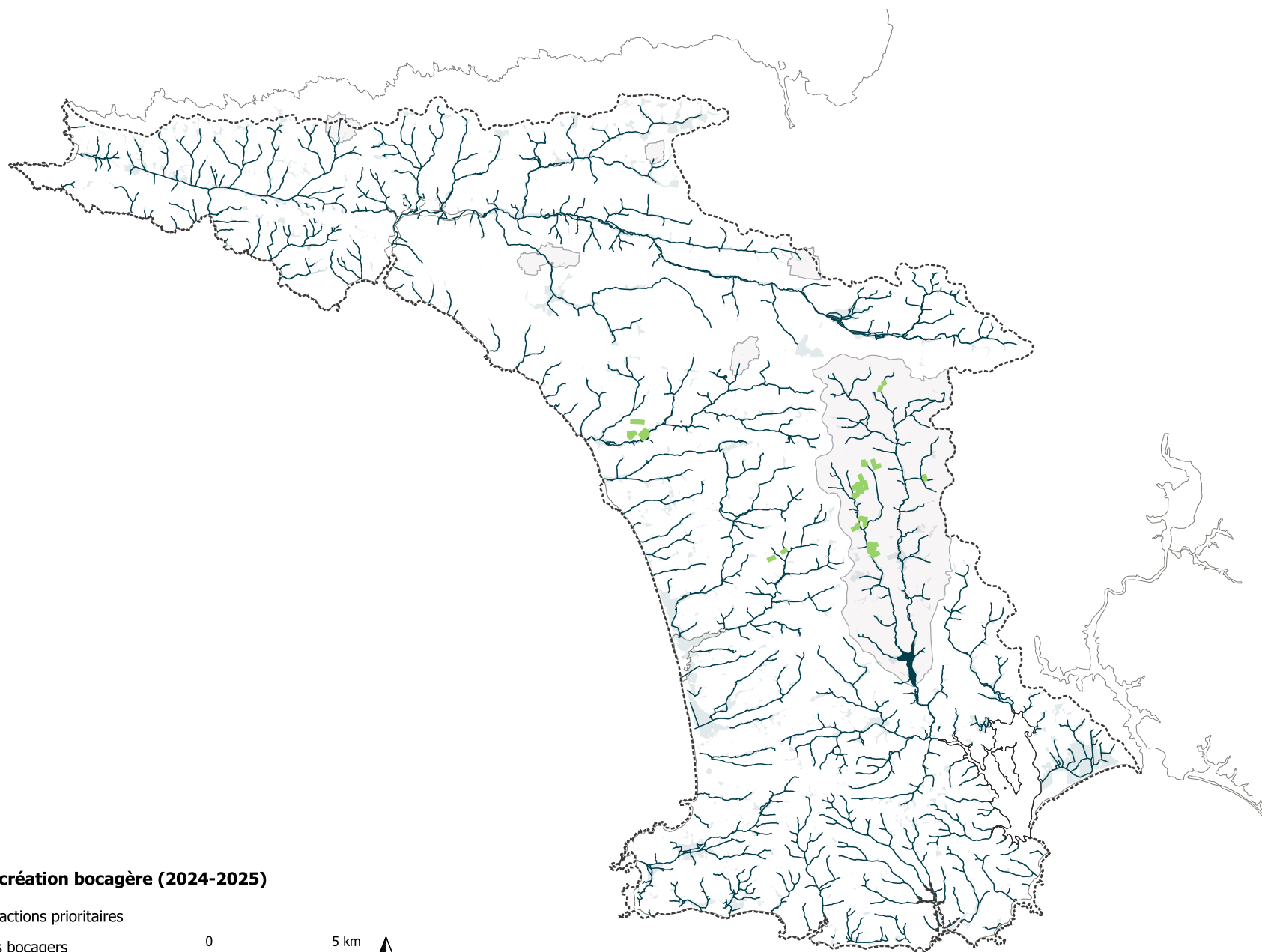
Indicateur

→ Biovolume de phytoplancton dans la retenue du Moulin Neuf: 2,68 mm³/L

Analyse

Engagé en 2004, le suivi des biovolumes de phytoplancton témoigne d'une diminution progressive de l'eutrophisation de la masse d'eau (moyenne interannuelle de 5,15 mm³/L sur la période 2004-2015 et de 4,42 mm³/L sur la période 2016-2024). Corrélée à la diminution des apports de phosphore, cette amélioration tendancielle inclut toutefois des variations annuelles significatives. Le suivi historique montre que les principaux blooms interviennent lors des années chaudes et/ou sèches. Pour autant, depuis les épisodes de 2003 et 2006, aucun événement équivalent n'a été observé, y compris lors de l'année particulièrement chaude et sèche de 2022.

Sur la base de l'étude «phosphore» menée par OUESCO en 2022 (cf. p.89: Évaluer les concentrations en phosphore des cours d'eau), la cellule technique de OUESCO s'est étoffée afin de déployer le dispositif Breizh Bocage.



Linéaire de création bocagère (2024-2025)

 Zones d'actions prioritaires

 Linéaires bocagers

0 5 km 

3.4

Phosphore ~

Information complémentaire ~

Lutter contre le ruissellement et l'érosion
des terres agricoles sur les bassins prioritaires

La lutte contre le ruissellement et l'érosion des terres agricoles repose principalement sur la reconstitution et la gestion des talus et des haies, dans le cadre du dispositif Breizh Bocage. Considérant les aménités des talus et des haies (gestion de l'eau, régulation du climat, refuge pour la biodiversité, préservation des sols, etc.), ce dispositif d'aide régionale, financé par la Région Bretagne, l'Union européenne (via le FEADER), l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Département du Finistère et les établissements publics locaux, permet d'accompagner gratuitement les agriculteurs dans la reconstitution du bocage. Fondés sur une co-construction des projets d'aménagement, les travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage publique.

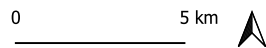
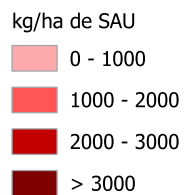
Indicateur

→ Nombre d'exploitations engagées
dans un programme de création de bocage: 6

Analyse

Validée par la CLE en 2023, la stratégie bocagère de l'Ouest-Cornouaille portée par OUESCO vise en premier lieu à réduire le ruissellement afin de limiter le transfert de polluants vers les milieux aquatiques et à favoriser l'infiltration afin de stocker l'eau dans les sols. L'animation déployée pour cela porte une attention particulière à la création de talus boisés en ceinture des zones humides et d'aménagement intra-parcellaire dans le cas de parcelles importantes et/ou particulièrement sensibles au ruissellement.

La première campagne bocagère du bassin de l'Ouest-Cornouaille (2024–2025) a permis la création de 5,6 km de bocage. Au-delà de l'accord de l'exploitant, il est important de préciser que la concrétisation des projets nécessite l'accord du propriétaire foncier et de s'accorder avec les riverains sur les limites de propriété.



3.4

Pesticides ~

Disposition 43 ~ Poursuivre l'animation agricole pour réduire l'usage de pesticides

Le SAGE fixe comme objectif d'atteindre les exigences appliquées aux eaux distribuées aux eaux brutes de surface. C'est-à-dire des concentrations < 0,1 µg/L par substance active et 0,5 µg/L pour l'ensemble des substances actives.

Les suivis réalisés par OUESCO montrent que l'ensemble des cours d'eau analysés n'atteignent pas les objectifs du SAGE. Les analyses effectuées en 2018 et 2019 sur le ruisseau de Penmarch et le ruisseau de la Torche révèlent des concentrations particulièrement élevées, dépassant parfois les 1 µg/L pour certains herbicides, comme le Métolachlore, et 5 µg/L pour l'ensemble des substances actives détectées.

Parallèlement, l'observatoire des ventes des produits phytosanitaires réalisé sous l'autorité de la DRAAF permet de suivre les tendances de consommation.

Indicateur

→ Quantité de substances actives de pesticides vendues sur le territoire du SAGE: 40,8 tonnes de substances actives vendues (biocontrôle inclus).

Analyse

À l'échelle régionale, l'observatoire des ventes de produits phytosanitaires montre une tendance à la hausse (+8% entre 2020 et 2023). Cette hausse est particulièrement marquée pour les «herbicides céréales» comme le prosulfocarbe, le s-metolachlore ou le dimethenamide-p. Il convient cependant de préciser que les évolutions doivent être analysées sur le moyen et long terme afin de s'affranchir des variations météorologiques.

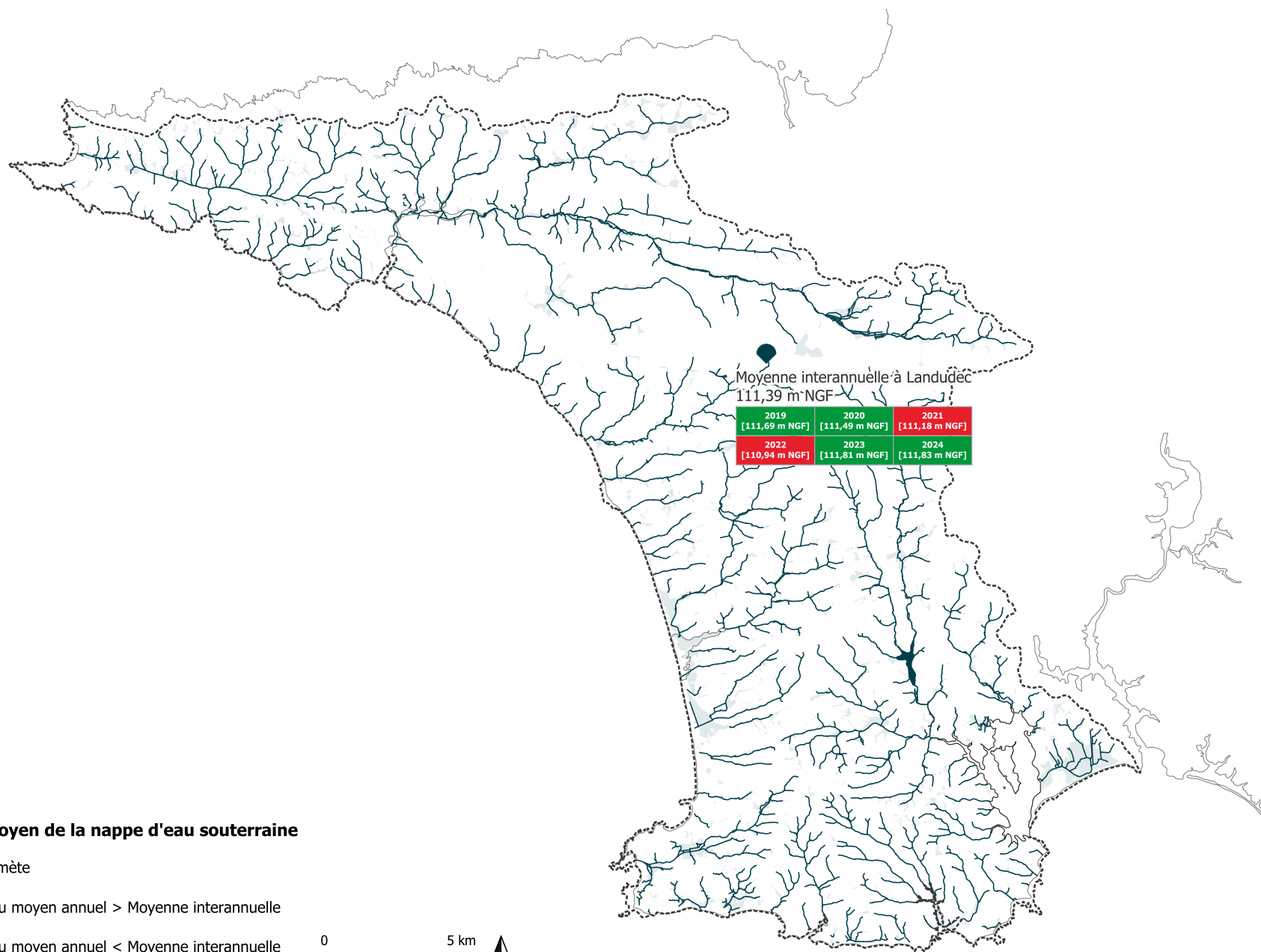
Pour réduire l'usage des pesticides, la cellule technique de OUESCO anime les MAEC (cf. p.87: Disposition 39 – Poursuivre les actions de lutte contre les pollutions diffuses agricoles sur les bassins prioritaires). Sur les secteurs spécifiques des bassins versants de Penmarch et de la Torche, des essais de paillage sur culture de tulipes ont été menés, et une étude est en cours de préparation pour améliorer la connaissance sur les pressions et les mécanismes de transfert des pesticides dans le contexte hydrologique et pédologique particulièrement vulnérable du secteur arrière-dunaire du sud de la baie d'Audierne.

Hydrologie ~

Hydromorphologie ~

Continuité écologique ~

Zones humides ~



3.5

Hydrologie ~

Information complémentaire ~

Évaluer le niveau des nappes

Les cours d'eau de l'Ouest-Cornouaille sont majoritairement alimentés par les nappes.

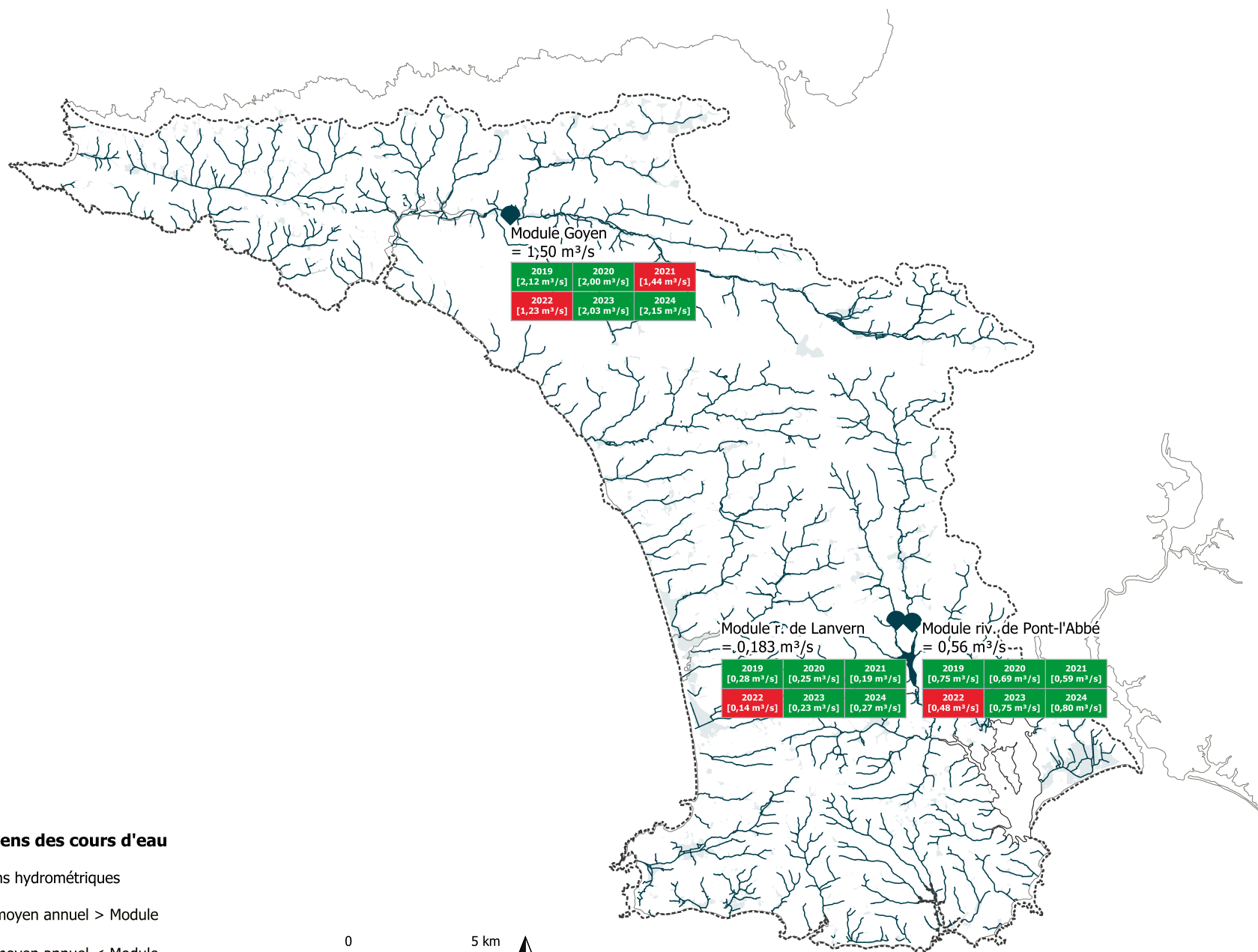
Le niveau de l'unique piézomètre situé sur la commune de Landudec fournit une estimation du niveau des nappes souterraines de l'Ouest-Cornouaille. Il constitue un indicateur de référence.

Indicateur

→ Niveau moyen du piézomètre
de Landudec en 2024: 111,83 m NGF

Analyse

En 2024, le niveau moyen de la nappe phréatique est resté proche de la normale. Dans un contexte de changement climatique la disponibilité en eau devient une condition de l'expression de la biodiversité, du développement territorial et du bien-être des habitants.



3.5

Hydrologie ~

Information complémentaire ~

Évaluer les débits des cours d'eau

Le module, ou débit moyen interannuel d'un cours d'eau, constitue un indicateur clé du régime hydrologique. Cependant, la variabilité annuelle et mensuelle des débits est particulièrement marquée sur les fleuves côtiers bretons. Cette variabilité résulte d'une interaction complexe entre des facteurs naturels (précipitations, température, marées) et des facteurs anthropiques (aménagements hydrauliques, prélèvements).

Le bassin de l'Ouest-Cornouaille est équipé de quatre stations hydrométriques. Trois d'entre elles, situées sur le Goyen, la rivière de Pont-l'Abbé et le ruisseau de Lanvern, sont particulièrement importantes pour suivre l'hydrologie des cours d'eau. La quatrième station, située sur la rivière de Pont-l'Abbé en aval de la retenue du Moulin Neuf, est fortement influencée par la gestion du barrage.

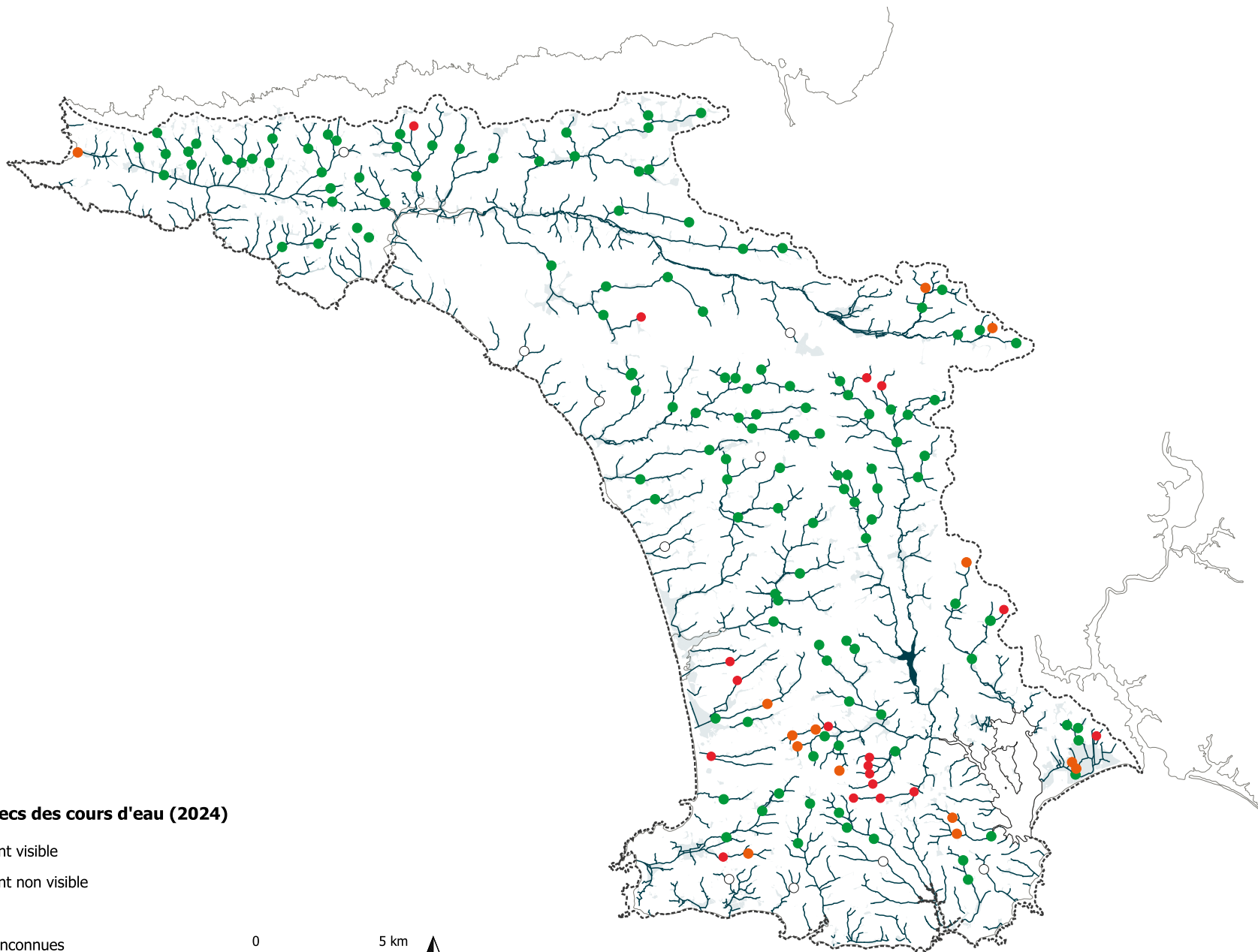
Indicateur

→ Débits moyens annuels du Goyen: 2,15 m³/s, de la rivière de Pont-l'Abbé: 0,8 m³/s et du ruisseau du Lanvern: 0,27 m³/s

Analyse

En 2024, les débits moyens des cours sont nettement supérieurs aux débits moyens interannuels (module).

À moyen terme, les variations mensuelles des débits des cours d'eau pourront être analysées dans le cadre du volet «Hydrologie» d'une étude «Hydrologie-Milieus-Usages-Climat» (HMUC).



3.5

Hydrologie ~

Information complémentaire ~ Évaluer les assecs des cours d'eau

L'Observatoire National Des Etiages (ONDE) permet de visualiser les niveaux d'écoulement bas des rivières depuis 2012. De mai à septembre, les agents de l'OFB enregistrent mensuellement le niveau d'écoulement des stations du réseau selon plusieurs catégories: écoulement de l'eau visible, présence d'eau mais écoulement non visible ou assec. Ces données permettent d'évaluer la nécessité de prendre des arrêtés de restriction d'usages. Le bassin de l'Ouest-Cornouaille compte 2 stations intégrées au réseau Onde.

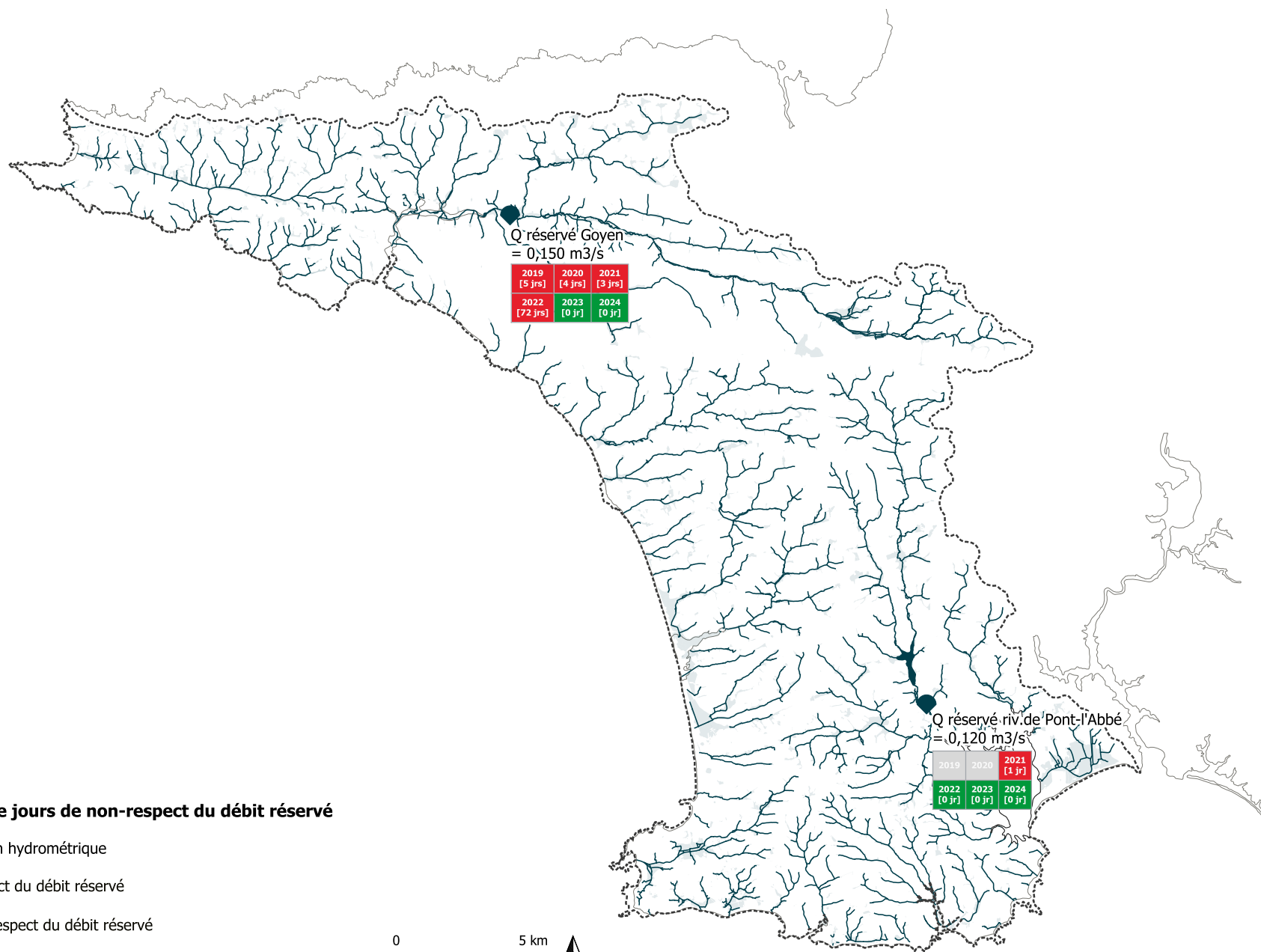
En complément, la CLE a défini un suivi des assecs. Une fois par an, pendant la période d'étiage, la cellule d'animation du SAGE enregistre les niveaux d'écoulement de 173 stations. Ces données permettent de définir et de localiser les linéaires de cours en situation d'assec. La méthodologie a été travaillé en lien avec les SAGE Odet et Sud-Cornouaille, dans la perspective d'un travail inter-SAGE sur la gestion quantitative de l'eau.

Indicateur

→ % de linéaire de cours d'eau en situation d'assec à l'étiage: 8 % (61,24 km).

Résultat et analyse de la situation

Déployé pour la première fois en 2024, le suivi des assecs a identifié 18 points en situation d'assec. Les secteurs les plus impactés se situent dans le sud-ouest du territoire (bassin versant de Saint-Jean et petits côtiers du sud de la baie d'Audierne). La répétition du protocole permettra d'évaluer les variabilités annuelles et de définir des tendances. Ces données pourront alimenter le volet «Hydrologie» et «Milieux» en cas de réalisation d'une analyse HMUC.



3.5

Hydrologie ~

Information complémentaire ~

Évaluer le respect des débits réservés

Le débit réservé correspond au débit minimum d'eau devant obligatoirement rester dans une rivière après prélèvement d'une partie de l'eau. Il vise à assurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques et à garantir les usages fondamentaux de l'eau en aval. Encadré par le code de l'environnement, ce débit est fixé à au moins 10 % du débit moyen interannuel (module) du cours d'eau. Il peut être plus élevé lorsque le milieu est fragile ou présente un fort enjeu écologique (débit minimum biologique).

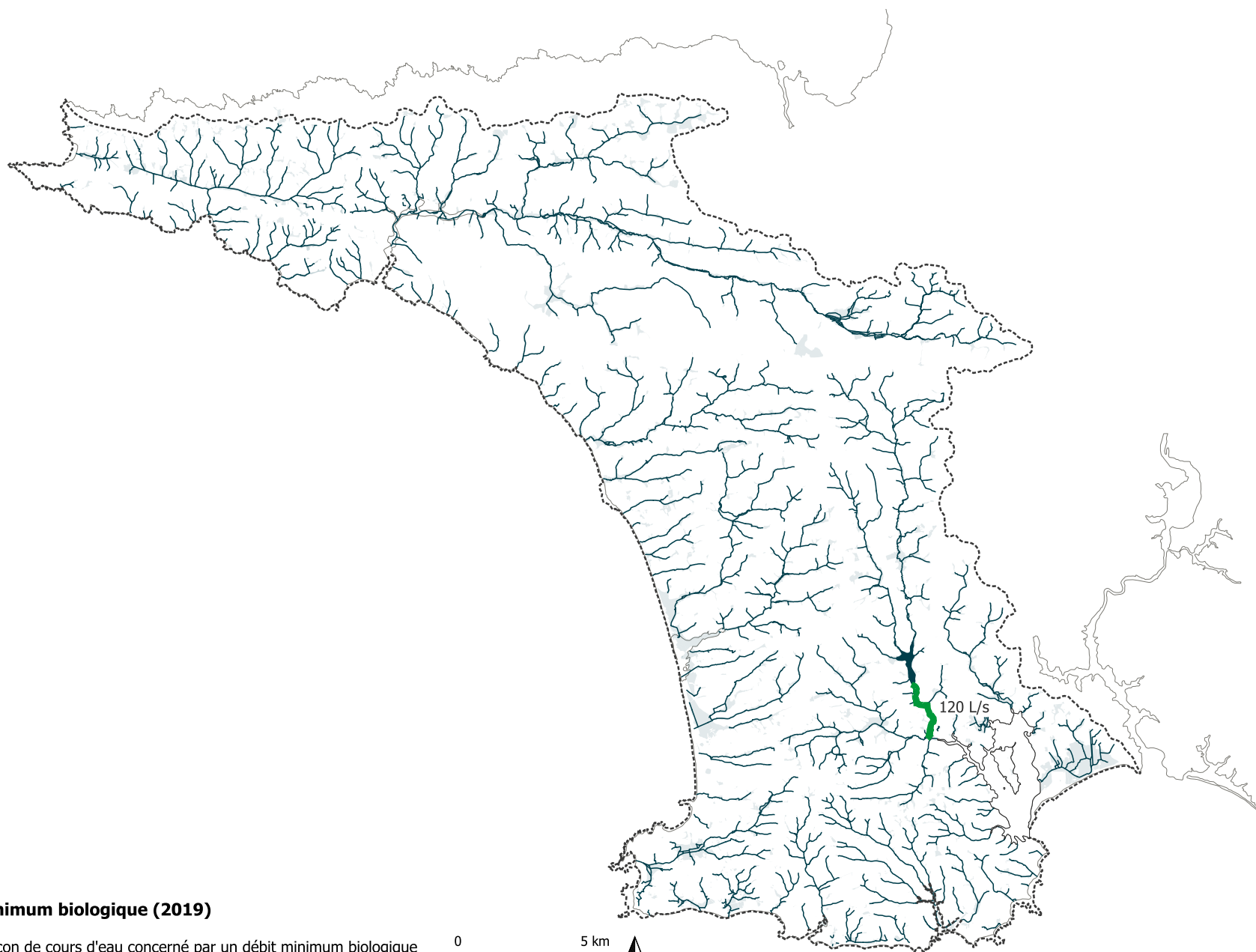
Les stations hydrométriques de Kermaria, sur le Goyen, et de Pen-Enez, sur la rivière de Pont-l'Abbé, sont situées en aval des prises d'eau destinées à l'alimentation en eau potable (AEP) et permettent de suivre les débits réellement disponibles pour les milieux aquatiques. Les autres ruisseaux influencés par des prélèvements de surface ne font pas l'objet d'un suivi hydrométrique.

Indicateur

→ Nombre annuel de jours de non-respect du débit réservé du Goyen et de la rivière de Pont-l'Abbé: 0

Résultat et analyse de la situation

En 2024, les gestionnaires AEP des prises d'eau de surface ont strictement respecté les débits réservés. Il convient toutefois de préciser que sur le Goyen, il est fréquent que le débit réservé ne soit pas respecté pendant quelques jours au cours de l'année. L'année 2022 constitue à ce titre une année particulière, avec 72 jours de non-respect du débit réservé. En tout état de cause, le non-respect du débit réservé doit préalablement faire l'objet d'une dérogation préfectorale.



Débit minimum biologique (2019)

Tronçon de cours d'eau concerné par un débit minimum biologique

3.5

Hydrologie ~

Disposition 51 ~

Déterminer le débit minimum biologique sur le tronçon de la rivière de Pont l'Abbé en aval de la retenue du Moulin Neuf

Le débit minimum biologique (DMB) correspond au débit minimum à laisser dans une rivière afin de garantir la vie, la circulation et la reproduction des espèces qui y vivent.

La retenue du Moulin Neuf influence fortement le débit aval de la rivière de Pont-l'Abbé. En lien avec les travaux de déplacement de la prise d'eau destinée à l'alimentation en eau potable, réalisés en 2023, le SAGE a prescrit le calcul du DMB sur le tronçon de rivière compris entre le barrage et l'estuaire.

Indicateur

→ % de linéaire CE concerné par un débit minimum biologique: 0,4 % (3,018 km)

Analyse

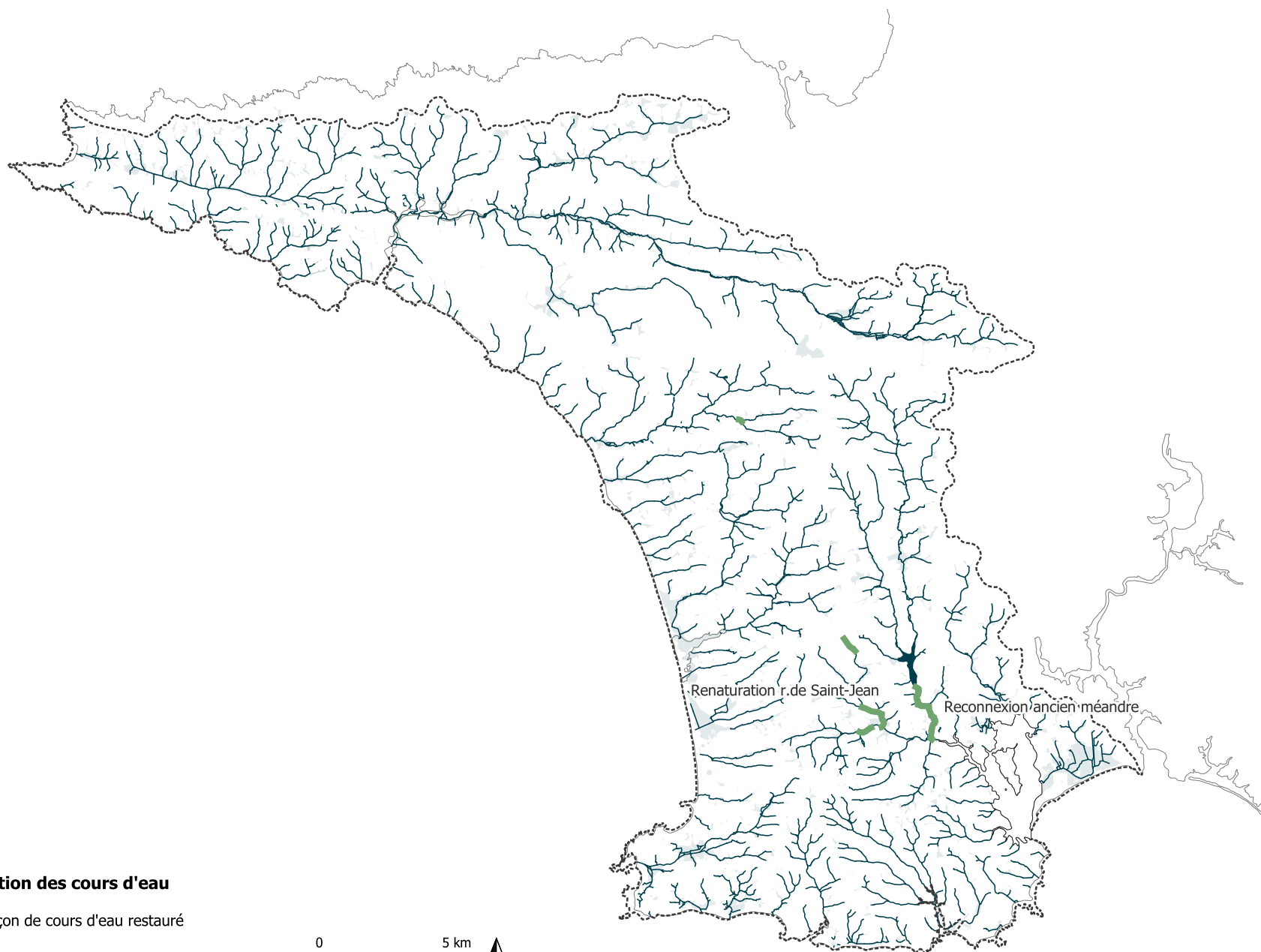
Sur la base de l'étude réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de OUESCO en 2019, la CLE a déterminé le DMB de la rivière de Pont-l'Abbé aval, faisant ainsi passer le débit minimum réglementaire de 80 L/s à 120 L/s.

Considérant les enjeux et les orientations du schéma directeur départemental d'alimentation en eau potable concernant l'abandon ou le maintien de la prise d'eau de Kermaria, il pourrait être opportun de calculer le DMB du Goyen sur le tronçon de rivière compris entre Kermaria et l'estuaire.

Restauration des cours d'eau

— Tronçon de cours d'eau restauré

0 5 km



3.5

Hydromorphologie des cours d'eau ~

Disposition 54 ~

Déterminer et planifier les actions de restauration, renaturation et entretien des cours d'eau sur les bassins prioritaires et notamment sur les secteurs sensibles (têtes de bassins versants)

En lien avec l'étalement urbain et la mécanisation de l'agriculture, de nombreux cours d'eau ont été déplacés, rectifiés et artificialisés. Ces atteintes morphologiques constituent l'une des principales causes de dégradation de l'état écologique des cours d'eau.

Par voies passives ou actives, les opérations de renaturation visent à restaurer les fonctionnalités des cours d'eau.

Le repositionnement du lit mineur dans les fonds de vallées, le reméandrage, la création de fosses et de radiers, ainsi que la recharge granulométrique sont autant de techniques fondées sur la nature mises en œuvre pour diversifier les habitats, favoriser l'expression de la biodiversité, ralentir la circulation des eaux, réhydrater les zones humides périphériques et renforcer les mécanismes épuratoires.

Indicateur

→ Linéaire de cours d'eau restauré : 6,14 km

Analyse

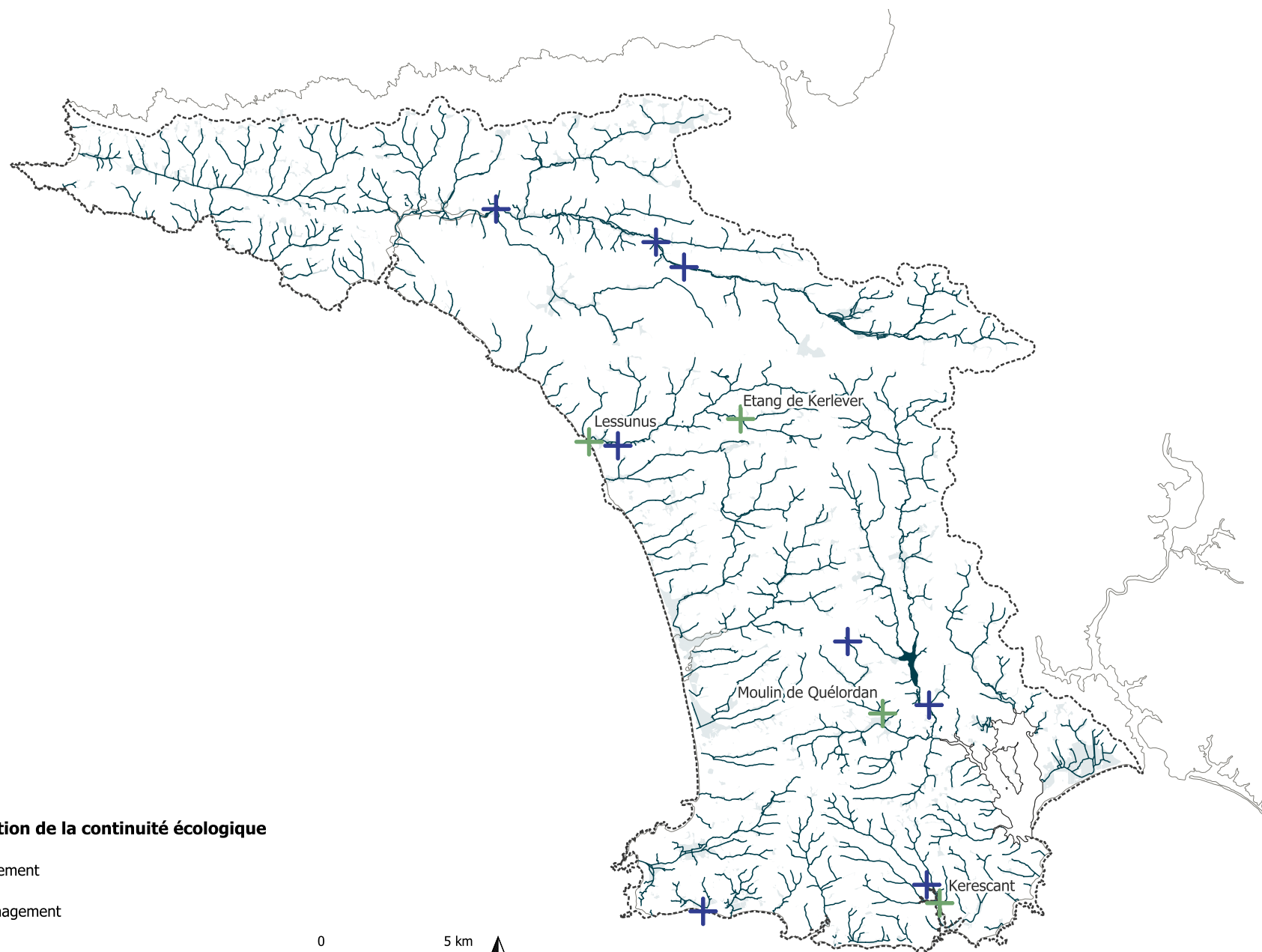
Définis sur la base du diagnostic des cours d'eau, les travaux de restauration des milieux aquatiques, engagés en 2020 par la cellule technique de OUESCO, ont principalement porté sur la rivière de Pont-l'Abbé, à l'aval de la retenue du Moulin Neuf, ainsi que sur le ruisseau de Saint-Jean.

Très largement réalisés sur des propriétés privées, ces travaux nécessitent l'accord préalable des propriétaires riverains et la mise en œuvre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

Restauration de la continuité écologique

- + Effacement
- + Aménagement

0 5 km



3.5

Continuité écologique ~

Disposition 55 ~

Définir un plan d'actions pour la restauration de la continuité écologique

La continuité écologique désigne la libre circulation des espèces et des sédiments dans les cours d'eau. Les ouvrages tels que les routes, les moulins ou les barrages constituent des obstacles qui contribuent à la dégradation de l'état écologique des cours d'eau.

De par sa situation géographique et la présence de poissons migrateurs comme l'Anguille d'Europe, la Truite de mer ou encore le Saumon Atlantique, l'effacement ou l'aménagement des ouvrages revêt un caractère particulièrement important sur le bassin de l'Ouest-Cornouaille. La zone d'action prioritaire pour l'anguille, définie dans le plan national de gestion de l'anguille, concerne 77 % des cours d'eau de l'Ouest-Cornouaille. Par ailleurs, 24 % des cours d'eau sont classés au titre de l'article L214-17 du Code de l'environnement, ces cours d'eau à migrateur sont prioritaires pour la restauration de la continuité écologique.

Le diagnostic de la continuité écologique réalisé par OUESCO classe les ouvrages du bassin en trois catégories: franchissables, partiellement franchissables et infranchissables.

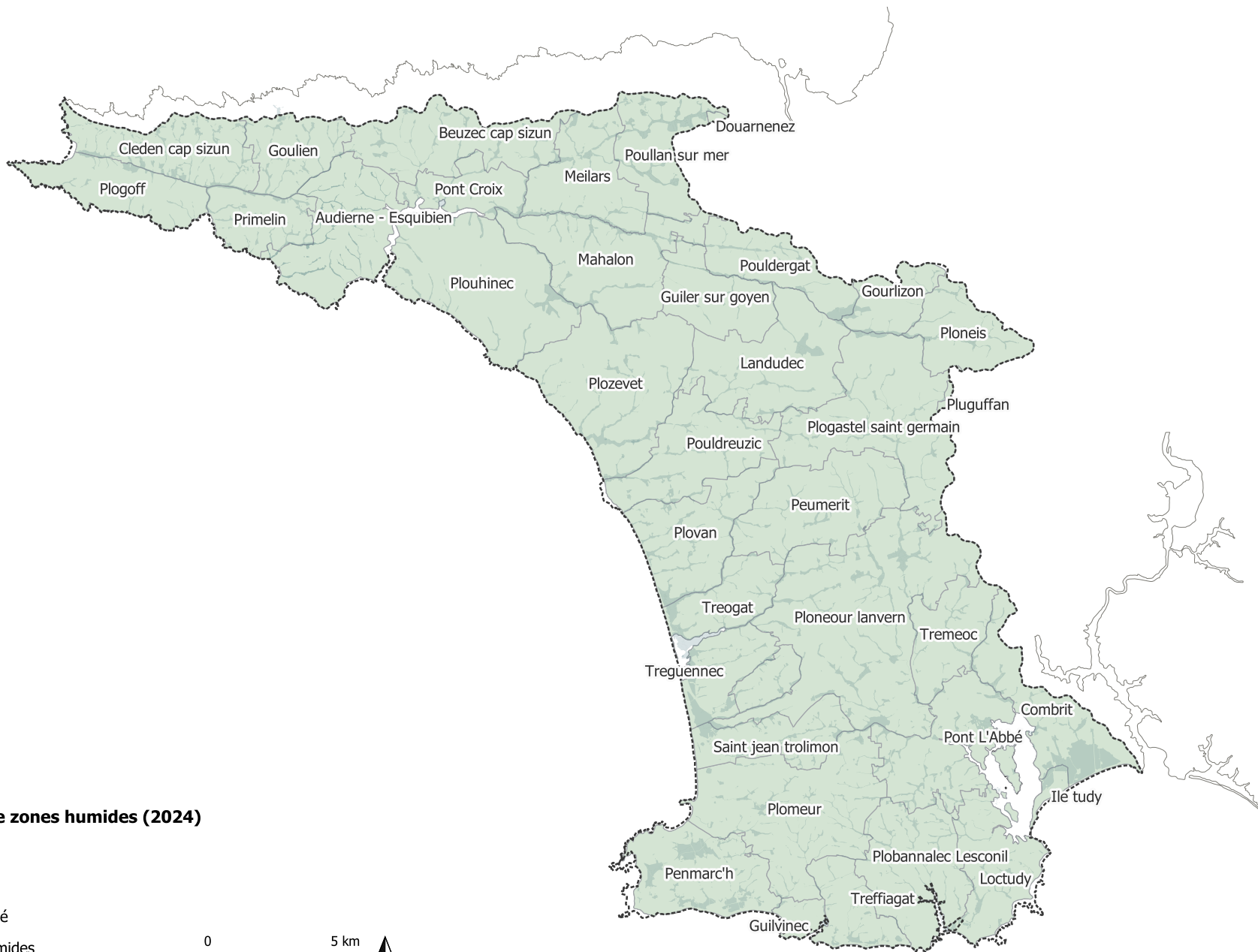
Indicateur

→ Nombre d'ouvrages ayant fait l'objet de travaux d'effacement: 4

Analyse

Sur la base du diagnostic des ouvrages, la stratégie de restauration de la continuité écologique de l'Ouest-Cornouaille priorise les interventions en tenant compte du classement des cours d'eau et selon une logique d'intervention de l'aval vers l'amont. Les travaux sont engagés sous réserve de l'accord des propriétaires d'ouvrages et généralement précédés d'une étude permettant d'analyser les différents scénarios. Lorsque cela est compatible avec les usages, le scénario d'effacement de l'ouvrage est privilégié.

Il convient de préciser que la refonte de la passe à poissons du barrage du Moulin Neuf a pris du retard en raison des études complémentaires nécessaires. Les travaux devraient cependant être engagés au cours de l'année 2026.



3.5

Zones humides ~

Disposition 58 ~

Disposer d'un inventaire des zones humides sur l'ensemble du territoire

Les zones humides constituent des milieux essentiels à la bonne gestion de l'eau. Sur le plan hydrologique, telles des éponges, elles jouent un rôle de régulation en stockant l'eau en hiver et en la restituant progressivement. Elles contribuent ainsi à l'écrêtement des crues et au soutien des débits d'étiage. Sur le plan épuratoire, telles des filtres naturels, elles ralentissent les écoulements et favorisent la décantation des matières en suspension. Par ailleurs, les zones humides participent à la dénitrification et à la dégradation de certains polluants, tels que les pesticides.

Sur le plan national, on estime que 50 % des zones humides ont disparu entre les années 1960 et 1990. Le règlement du SAGE encadre et limite les atteintes portées aux zones humides. Afin de les identifier avec précision, mieux les protéger dans les documents d'urbanisme et les prendre en compte dans les projets d'aménagement, le SAGE prescrit la réalisation des inventaires de zones humides à l'échelle communale.

Indicateur

→ % de communes bénéficiant d'un inventaire de ZH : 100% des communes disposent d'un inventaire d'une précision au 1/5000

Analyse

L'intégralité des communes du territoire a réalisé un inventaire des zones humides. Les surfaces inventoriées représentent environ 5 500 ha, soit près de 10 % de la superficie du bassin versant. Les zones humides de l'Ouest-Cornouaille sont majoritairement constituées de zones de fond de vallée et de marais littoraux, à l'image du site naturel de la baie d'Audierne, labellisé Ramsar. Il convient de préciser que les inventaires sont actualisés au gré des demandes des porteurs de projet et des services instructeurs du droit des sols, conformément à la notion d'inventaire permanent des zones humides initiée par le Forum des Marais Atlantiques. Dans le cadre de cette démarche, la cellule technique de OUESCO se tient à la disposition des EPCL afin de préciser la résolution spatiale des inventaires sur les zones U et AU des PLUi en cours d'élaboration.

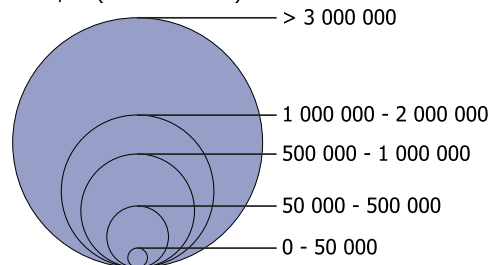
Équilibre besoins/ressources ~

Sécurisation de l'alimentation en eau potable ~

Volumes d'eau prélevés par catégorie d'usages (2022)

- Alimentation en eau potable
- Industrie
- Irrigation

m³/an (source : BNPE)



- Communauté de communes du Pays Bigouden Sud
- Communauté de communes du Haut Pays Bigouden
- Syndicat Mixte des Eaux du Nord Cap Sizun
- Syndicat Intercommunal des Eaux du Goyen
- Confort-Meilars
- Mahalon
- Douarnenez Communauté
- Quimper Bretagne Occidentale

0 5 km



3.6

Équilibre besoins/ressources ~

Disposition 67 ~

Poursuivre les économies d'eau

Le plan eau gouvernemental de 2023 comprend 53 mesures pour une gestion résiliente et concertée de la ressource en eau. Il instaure notamment une trajectoire de sobriété fixant comme objectif la réduction de 10% des prélèvements d'eau d'ici 2030 en référence à 2019. En s'appuyant sur des études HMUC, les CLE se chargent de définir localement la répartition optimale par usage.

Indicateur

→ Volumes d'eau prélevés sur le bassin de l'Ouest-Cornouaille: 5 612 350 m³

Analyse

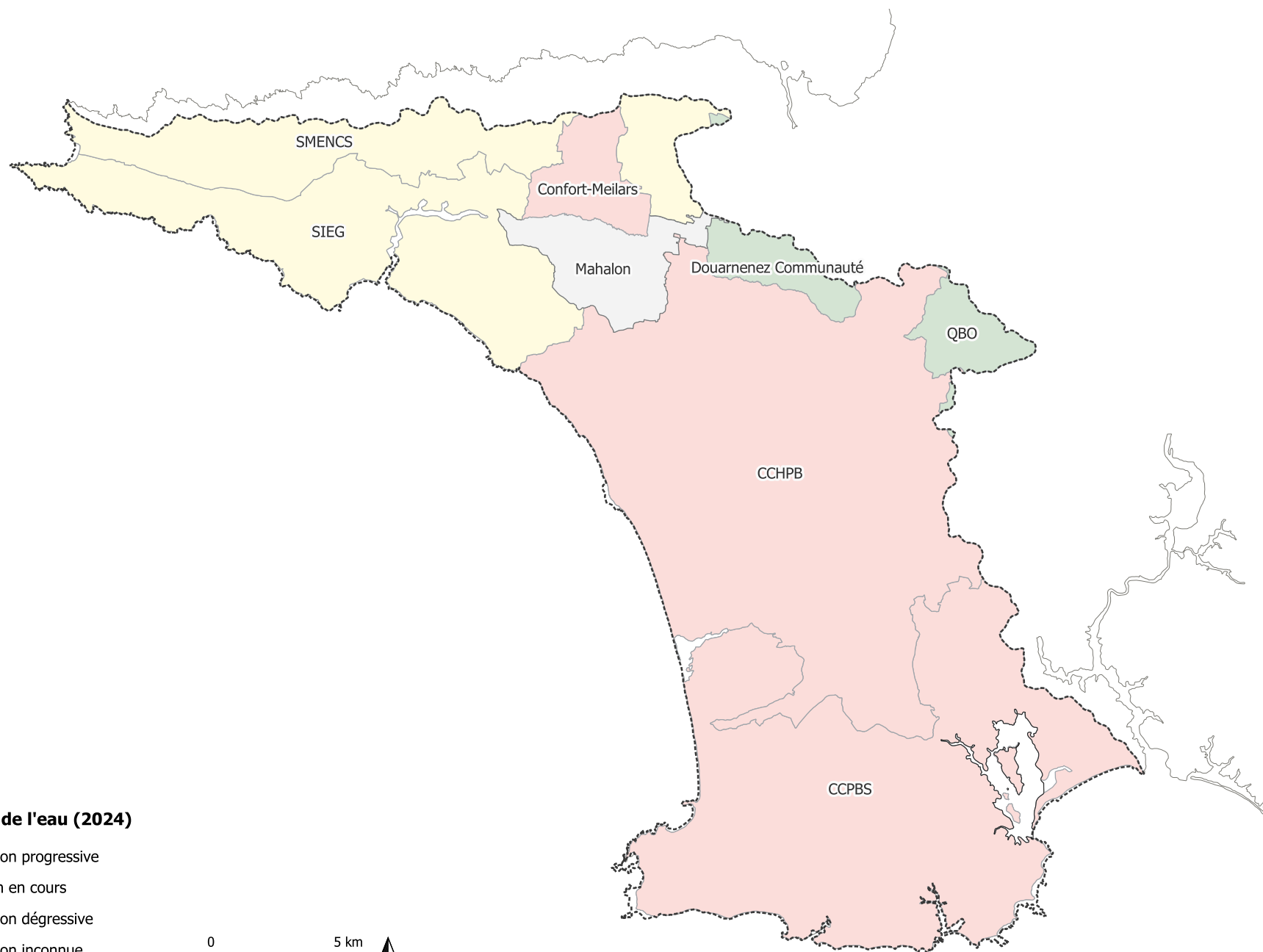
L'analyse territoriale des données issues de la Banque Nationale des Prélèvements Quantitatifs en Eau (BNPE) montre que 64 % des prélèvements proviennent des eaux de surface, contre 36 % pour les eaux souterraines. Par ailleurs, 92 % de ces prélèvements sont réalisés pour alimenter le réseau public destiné à la consommation humaine, 6 % concernent l'irrigation et 3 % les usages industriels.

Il convient de préciser que ces données correspondent uniquement aux volumes d'eau déclarés pour les ouvrages dont les prélèvements sont supérieurs à 7 000 m³. Elles restent donc partielles et sous-estiment les prélèvements réels. Un travail plus approfondi, portant à la fois sur les volumes, leur saisonnalité et leurs usages, sera mené dans le cadre du volet « Usages » de l'analyse HMUC. Des discussions sont actuellement en cours avec le SAGE Odet et le SAGE Sud-Cornouaille afin de définir les modalités de portage et d'animation des études HMUC.

Tarification de l'eau (2024)

-  Tarification progressive
-  Réflexion en cours
-  Tarification dégressive
-  Tarification inconnue

0 5 km 



3.6

Sécurisation de l'alimentation en eau potable ~

Information complémentaire ~

Évaluer la tarification de l'eau destinée à la consommation humaine

La tarification de l'eau constitue un levier essentiel pour encourager la sobriété des usages. La mise en place d'une tarification progressive et/ou saisonnière permet d'inciter les usagers à maîtriser leurs consommations et à optimiser l'utilisation de la ressource.

Indicateur

→ % de communes en tarification
«non dégressive»: 11 %

Analyse

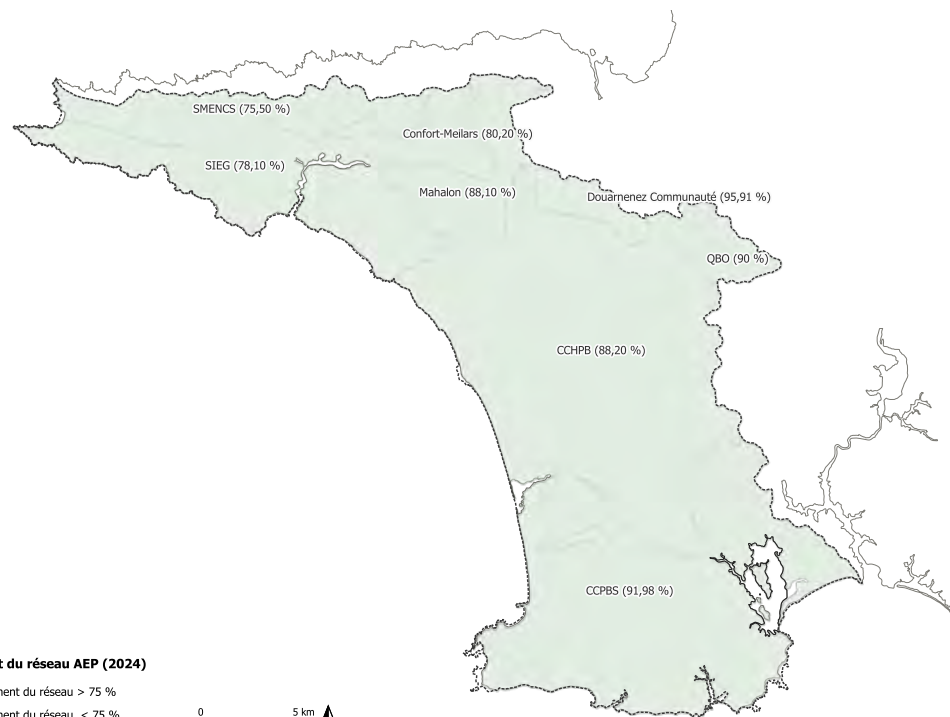
Aujourd'hui, la majorité des habitants du bassin bénéficie d'une tarification dégressive, peu adaptée aux enjeux de préservation de la ressource en eau. La sécheresse de 2022 a toutefois marqué les esprits et a conduit plusieurs acteurs publics à engager des réflexions visant à faire évoluer les grilles de tarification. L'évolution des politiques tarifaires doit être conduite de manière progressive, afin d'éviter des effets de rupture. Il s'agit notamment de ne pas fragiliser les équilibres financiers des budgets «eau» des EPCI, tout en limitant le risque de développement de forages privés en réaction à une hausse trop brutale des tarifs.

Il convient de préciser que le financement de certaines opérations par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne est désormais conditionné à la mise en place d'une tarification de l'eau non dégressive.

Rendement du réseau AEP (2024)

- Rendement du réseau > 75 %
- Rendement du réseau < 75 %

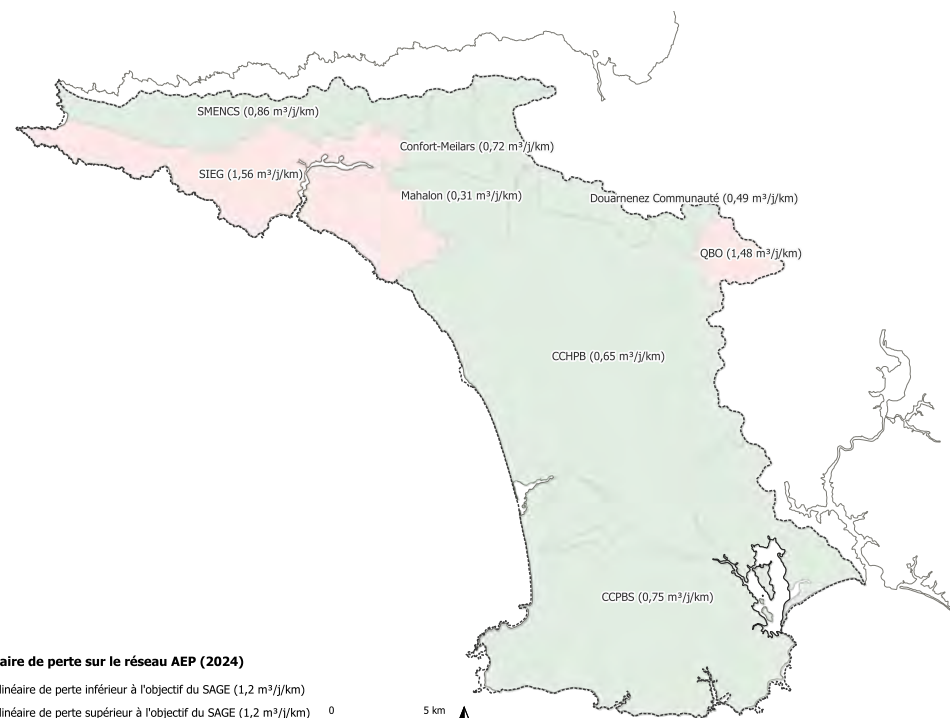
0 5 km



Indice linéaire de perte sur le réseau AEP (2024)

- Indice linéaire de perte inférieur à l'objectif du SAGE (1,2 m³/j/km)
- Indice linéaire de perte supérieur à l'objectif du SAGE (1,2 m³/j/km)

0 5 km



3.6

Sécurisation de l'alimentation en eau potable ~

Disposition 68 ~ Optimiser le fonctionnement des réseaux d'eau potable

Le bon fonctionnement du réseau d'adduction en eau potable constitue un des leviers de sobriété.

Le rendement du réseau d'eau potable correspond au rapport entre la quantité d'eau réellement consommée par les abonnés et la quantité totale d'eau introduite dans le réseau de distribution. Il constitue ainsi un indicateur de la performance globale du réseau. Compte tenu des formes urbaines du bassin, caractérisées par un habitat dispersé, le SAGE fixe un objectif de rendement de 75 %.

L'indice linéaire de pertes est un indicateur technique permettant d'évaluer les pertes d'eau sur le réseau de distribution. Il correspond au rapport entre les pertes moyennes journalières et la longueur du réseau, exprimé en m³/jour/km. Cet indicateur permet de comparer les réseaux ruraux, semi-ruraux et urbains, et d'identifier les secteurs présentant un fort potentiel d'amélioration. Le SAGE vise l'atteinte d'un indice linéaire de pertes inférieur ou égal à 1,2 m³/jour/km.

Indicateur

- % de «communes ou EPCI» respectant l'objectif de rendement: 100 %
- % de «communes ou EPCI» respectant l'objectif d'indice linéaire de perte: 75 %

Analyse

Si les rendements de réseau sont globalement très bons et dans certains cas au-delà de 90%, deux gestionnaires AEP mesurent des indices linéaires de perte supérieurs à l'objectif fixé par le SAGE.

Glossaire ~

ADT	Accord de territoire	HMUC	Hydrologie, milieux, usage, climat
AEP	Alimentation en eau potable	ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement
AELB	Agence de l'eau Loire Bretagne	IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
APPB	Arrêté préfectoral de protection de biotope	IOTA	Installations, Ouvrages, Travaux et Activités
ARS	Agence régionale de santé		
BNPE	Banque nationale des prélèvements en eau	MAEC	Mesure agro-environnementale et climatique
CCCS-PR	Communauté de communes du Cap Sizun — Pointe du Raz	OFB	Office français de la biodiversité
CCHPB	Communauté de communes du Haut Pays Bigouden	ONDE	Observatoire national des étiages
CCPBS	Communauté de communes du Pays Bigouden Sud	OUESCO	Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille
CEVA	Centre d'étude et de valorisation des algues	PAPI	Programme d'actions de prévention des inondations
CLE	Commission locale de l'eau	PAGD	Plan d'aménagement et de gestion durable
DCE	Directive européenne cadre sur l'eau	PLUi	Plan local d'urbanisme intercommunal
DDPP	Direction départementale de protection des populations	PTE	Projet de territoire pour l'eau
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer	PSE	Paie pour services environnementaux
DIG	Déclaration d'intérêt général	QBO	Quimper Bretagne Occidentale
DMB	Débit minimum biologique	REMI	Réseau de contrôle microbiologique
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale	SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural	SCoT	Schéma de cohérence territoriale
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques & prévention des inondations	SAU	Surface agricole utile
GEPU	Gestion des eaux pluviales urbaines	SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
GIEP	Gestion intégrée des eaux pluviales	SIEG	Syndicat intercommunal des eaux du Goyen
		SMENCS	Syndicat mixte des eaux du Nord Cap Sizun

Contacts ~

OUESCO

Maison de la Baie d'Audierne
67 route de Saint-Vio
29720 Tréguennec
T 02 98 59 46 86
contact@ouesco.fr

www.ouesco.fr

Le président et les vice-présidents

Éric Jousseume — Président de OUESCO et de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille

Philippe Stéphan — Vice-président en charge de la qualité de l'eau

Brigitte Le Gall-Le Berre — Vice-présidente en charge des milieux aquatiques et littoraux

Yves-Marie Bouër — Vice-président en charge de la gestion quantitative de l'eau

La cellule technique

Thomas Picheral — Directeur et animateur du SAGE Ouest-Cornouaille

thomas.picheral@ouesco.fr

T 02 98 58 01 02 / 06 76 35 06 35

Tifenn Neveu — Technicienne SAGE et suivi de la qualité de l'eau

tifenn.neveu@ouesco.fr

T 02 56 04 17 48 / 06 75 41 16 93

Samuel Guichard — Coordinateur technique et technicien milieux aquatiques

samuel.guichard@ouesco.fr

T 02 98 50 00 33 / 06 43 14 94 63

Marine Villaret — Technicienne en agro-environnement

marine.villaret@ouesco.fr

T 02 98 59 46 96 / 06 75 41 16 75

Katell Bernard — Chargée de missions « Captages prioritaires »

katell.bernard@ouesco.fr

T 02 98 59 00 08 / 06 88 91 91 87

Romain Salaün — Technicien bocage

romain.salaun@ouesco.fr

T 02 98 59 00 03 / 06 75 41 16 50

Amy Lefroid — Assistante administrative et chargée de communication

amy.lefroid@ouesco.fr

T 02 98 59 46 86

Remerciements

Nous adressons nos sincères remerciements à la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud, à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à la Communauté de communes du Cap Sizun – Pointe du Raz, au Syndicat intercommunal des eaux du Goyen, au Syndicat mixte des eaux du Nord Cap Sizun, à Douarnenez Communauté, à Quimper Bretagne Occidentale, au SIVOM de la Baie d’Audierne, au Syndicat mixte des ports de Cornouaille, à l’Agence de l’eau Loire-Bretagne, à la DDTM du Finistère, à l’ARS Bretagne, à la DREAL Bretagne, à l’Observatoire de l’eau en Bretagne, à l’IFREMER, au CEVA et au BRGM pour les données fournies. Leur contribution a été essentielle à la fiabilité du présent tableau de bord du SAGE Ouest-Cornouaille.

Crédits

Direction éditoriale: Thomas Picheral — Ouesco

Collecte, traitement et analyse des données: Tifenn Neveu — Ouesco

Relecture: Amy Lefroid — Ouesco

Crédits photographiques : Nomades Studio p.3 et p.7 / François Faguet p. 5

Conception éditoriale et graphisme: Véfa Lucas www.vefalucas.com

Achevé d’imprimer à 150 exemplaires sur les presses de Média Graphic à Rennes / juillet 2026

RÉALISÉ AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



WWW.OUESCO.FR

 [OUESCO_OUEST.CORNOUAILLE.EAU](https://www.instagram.com/OUESCO_OUEST.CORNOUAILLE.EAU)
  [OUESCO](https://www.youtube.com/OUESCO)